

CREMIS

Revue du

Signes de vie

Les voies alternatives de la recherche

Le CREMIS, créature bicéphale

Produire l'égalité

Centre de recherche de Montréal
sur les inégalités sociales, les discriminations,
et les pratiques alternatives de citoyenneté

PRINTEMPS 2024

Vol.15 No.1



La *Revue du CREMIS* est publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Le CREMIS fait partie intégrante de la mission Centre affilié universitaire Jeanne-Mance du Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal affilié à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal.

66 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec
H2X 1K7

Comité de rédaction : Rachel Benoît, Nadia Giguère, Catherine Jauzion, Lisandre Labrecque-Lebeau, Jean-Baptiste Leclercq, Guillaume Ouellet, Nicolas Sallée.

Secrétaire de rédaction : Chloé Couvy.

Production : Chloé Couvy, Isabelle Mesnard (correction des textes).

Chaque texte de la *Revue du CREMIS* fait l'objet d'une évaluation anonyme par les pairs.

Des pairs-chercheur-es sont sollicité-es pour leur expertise scientifique et, lorsque le thème s'y prête, des pairs-praticien-nes et/ou pairs-gestionnaires sont sollicité-es pour leur expertise professionnelle.

Le comité scientifique de la *Revue du CREMIS* est composé des [membres du CREMIS](#).

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs-trices.

Pour tout commentaire ou pour s'inscrire sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à communiquer avec nous en consultant notre site web au www.cremis.ca sous l'onglet « contact ».

Vous pouvez télécharger gratuitement la revue à cette adresse : www.cremis.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN: 1916-646X



[Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Photo page couverture: mcccxi



Crédit: Anne Nygård

Inégalités sociales

Discriminations

Pratiques alternatives de citoyenneté

Signes de vie

« En utilisant sa désignation universitaire comme un cadre pour créer de nouvelles relations entre différents types d'acteurs-trices et de savoirs (scientifiques, pratiques et expérientiels), le CREMIS démontre qu'il est possible de rendre les services de santé et les services sociaux plus sensibles aux rapports sociaux inégaux. »

« Ce qui nous rassemble, c'est une attention constante portée à l'utilité des recherches que l'on produit, dans une visée de réduction des inégalités, ou de production de l'égalité. »

« Au centre de la plupart des pratiques alternatives décrites dans la revue, on retrouve des intervenant-es impliqué-es dans un « chaos créateur » [...]. Il s'agit d'autant d'interventions engagées et créatrices, produisant de l'égalité par des pratiques dont le caractère hors norme et alternatif en dit long sur les systèmes en place. »

(suite à la page 17)

SOMMAIRE

REGARDS

Le passage à l'itinérance chez les hommes : une toile de vulnérabilités au prisme de la masculinité hégémonique 4
Philippe-Benoît Côté, Ariane Brisson

Situation financière des étudiant-es adultes au collégial : des réalités et des responsabilités inégaux 11
Éric Richard

DOSSIER 17
Signes de vie

Le CREMIS et les voies alternatives de la recherche en santé et services sociaux 18
Jean-Vincent Bergeron-Gaudin

Une tête à l'université, l'autre dans l'État : le CREMIS, créature bicéphale 25
Daphné Morin, Nicolas Sallée, Jean-Vincent Bergeron-Gaudin

Produire l'égalité : la Revue du CREMIS, entre critique sociale et créativité citoyenne 32
Christopher McAll

RETOURS

« Échappatoire de vie » : le sport d'équipe comme levier à l'émancipation 43
Jonatan Lavoie

Faire face aux inégalités sociales : l'exemple des jardins communautaires à Montréal 49
Hui Tian



Crédit: Lujia Zhang

Le passage à l'itinérance chez les hommes

Une toile de vulnérabilités au prisme de la masculinité hégémonique

REGARDS

Philippe-Benoit Côté, Ph. D.
Professeur, département de sexologie,
Université du Québec à Montréal

Ariane Brisson, B.A.
Candidate à la maîtrise, département de sexologie,
Université du Québec à Montréal

« L'homme, de ce que je vois en général, a une certaine obligation dans la société. Puis là, quand il est en situation d'itinérance, de consommation, il ne remplit plus ce rôle-là. Pour lui, il n'est rien, il sert à rien, il ne servira jamais à rien, il ne pourra jamais s'en sortir. Puis dans le fond, il abandonne. » (Personne intervenante)

D'un point de vue sociohistorique, la conception de l'itinérance chez les hommes s'est longtemps limitée à la figure du « hobo » (Anderson, 1923) ou du « clochard » (Gaboriau, 1993). Bien que des travaux suggèrent l'importance de rompre avec cette image homogène de l'itinérance (Roy et Grimard, 2016), la documentation actuelle s'appuie néanmoins majoritairement sur un groupe dominant, soit des hommes adultes, blancs, hétérosexuels et cisgenres pour penser et conceptualiser l'itinérance masculine (Côté et al., 2024). De plus, les travaux réalisés auprès des hommes en situation d'itinérance tendent à se concentrer sur les facteurs individuels, comme les problèmes de santé (dépression, stress post-traumatique, dépendance aux substances, Coohy et al., 2016; Montgomery et al., 2017), sans tenir compte des facteurs structurels qui façonnent cette situation de vie (Campeau, 2000). Ce portrait fragmentaire ne permet pas de saisir toute la complexité de l'itinérance en négligeant l'articulation des dimensions structurelles, institutionnelles et interpersonnelles dans les parcours de vie de ces hommes.

À partir d'une étude qualitative¹ réalisée dans huit régions au Québec², cet article documente les points tournants dans le passage à l'itinérance chez les hommes. Inspirés de la théorie des parcours de vie (Wheaton et Gotlib, 1997), les points tournants sont conceptualisés comme des événements, des contextes ou

des expériences qui déclenchent un changement considéré comme substantiel dans les trajectoires des acteurs. Cette perspective théorique est intéressante pour la présente analyse, puisqu'elle reconnaît l'enchevêtrement des dimensions individuelles et structurelles à l'intérieur de systèmes complexes, tels que la situation d'itinérance, plutôt que comme une suite d'événements prédéterminés et linéaires (Wheaton et Gotlib, 1997). En complémentarité, le concept de masculinité hégémonique, qui a été développé par Connell (1995), est mobilisé dans cet article afin d'analyser les rapports de genre dans les parcours de vie des hommes en situation d'itinérance. Le concept de masculinité hégémonique reconnaît la diversité des formes de masculinités selon les contextes historiques, sociaux et institutionnels (Connell et Messerschmidt, 2005). En s'appuyant sur la logique d'un système de genre patriarcal, cette perspective tient compte des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes et entre les hommes eux-mêmes (Connell, 1995). La masculinité hégémonique correspond à l'archétype de la domination patriarcale qui se manifeste par des caractéristiques associées, entre autres, à l'autonomie, à la force, à l'agressivité et à la misogynie. Afin de capter cette dynamique, Connell (1995) identifie trois autres formes distinctes de masculinités : la masculinité « complice » qui désigne la reproduction de la masculinité hégémonique sans l'appropriation de toutes les caractéristiques, la masculinité « subordonnée » qui renvoie aux caractéristiques qui ne correspondent pas à la masculinité valorisée selon l'idéologie dominante (comme les comportements considérés féminins chez certains hommes), et la masculinité « marginalisée » qui décrit les rapports entre les masculinités des différentes classes sociales (comme les hommes en situation d'itinérance).



Crédit : Ben Allan

REGARDS

Nous cherchons ici à capter les points tournants du passage à l'itinérance chez les hommes en tenant compte des rapports de domination et de subordination qui jalonnent leurs parcours de vie.

Entre novembre 2020 et octobre 2022, nous avons organisé des groupes de discussion avec 59 personnes intervenantes provenant d'organismes diversifiés incluant de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence, de la réinsertion sociale, du travail de rue et de proximité. Durant la même période, des entretiens individuels semi-dirigés ont été menés auprès de 44 hommes ayant connu l'itinérance (âgés de 23 ans à 66 ans). Cet article présente les éléments de convergence dans le discours des deux groupes rencontrés afin de mieux comprendre les points tournants du passage à l'itinérance chez les hommes. L'analyse qualitative montre que le passage à l'itinérance ne se limite souvent pas à un seul événement, mais plutôt à une multitude de points tournants qui s'entremêlent et s'alimentent tout au long des parcours de vie des hommes. S'il est possible d'organiser ces points tournants en quatre facteurs de vulnérabilité distincts, soit les facteurs structurels (comme les normes sociales, les lois gouvernementales ou les discriminations sociales), institutionnels (soit les règles et les mécanismes des différentes institutions, comme les services de santé et les services sociaux), interpersonnels (soit les relations qui jouent un rôle

essentiel dans la socialisation, comme la famille ou les partenaires intimes), et individuels (soit les caractéristiques individuelles qui influencent les comportements des personnes, comme la santé mentale et physique), les récits mettent l'accent sur le fait qu'ils sont en constante interaction les uns avec les autres. Nous avons conceptualisé les interactions entre ces facteurs par le terme de « toile de vulnérabilités ». Les prochaines sections documentent chacun de ces facteurs de vulnérabilité en tenant compte de leur enchevêtrement dans les parcours de vie des hommes, ainsi que leur rapport à la masculinité.

Vulnérabilités structurelles

« Quand je n'avais plus d'argent, j'étais aux crochets de la société et des ressources. Oui, ça m'a aidé, j'ai quand même mangé, mais c'est quand même pénible comme vie à faire. Ça tirait beaucoup d'énergie. Avoir l'effet de rien faire, de l'inutilité. Comme là, je ne travaille pas présentement. Mais, tu sais, je m'entraîne, je prends soin de moi. Je vais être capable de retourner sur le marché du travail. » (Christian, 44 ans)

L'une des vulnérabilités structurelles rapportées renvoie aux expériences de perte d'emploi auxquelles les hommes sont confrontés dans leur parcours de vie. Selon les personnes rencontrées, ces pertes d'emploi peuvent être provoquées par la dépendance aux

REGARDS

« La masculinité hégémonique correspond à l'archétype de la domination patriarcale, qui se manifeste par des caractéristiques associées, entre autres, à l'autonomie, à la force, à l'agressivité et à la misogynie. »

Crédit: Fabio Santaniello Bruun



substances qui constitue souvent une stratégie pour compenser des défis de santé mentale, des traumatismes dans l'enfance ou des souffrances. Il est expliqué par exemple que la consommation de substances des hommes entraîne des absences injustifiées à leur travail pouvant se solder par des congédiements. Pour d'autres hommes, les expériences de perte d'emploi sont plutôt la conséquence d'événements subits qui les plongent dans l'incapacité de travailler ou de payer leur loyer, comme des fermetures d'usines, des accidents de travail ou des faillites. Les récits révèlent que les pertes d'emploi n'impliquent pas seulement une précarité financière, mais s'accompagnent également d'un « sentiment d'inutilité » où les hommes ont l'impression de se retrouver « aux crochets de la société ». En opposition aux traits liés à l'indépendance et à l'autonomie propres à la masculinité hégémonique (Connell, 1995), ces pertes d'emploi renvoient aux hommes une image d'eux-mêmes marquée par la dépendance aux services et l'incapacité de subvenir à leurs besoins. Cet écart avec la représentation de la masculinité hégémonique renforce, chez ces hommes, leur position sociale subordonnée.

« Quand j'ai commencé mes hormones, ce n'était pas si pire. Mais, j'ai eu une boss qui cherchait un emploi "pour homme" et, puis, quand elle a su que j'étais trans, elle m'a carrément viré... Je vis plus de discrimination cette année que les dernières années, je dirais. » (Justin, 37 ans)

Une autre vulnérabilité structurelle est celle des expériences de discrimination sociale vécues chez les hommes aux statuts minorisés. Il est notamment question des hommes en situation de handicap, des hommes issus de l'immigration et des hommes trans. Les personnes rencontrées disent que ces hommes sont confrontés à de multiples expériences de discrimination sur la base de leur statut minorisé. Ces expériences viennent faire obstacle à l'obtention d'un emploi ou d'un logement. Par exemple, l'un des hommes rencontrés, issu d'un parcours migratoire, parle de son incapacité à trouver un emploi depuis son arrivée au Québec. Il explique que les employeurs-euses ne reconnaissent pas ses compétences et ses diplômes, ce qui le contraint à fréquenter les ressources en itinérance pour se loger et se nourrir. Également, un homme trans mentionne subir de la discrimination de la part des employeurs-euses sur la base de son identité de genre, ce qui l'empêche d'avoir accès à des emplois ciblés pour les hommes. À l'instar des analyses de Connell (1995), ce constat montre que, dans les sociétés patriarcales, les hommes qui ne correspondent pas à la figure hégémonique de la masculinité, soit celle des hommes blancs, hétérosexuels, cisgenres et sans handicap, doivent composer avec différentes pratiques discriminatoires. Ces expériences de discrimination entraînent une impression de subordination chez ces hommes, qui amplifie leur exclusion sociale.

Vulnérabilités institutionnelles

« Je suis sorti du centre jeunesse, rendu à 18 ans, les services sociaux c'est comme fini là. C'est "vole de tes propres ailes". Tes ailes sont cassées ben raide là. Oublie ça. Mais faut que tu voles pareil. Je n'ai pas eu de suivi ni d'aide à ma sortie, non... J'ai cherché des logements, mais c'était impossible... On ne m'a pas montré. » (Patrick, 46 ans)

En ce qui concerne les vulnérabilités institutionnelles, l'ensemble des personnes rencontrées mentionne que les hommes ont vécu une multitude d'expériences antérieures de jugement et d'exclusion au sein des institutions. À titre d'exemple, plusieurs hommes mentionnent avoir fait de longs séjours au sein des services de protection de l'enfance ou des centres carcéraux, desquels ils gardent des souvenirs amers. Selon l'analyse du discours, ces expériences institutionnelles sont souvent caractérisées par un encadrement autoritaire ou des situations de violence qui briment le bien-être et l'épanouissement des hommes. Une fois leurs séjours institutionnels terminés, certains hommes disent être « jetés » à la rue, sans réelle planification ni soutien pour les accompagner à la sortie de ces services. Ce manque de soutien évoque une récupération de la figure hégémonique de la masculinité (Connell, 1995) dans la mesure où les institutions perpétuent l'image de l'homme fort et autonome qui est capable de s'organiser par lui-même. C'est dans ce contexte que les hommes peuvent développer de la méfiance, voire de la rancune, à l'égard des institutions. Cette méfiance les pousserait à rejeter le plus longtemps possible le recours aux services jusqu'au moment où ils n'ont plus d'autres options.

« On développe beaucoup de services, qui sont souvent tous en silo, donc on ne peut pas avoir à la fois une difficulté en santé mentale, une difficulté en consommation, une difficulté en vie de couple, ou personnelle. Il faut choisir notre étiquette, et ça c'est triste un peu parce qu'on est un tout dans le fond, et on l'oublie. » (Personne intervenante)

Une autre vulnérabilité institutionnelle est l'inadaptation des services à la complexité de l'itinérance, comme documentée dans l'étude de MacDonald et al. (2020). Autant les personnes intervenantes que les hommes rencontrés évoquent que l'organisation des services dans une logique de spécialisation des problèmes ne tient pas compte de l'enchevêtrement des enjeux vécus par ces hommes. Comme mentionné par certaines personnes intervenantes, cette organisation en « silo » favorise la mise en place de programmes ou de services surspécialisés qui nuit à une compréhension globale des réalités des hommes à risque d'itinérance. Par exemple, des personnes intervenantes dénoncent le fait que les solutions proposées aux hommes seraient surtout axées sur le logement, ce qui ne serait pas toujours adapté aux besoins de tous. Également, la complexité des procédures administratives et des règles institutionnelles rigides dans les services, comme la production de cartes d'identité, la complétion des déclarations de revenus ou la réalisation des démarches pour l'aide sociale, créerait de l'anxiété et un découragement chez les hommes. En plus, certains hommes ont le sentiment de ne pas être pris au sérieux dans les ressources ou de s'y présenter avec des demandes qui ne sont pas comblées.

Vulnérabilités interpersonnelles

« Je me suis séparé, j'étais avec une copine qui avait des enfants, je l'ai aidée à élever les enfants. Quand on s'est séparés, j'avais une entreprise, j'ai comme tout perdu. Je me suis retrouvé à la rue... Parce que j'ai perdu le business, j'ai perdu les meubles [...]. Parce que je sortais d'une relation amoureuse, j'étais en burn-out, j'ai vendu mes affaires à la perte pour ce qui me restait de paiement. » (Frédéric, 40 ans)

Pour ce qui est des vulnérabilités interpersonnelles, autant les personnes intervenantes que les hommes rencontrés disent que les expériences de perte relationnelle peuvent venir chambouler la vie des hommes, jusqu'à les propulser en itinérance. Pour certains hommes, ces expériences prennent la forme de la fuite de la violence perpétrée au sein de leur famille ou d'une expulsion de leur milieu familial en raison de conflits avec leurs parents. Pour d'autres, ces expériences renvoient à une séparation conjugale ou au décès d'une personne significative, comme d'un membre de famille ou d'un-e conjoint-e. L'ensemble de ces expériences peut engendrer à la fois de la détresse psychologique et de la précarité économique au sein desquelles les hommes ont l'impression « de tout perdre ». Or, la détresse ressentie par les hommes évoque une expérience de vulnérabilité émotionnelle avec laquelle ils sont souvent peu familiers. Ces expériences de vulnérabilité sont contraires

à la masculinité hégémonique qui est, pour sa part, plutôt centrée sur la valorisation du contrôle de soi et la stabilité émotionnelle, comme le documente Connell (1995). En réaction à ces expériences, certains hommes mobilisent la consommation de substances comme stratégie palliative à la souffrance d'être seul, ce qui peut accroître leurs difficultés économiques et leur instabilité domiciliaire.

« Plus tard, j'ai été recruté par le même groupe que mon père, parce que j'étais visible, j'étais soldat, tu sais. Ça a duré quelques années... J'avais trouvé ma famille avec mes frères, comme je les appelle. J'ai adhéré tout de suite. Entre nous autres, on s'entraidait. On était solides. On comblait nos besoins : l'argent, les femmes, les motos, la liberté... Mais, quand je suis sorti de prison, c'est à partir de ce moment que ma vie a commencé à dégringoler. [J'ai divorcé] et puis j'ai perdu [la maison]. » (Daniel, 42 ans)



Crédit : Annie Spratt

L'implication dans le milieu criminel constitue une autre vulnérabilité interpersonnelle qui contribue au passage à l'itinérance chez les hommes. Plusieurs hommes rencontrés soulignent avoir appris la criminalité dès leur enfance, à travers leur milieu familial ou en côtoyant d'autres jeunes lors de placements en centre jeunesse. Cet apprentissage de la criminalité les conduit à tisser des liens avec le milieu criminel, comme celui des motards, qui joue, dans certains cas, un rôle important de socialisation par la marge. En effet, certains hommes rapportent que le milieu criminel représente une forme de famille choisie qui leur a procuré de l'aide et du soutien, comme un emploi, de l'argent et des amitiés. Cette implication criminelle s'accompagne toutefois d'un risque accru de judiciarisation pouvant se traduire par des périodes d'incarcération. La sortie de ces milieux peut engendrer une « dégringolade » de pertes relationnelles et de précarité socio-économique. Les hommes disent être souvent confrontés à des expériences de stigmatisation liées à leur situation « d'ex-détenus » qui peut entraîner des difficultés à trouver un logement et un emploi. Comparativement aux traits liés à l'indépendance et à la réussite associées à la masculinité hégémonique (Connell, 1995), ces expériences de stigmatisation viennent amplifier une image dévalorisante d'eux-mêmes.

Vulnérabilités individuelles

« [Quand je me suis fait enlever ma fille], je me suis dit *fuck it* est. Je suis tombé sur la dépression, je bougeais plus de chez nous... J'étais en grosse dépression, ils m'avaient ôté mes droits parentaux. Je pesais 237 livres, parce que j'étais sur la médication pour l'épilepsie, parce que c'est des antidépresseurs qui me donnaient. Pis, c'est ça, ça ne marchait pas, pis j'étais gras, pis j'étais en dépression. » (Mathieu, 45 ans)

Quant aux vulnérabilités individuelles, l'analyse des récits montre que les hommes font face à de multiples défis de santé mentale et physique qui viennent fragiliser leur parcours de vie. Pour ce qui est des enjeux de santé mentale, les hommes sont confrontés à des expériences d'anxiété, de dépression et de stress post-traumatique, des épisodes d'épuisement et de fatigue, des tentatives ou des idéations suicidaires, ainsi que des troubles psychotiques. En regard des défis de santé physique, autant les personnes intervenantes que les hommes rencontrés décrivent que l'itinérance masculine peut être provoquée par des maladies chroniques et des blessures physiques, des épisodes de surdose, ainsi que des commotions cérébrales. Les propos révèlent que ces défis de santé constituent des formes d'incapacités qui limitent les actions sociales des hommes comme leur capacité de travailler. À partir de la perspective de Connell (1995), il est possible de comprendre ces défis de santé comme la manifestation de la masculinité hégémonique dans la mesure où elle s'oppose à la maladie et aux incapacités chez les hommes. Comme cette figure valorise les hommes forts, les défis de santé vécus par ceux qui se retrouvent en itinérance ne viennent que renforcer l'impression d'être subordonnés, ce qui engendre des expériences de stigmatisation provoquant un sentiment de détresse.

« J'ai eu des démêlés avec la police parce que, quand j'avais 21 ans, je prenais de la bière et des séroquels, choses à ne pas faire, ça été vraiment l'enfer. J'ai badtripé, j'ai pétié ma coche, mon père n'était pas là, j'ai tout cassé dans la maison. Après ça, je suis parti, c'était le matin... C'est ce que la drogue fait. C'est ce que la drogue peut faire de mal. La drogue peut briser des liens parentaux par exemple. » (Charles, 37 ans)

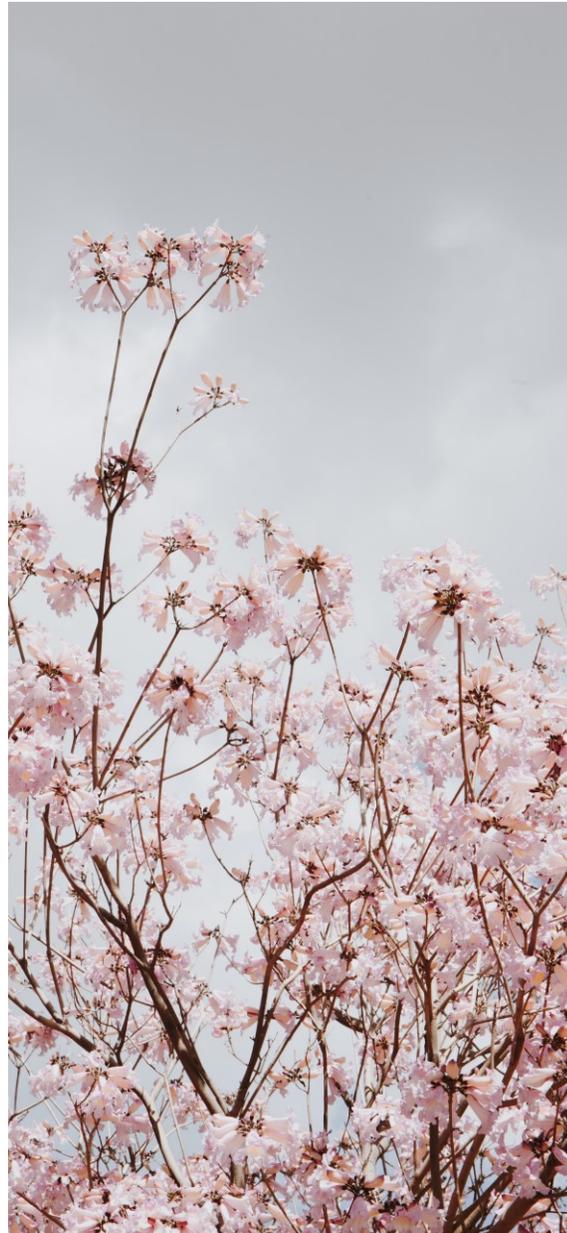


Crédit : Janet Serhan

Une autre vulnérabilité individuelle est la dépendance aux substances et au jeu, qui constituent des expériences marquantes du passage à l'itinérance chez certains hommes. Selon l'ensemble des personnes rencontrées, ces expériences de dépendance peuvent entraîner de l'isolement social. Cet isolement s'explique par la perte de confiance de la part des personnes significatives dans l'entourage des hommes, comme leur famille, leurs amis ou leurs partenaires intimes. En plus de ces ruptures sociales, l'analyse des récits montre que la dépendance aux substances et au jeu peut engendrer une précarité socio-économique (pertes d'emploi, endettements et faillites) qui, du jour au lendemain, peut propulser les hommes vers l'itinérance. De plus, ces expériences de dépendance peuvent entraîner des difficultés avec le système judiciaire en raison, notamment, d'une amplification des comportements de violence, d'agressivité et d'impulsivité lors de périodes de consommation de substances. Comme le propose Dej (2018), il est possible de concevoir la consommation de substances et le recours à la violence comme des stratégies pour compenser la perte de caractéristiques associées à la masculinité hégémonique, comme l'accès à un emploi ou l'indépendance financière.

Une toile de facteurs de vulnérabilité

La présente étude montre que le passage à l'itinérance chez les hommes est complexe et s'explique par un enchevêtrement de facteurs de vulnérabilités. Ces vulnérabilités ne se limitent pas à des enjeux individuels tels que la consommation de substances ou les défis de santé. Les constats montrent que cette toile de vulnérabilités entraîne des conséquences matérielles et symboliques qui s'imbriquent entre elles pour créer un positionnement social subordonné. Ce positionnement amplifie le processus d'exclusion sociale des hommes. En se concentrant sur les expériences des hommes, l'analyse menée ici révèle que cette toile de vulnérabilités ne se tisse pas de façon aléatoire. Elle se déploie plutôt au prisme de la masculinité hégémonique qui renforce les rapports de domination et de subordination entre les hommes. Cette étude suggère l'importance de mettre en place de multiples mécanismes d'intervention pour prévenir l'interaction des facteurs de vulnérabilités. Au niveau structurel, cela implique de bonifier l'offre de logements sociaux et abordables afin de prévenir l'instabilité domiciliaire, d'améliorer le marché de l'employabilité afin de réduire les pertes d'emploi et de bonifier les politiques publiques (par exemple, avec un revenu minimum garanti) pour lutter contre l'appauvrissement. Au niveau de la relation d'aide, les constats reconnaissent l'importance du lien de confiance pour favoriser la réaffiliation sociale et institutionnelle des hommes à risque d'itinérance. Ce constat soulève la nécessité d'établir des relations empreintes d'humanité qui font sentir les hommes marginalisés comme des personnes à part entière, et non comme des numéros déshumanisés.



Crédit: Michael Petrlia

REGARDS

Notes

1. Il s'agit d'une action concertée Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture (FQRSC) sur l'itinérance chez les hommes. L'équipe de recherche est composée de P.-B. Côté; Bellot, C.; Chesnay, C.; Flores-Aranda, J.; Fontaine, A.; Greissler, E.; Grimard, C.; Labrecque-Lebeau, L.; MacDonald, S.-A.; Ouellet, G.; Pariseau-Legault, P.; Namian, D. L'équipe de recherche remercie les bailleurs de fonds pour ce financement.
2. Les huit régions sont : Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Estrie, Laurentides, Mauricie-Centre-du-Québec, Montérégie, Montréal, Outaouais.

Références

- Anderson, N. (1923). *The hobo: The sociology of the homeless man*. University of Chicago Press.
- Campeau, P. (2000). La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance. Dans D. Laberge (dir.), *L'errance urbaine* (p. 49-69). Éditions MultiMondes.
- Carpentier, N., & White, D. (2013). Perspective des parcours de vie et sociologie de l'individuation. *Sociologie et sociétés*, 45(1), 279-300. <https://doi.org/10.7202/1016404ar>
- Connell, R. W. (1995). *Masculinities*. Berkeley.
- Connell, R. W. et Messerschmidt, J.W. (2005). Hegemonic masculinity: Rethinking the concept. *Gender & Society*, 19(6), 829-859. <https://doi.org/10.1177/0891243205278639>
- Coohey, C. et Easton, S.D. (2016). Distal stressors and depression among homeless men. *Health & Social Work*, 41(2), 111-119. <https://doi.org/10.1093/hsw/hlw008>
- Côté, P.-B., Brisson, A., MacDonald, S.-A., Pariseau-Legault, P., Fontaine, A. Labrecque-Lebeau, L., Namian, D., Flores-Aranda, J., Bellot, C., Grimard, C., Chesnay, C., Greissler, E. et Ouellet, G. (2024). Les représentations des hommes en situation d'itinérance dans les politiques sociales : une tension entre une conception hégémonique et plurielle. *Politique et Sociétés*, 43(1).
- Dej, E. (2018). When a man's home isn't a castle: Hegemonic masculinity among men experiencing homelessness and mental illness. Dans J.M. Kilty et E. Dej (dir.), *Containing Madness* (p. 215-239). Palgrave Macmillan.
- Gaboriau, P. (1993). *Clochard : L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*. FeniXX.
- MacDonald, S.-A., Côté, P.-B., Fontaine, A., Greissler, E. et Houde, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Montgomery, A. E., Szymkowiak, D., et Culhane, D. (2017). Gender differences in factors associated with unsheltered status and increased risk of premature mortality among individuals experiencing homelessness. *Women's health issues*, 27(3), 256-263. <https://doi.org/10.1016/j.whi.2017.03.014>
- Roy, S. et Grimard, G. (2016). L'aide aux personnes à la rue : cohérence et failles d'un système. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 11-32). Presses de l'Université du Québec.
- Wheaton, B. et Gotlib, I. H. (1997). Trajectories and turning points over the life course: Concepts and themes. Dans I. H. Gotlib et B. Wheaton (dir.), *Stress and adversity over the life course: Trajectories and turning points* (p. 1-25). Cambridge University Press.



Crédit : Tommy Bond

Situation financière des étudiant-es adultes au collégial

Des réalités et des responsabilités inégalitaires

Éric Richard

Département de sociologie, Cégep du Vieux Montréal

Chercheur affilié au Centre d'étude des conditions de vie et des besoins de la population (ÉCOBES)

REGARDS

« Je suis revenu aux études pour me donner un meilleur avenir, pas pour l'hypothéquer. Je crois que le cégep n'est pas adapté à ceux qui ont des factures à payer ou des enfants à élever. Les adultes n'ont pas le même *beat* que les plus jeunes. Tout le monde a des responsabilités, mais les adultes, c'est plus gros. Alors, soit le cégep s'adapte, ou soit on nous aide davantage sur le plan financier. Moi, j'ai trouvé ni l'un ni l'autre, j'ai abandonné » (Homme, Longueuil, 28 ans).

Depuis le début du XXI^e siècle, le réseau collégial québécois¹ a connu une croissance importante des étudiant-es adultes, âgé-es de 24 ans et plus², à l'enseignement dit « régulier » (Richard, 2018). Puisque les emplois exigeant une formation postsecondaire sont en nette progression (Gouvernement du Québec, 2022), cette tendance est fort probablement là pour durer : il est à prévoir que plusieurs adultes continueront à entreprendre des études postsecondaires plus tardivement, qu'ils et elles retourneront aux études pour se perfectionner, pour compléter une formation, ou pour se former dans un nouveau domaine.

L'intégration aux études postsecondaires et le retour aux études pour les étudiant-es plus âgé-es sont parfois parsemés de difficultés, notamment sur le plan financier (Fairchild, 2003; Lapointe Therrien et Richard, 2021). Les enjeux financiers représentent souvent la pierre angulaire dans l'articulation des différents obstacles personnels, dispositionnels et institutionnels (Keith, 2007) qui rendent le parcours scolaire collégial plus laborieux pour cette population étudiante. Ce qui les distingue au premier chef des étudiant-es plus jeunes, c'est que les adultes sont plus souvent responsables de gérer seul-es ces obstacles, alors que les plus jeunes peuvent généralement s'appuyer sur leurs parents.

Les témoignages recueillis lors de nos travaux de recherche évoquent par exemple une grossesse non planifiée, différents enjeux de conciliation famille-études-travail, une situation de monoparentalité, une expérience migratoire, une séparation, une maladie, un trouble de santé mentale, ou encore des événements imprévisibles et traumatisants comme un accident ou un incendie, la dépression d'un-e proche pour qui l'étudiant-e devient un soutien important, un parcours scolaire antérieur difficile ou bien le sentiment d'être un-e imposteur-trice, en étant « toujours » aux études à un âge avancé. Ces situations ou obstacles sont souvent multiples et contribuent à potentialiser l'effet de conditions financières difficiles et inégalitaires.

Les conditions financières des étudiant-es adultes sont généralement difficiles, et révèlent que leur expérience d'études postsecondaires est plus souvent marquée par le manque, la privation, voire le sacrifice. Nos données suggèrent que ces conditions sont inégalitaires puisque les étudiant-es adultes ne réalisent que rarement leur parcours dans des conditions économiques comparables à celles des étudiant-es plus jeunes. Par conséquent, les étudiant-es adultes ont des taux de diplomation plus faibles (Markle, 2015; Lapointe Therrien et Richard, 2021). Pour arriver à persévérer, à apprendre, à développer leurs compétences et à obtenir un diplôme, les étudiant-es adultes ne demandent pas l'impossible. Ils et elles désirent simplement que leurs réalités soient prises en compte.

Nous mobilisons ici les résultats de trois enquêtes menées entre 2018 et 2023. L'objectif de l'article est d'analyser la situation financière des étudiant-es adultes au collégial en mettant en lumière ce qui les distingue, d'une part, des cégépien-nes plus jeunes

et, d'autre part, ce qui différencie les étudiant-es adultes entre elles et eux selon différentes caractéristiques : le genre, la situation de parentalité et l'occupation d'un emploi rémunéré durant les études. Ce deuxième volet est important puisque la plupart des recherches considèrent les adultes inscrit-es aux études postsecondaires comme une population étudiante plutôt homogène alors que bien des distinctions, voire des inégalités, sont observables (Richard, 2022).

Démarche d'enquête

Cet article repose sur les données de trois enquêtes. D'abord, une analyse statistique des résultats du Sondage sur la population étudiante des cégeps (SPEC), un sondage mené annuellement par la Fédération des cégeps auprès des cégépien-nes de la formation régulière. Les données présentées ici sont celles de l'automne 2021, où 22 172 étudiant-es inscrit-es dans 43 cégeps, dont 2 426 étudiant-es adultes, ont répondu. Des tests statistiques du khi carré de Pearson ont été produits afin d'identifier les caractéristiques pour lesquelles les 24 ans et plus se distinguent des autres étudiant-es. Tous les résultats présentés sont significatifs à un seuil de 5 % ($p < 0,05$). Afin d'alléger le texte, seules les proportions sont présentées.

Ensuite, l'analyse des données d'une enquête longitudinale (2020 à 2023)³, réalisée exclusivement auprès d'un échantillon de 1 073 étudiant-es de 24 ans et plus inscrit-es dans 25 collèges aux quatre coins du Québec. Les étudiant-es ont été notamment interrogé-es sur leur situation financière comme cégépien-nes. Tous les résultats présentés sont significatifs à un seuil de 5 % ($p < 0,05$). Plusieurs commentaires ont été laissés par les participant-es sur les questionnaires, et certains sont repris dans cet article.

Enfin, l'analyse de 21 entretiens semi-dirigés réalisés en 2018 avec des étudiant-es adultes inscrit-es dans quatre collèges privés de la région de Québec. Ces entretiens ont permis d'approfondir leurs points de vue en ce qui concerne les facilités et les difficultés rencontrées : leurs réalités financières, les relations avec des étudiant-es plus jeunes et leurs besoins à l'égard de leur programme d'études, de la pédagogie en classe, des services offerts au collège et du milieu de vie du collège.

Financer ses études... et le reste.

De récentes analyses (Richard et al., 2023), tirées des données de l'édition 2021 du sondage annuel auprès de la population étudiante des cégeps, ont permis de comparer la situation financière des étudiant-es adultes à celle de leurs pairs plus jeunes. Les deux groupes se distinguent d'abord en ce qui concerne les sources de financement des études. Alors que la grande majorité des moins de 24 ans dispose du soutien parental comme source principale de financement, c'est très rarement le cas pour les étudiant-es adultes (6,3 %). Ces derniers-ères occupent généralement un emploi en parallèle de leurs études, durant l'été comme le font les plus jeunes, mais le plus souvent tout au long de l'année scolaire, ce qui est beaucoup moins fréquent chez les moins de 24 ans (49,5 % contre 26,2 %). Ils et elles sont environ trois fois plus nombreux-ses à avoir recours à l'aide financière aux études (AFE), et 11,3 % déclarent être soutenu-es financièrement par leurs conjoint-es, ce qui est presque inexistant chez les plus jeunes (0,4 %). Une étudiante résume bien comment s'articulent concrètement ces deux sources de revenus : « l'aide financière aux études m'aide beaucoup pour subvenir à mes besoins d'études, et mon mari s'occupe du reste, comme l'alimentation, les factures, le loyer... » (Femme, Longueuil, 29 ans).

Les étudiant-es adultes font également face à des responsabilités financières plus importantes que les plus jeunes et sont globalement plus inquiets-ètes à ce propos. Une étudiante s'exprime d'ailleurs très clairement : « ma situation financière est une grande source de stress et cela a une incidence sur mes études » (Femme, Sherbrooke, 28 ans). Cela s'explique entre autres par le fait qu'ils et elles doivent plus souvent faire face à une accumulation de dettes personnelles (50,9 % contre 24,4 %) et à des difficultés à financer leurs dépenses de base (44,6 % contre 32,9 %). Ils et elles sont également plus nombreux-ses que leurs jeunes pairs à assumer un rôle de soutien de famille (13,1 % contre 9,4 %).



D'un-e adulte à l'autre

D'autres différences sont observables lorsque les étudiant-es adultes sont comparé-es entre elles et eux selon différentes caractéristiques : le genre, la situation de parentalité et le travail rémunéré durant les études.

Si les femmes sont un peu plus nombreuses à avoir recours à l'AFE que les hommes, la principale distinction concerne le recours au soutien d'un-e conjoint-e (20,5 % contre 12,5 %) et aux pensions alimentaires (4,4 % contre 0,0 %). Il en va de même, et dans des proportions similaires, pour les parents aux études, comparativement aux étudiant-es sans enfants.

À ce propos, une étude qualitative réalisée auprès d'étudiant-es adultes du collégial (Lapointe Therrien et Richard, 2021) soulève les malaises ressentis et exprimés par les étudiant-es adultes à l'égard de leur conjoint-e qui doit les soutenir financièrement. Celles et ceux qui abordent le sujet ne sont pas du tout à l'aise avec cette situation et évoquent un sentiment de dépendance, une perte d'autonomie financière et une image de soi négative. Une étudiante exprime ainsi le malaise de ne pas pouvoir participer à parts égales au partage des frais :

« Par exemple, c'est mon chum qui achète le vin à la SAQ. Mais je ne suis pas capable de dire : "Je vais m'ouvrir une bouteille de vin". Je lui demande : "Est-ce que je peux ouvrir une bouteille de vin?", puis là, il me dit d'arrêter de le demander. Mais j'y réponds : "tu ne comprends pas. Je ne suis pas capable de m'en payer du vin, et de prendre ce que tu as acheté". Parce que dans ma tête, ce n'est pas du partage, je ne suis pas capable de me le payer. Je ne peux pas dire : "ce n'est pas grave, je vais en prendre une et je vais lui rembourser, c'est moi qui vais payer la prochaine". Non, je ne peux pas dire que c'est moi qui vais payer la prochaine... » (Femme, Québec, 32 ans).

Il est à noter également que chez les parents étudiant-es, ce sont les étudiantes qui ont les plus grandes responsabilités parentales et qui sont proportionnellement plus nombreuses en situation de monoparentalité. Cette situation parentale accentue les différences entre les étudiantes et les étudiants quant à la précarité de la situation économique, à la dépendance vis-à-vis d'autrui ou de l'AFE, et met en évidence de réelles inégalités quant aux conditions dans lesquelles se déroule leur parcours scolaire. Une mère étudiante monoparentale soutient d'ailleurs qu'« aucune adaptation n'est faite pour respecter le statut des mères monoparentales au cégep. Le système n'est pas fait pour ces femmes » (Femme, Gaspé, 41 ans). Une autre personne dans une situation similaire s'exprime également sur les enjeux financiers :

« Ma fille va avoir 18 ans bientôt, ce qui fait que je n'aurai plus droit aux allocations familiales. Ça représente une baisse de revenus de plus ou moins 800 \$ par mois. Je devrai donc travailler au moins 20 heures



Crédit: Wolfgang Mennel

REGARDS

par semaine pour le restant de mes études. Sérieusement, je ne sais pas si je vais y arriver. Je ne travaille pas présentement et je trouve ça très exigeant! De plus, j'ai le maximum de prêts et bourses puisque ma fille est aux études à temps plein. » (Femme, Drummondville, 48 ans)

Finalement, les étudiant-es adultes sans emploi sont plus nombreux-euses à devoir compter sur différentes autres sources de revenus. Ils et elles ont principalement recours à l'AFE sous forme de prêts ou de bourses (respectivement 49,8 % et 48,0 %), et bénéficient plus souvent du soutien d'un-e conjoint-e (25,6 % contre 13,3 % des étudiant-es en emploi). Dans une moindre mesure, ils et elles comptent également sur les pensions alimentaires, les prestations d'assurance-emploi, le soutien gouvernemental pour un retour aux études, l'épargne personnelle ou l'aide sociale. Les différences entre celles et ceux qui peuvent se permettre de ne pas travailler et celles et ceux qui doivent le faire sont nettement contrastantes. Voici comment s'expriment deux étudiant-es rencontrés :

« Je me compte chanceuse de pouvoir me consacrer à mes études sans avoir de tracas financiers, et j'ai de bons résultats! J'adore ce que je fais! Mon conjoint assume entièrement toutes les dépenses puisqu'il a un très bon salaire. On investit pour l'avenir. » (Femme, Montréal, 30 ans)

« À cause que je dois travailler entre 25 et 35 heures par semaine en plus de l'école, je sens que je performe moins bien comparativement à d'autres qui ne travaillent pas. De plus, je me sens limite en *burn out*... Et c'est un sentiment partagé avec d'autres étudiants du même groupe d'âge que moi. » (Homme, Québec, 28 ans)

« Pour arriver à persévérer [...] et à obtenir un diplôme, les étudiant-es adultes ne demandent pas l'impossible. Ils et elles désirent simplement que leurs réalités soient prises en compte. »

Des privations qui perdurent

Lors de l'enquête longitudinale, les étudiant-es adultes ont été invité-es à se prononcer sur divers énoncés concernant leur situation financière et à identifier tous ceux correspondant à leur situation. On leur a ensuite demandé de se prononcer à nouveau sur ces énoncés lors des trois semestres subséquents à leur inscription.

Globalement, les données révèlent que les restrictions et les privations perdurent, et que le stress lié aux ressources financières est omniprésent, tout au long du parcours collégial des étudiant-es adultes.

Chaque semestre, les participant-es déclarent principalement que « je me prive et que je dois restreindre mes dépenses ». Bien que l'énoncé « Je manque d'argent (je n'arrive pas à payer mon loyer, mes factures, je vis de l'insécurité alimentaire, etc.) » soit le moins fréquemment sélectionné, il faut quand même souligner qu'il est identifié par près de 10 % des étudiant-es adultes, et que la proportion d'étudiant-es adultes déclarant que leur situation financière peut nuire à la poursuite de leurs études varie entre 13,0 % et 18,4 %. Les énoncés concernant le fait de se sentir stressé-e à cause des ressources monétaires et le désir de travailler davantage pour avoir plus de revenus sont plus fréquemment sélectionnés. Par ailleurs, la proportion d'étudiant-es indiquant avoir « besoin de l'aide financière aux études du gouvernement pour subvenir à mes besoins » passe de 27,0 % au premier semestre, à 37,4 % au quatrième semestre. En parallèle, ils et elles considèrent de plus en plus souvent que « L'aide financière aux études du gouvernement est insuffisante » :

« Difficile de vivre avec 1500 \$ par mois des prêts et bourses. Au début j'endurais, mais là je n'y arrive plus. » (Homme, Gaspé, 34 ans)

« Le calcul des prêts et bourses est vraiment mauvais. Pour la première année, j'avais déclaré 26 000 \$ de revenus et j'avais 1200 \$ par mois. Pour la deuxième année, j'ai déclaré 16 000 \$ et j'ai 485 \$ par mois... Comment calculent-ils? Comment est-ce possible d'arriver financièrement? Je vais tout lâcher. » (Femme, Granby, 36 ans)

Ces éléments sont d'autant plus marqués chez les femmes, les parents, et les étudiant-es sans emploi. Les étudiantes estiment s'endetter davantage, ce qui nuit à leur situation financière, et considèrent avoir de plus en plus de problèmes financiers au fur et à mesure des semestres. Elles estiment également avoir de plus en plus besoin de l'AFE pour subvenir à leurs besoins et jugent cette aide insuffisante. La situation est similaire chez les parents étudiant-es et les étudiant-es sans emploi. Ces derniers-ères déclarent par ailleurs avoir davantage besoin du soutien financier de leur famille ou de leur conjoint-e.

Des enjeux de persévérance

En somme, ces données permettent d'observer des différences sur le plan financier, qui jalonnent le parcours collégial des étudiant-es adultes, notamment en ce qui a trait aux sources de revenus disponibles pour financer leur projet de formation et aux inquiétudes qui découlent de leur situation financière : des responsabilités financières plus grandes, moins de soutien parental, ou encore une dépendance importante à l'égard de l'AFE octroyée par le gouvernement. Par ailleurs, les étudiant-es adultes sont plus souvent préoccupé-es par les enjeux financiers à court terme (le paiement des factures) ou à long terme (les dettes qui s'accumulent), tout en vivant des incertitudes dans l'attente des prêts et bourses et des préoccupations quant aux responsabilités économiques familiales. Ces préoccupations témoignent de responsabilités importantes pour les étudiant-es adultes, et d'inégalités qui ont tendance à les distinguer des étudiant-es plus jeunes, d'une part, et d'autres situations inégalitaires selon leurs caractéristiques et leurs conditions de vie, d'autre part. Des situations et des préoccupations qui ne favorisent assurément pas la réussite scolaire et l'obtention d'un diplôme collégial. Nous avons exposé ailleurs (Richard et Veilleux, 2023), à partir du corpus de données de l'enquête longitudinale, les raisons d'abandon des études collégiales des étudiant-es adultes. Entremêlée à d'autres raisons, la précarité de la situation financière est mentionnée par 31 % des décrocheurs-euses adultes et représente la raison la plus fréquemment indiquée pour expliquer l'abandon des études.

Énoncés proposés aux participant-es concernant leur situation financière (résultats pour le premier semestre)

- J'estime que je me prive et que je dois restreindre mes dépenses (sorties, achats, alimentation) (55,4 %).
- Je me sens plus stressé(e) en lien avec l'argent (sentiment de dépendance, perte d'autonomie, privations, ne pas pouvoir accumuler de l'argent pour la retraite, etc.) (35,0 %).
- J'aimerais travailler plus pour tout payer, mais je n'y arrive pas (manque de temps, horaires non compatibles, etc.) (30,3 %).
- Je n'ai pas plus de problèmes financiers (28,8 %).
- J'ai besoin de l'aide financière aux études du gouvernement (prêt et bourse) pour subvenir à mes besoins (27,0 %).
- J'ai besoin de soutien financier de ma famille et/ou de mon/ma conjoint-e (19,3 %).
- L'aide financière aux études du gouvernement (prêts et bourses) est insuffisante (19,2 %).
- J'estime que ma situation financière actuelle peut nuire à la poursuite de mes études (18,4 %).
- Je m'endette plus et cela nuit à ma situation financière (17,1 %).
- Je manque d'argent (je n'arrive pas à payer mon loyer, mes factures, je vis de l'insécurité alimentaire, etc.) (7,5 %).

Les résultats exposés dans cet article représentent une brève incursion pour comprendre la réalité financière des cégépien-nes plus âgé-es. Ils mettent en exergue la vulnérabilité et la situation de dépendance à l'égard de l'AFE, et des partenaires de vie pour certains profils d'étudiant-es.

Les données recueillies suggèrent que le premier lieu d'intervention est celui de l'AFE en ce qui concerne l'accessibilité et, surtout, les allocations qui semblent insuffisantes. Comme des chercheurs (Doray et al., 2005; Howard Sims et Barnett, 2015) soutiennent que les établissements postsecondaires ne sont pas adaptés aux populations étudiantes plus âgées qui ne suivent pas un cursus linéaire, il y a lieu de se demander si le système d'AFE est adapté aux réalités des cégépien-nes adultes. Comme l'AFE reçue ne semble pas couvrir tous les besoins qu'un-e étudiant-e adulte doit satisfaire durant son parcours scolaire, il semble pertinent de penser à une bonification des prêts, à une augmentation des bourses ainsi qu'à d'autres formes de soutien : un taux d'intérêt privilégié, un congé d'intérêt au remboursement des prêts, un sur-sis de paiement des dettes d'études initiales, voire d'autres paiements, etc. Les échanges (entretiens semi-dirigés, courriels, conversations informelles) que nous avons eus avec les cégépien-nes adultes durant nos travaux nous amènent à constater que ce qu'ils et elles demandent est simple : une situation financière favorable à la poursuite de leurs études collégiales jusqu'à l'obtention d'un diplôme et des conditions qui ne mettront pas leur avenir économique en péril pour avoir fait le choix de revenir aux études à un âge avancé.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre comment les enjeux financiers des étudiant-es adultes affectent leur expérience collégiale, et la nature des inégalités, voire de la marginalisation et de la stigmatisation qu'ils apportent. Le présent article se concentre sur les enjeux liés au genre, à la situation parentale et à la situation d'emploi, mais il serait également pertinent d'élargir la perspective à d'autres caractéristiques sociales, telles que l'identité ethnoculturelle, le statut d'immigration ou la situation de handicap, par exemple. Le gouvernement et les directions des collèges doivent mettre à l'ordre du jour la recherche de solutions, pas seulement pour répondre aux besoins ponctuels du marché du travail, mais pour assurer la pérennité de conditions viables pour la poursuite des apprentissages tout au long de la vie. Ce, afin que les étudiant-es adultes, ainsi que certain-es étudiant-es plus jeunes qui peuvent vivre des expériences similaires, n'aient pas de mal à répondre à une question fondamentale que plusieurs d'entre elles et eux se posent : « comment vais-je financer mon projet d'études et mes autres responsabilités, pour assurer ma persévérance jusqu'à la diplomation? » et, ainsi, assurer des conditions d'accès à l'éducation postsecondaire et de persévérance scolaire équitables pour tous et toutes.



Crédit : Tracey Hocking

REGARDS

Notes

1. Au Québec, l'inscription aux études postsecondaires s'effectue d'abord dans un cégep (collège d'enseignement général et professionnel) qui constitue le premier palier de l'enseignement supérieur. Le cégep a comme principale caractéristique de faire cohabiter deux secteurs d'études : l'enseignement préuniversitaire, qui prépare à l'université, et l'enseignement technique qui offre des voies de formation menant au marché du travail. Le cégep accueille les étudiant-es qui ont terminé les cinq années du cours secondaire. Si le parcours scolaire s'est réalisé en continuité, un-e Québécois-e accède généralement au cégep à l'âge de 17 ans.
2. Le travail de recension de Langrehr et al. (2015) permet d'observer que l'âge séparant les étudiant-es adultes de leurs pairs plus jeunes se situe entre 21 et 27 ans. La plupart des chercheurs-euses tracent la ligne à 23, 24 ou 25 ans. En effet, autour de 24 ou 25 ans, rares sont les étudiant-es qui n'ont pas quitté le foyer familial et développé une certaine forme d'autonomie financière (Gauthier et al., 2006) qui les distingue de la majorité des étudiant-es du collégial.
3. Nous tenons à exprimer notre gratitude au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour avoir subventionné nos travaux dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (11229) et pour en soutenir la diffusion par le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (13313).

Références

- Gouvernement du Québec. (2022). Bulletin trimestriel du marché du travail. Premier semestre 2022. Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail d'Emploi-Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidaire-social/publications-adm/imt/bulletins-semestriels/00ensemble-quebec/2022/00imt-bmt-2022-S1.pdf>
- Doray, P., Bélanger, P. et Mason, L. (2005). Entre hier et demain : carrières et persévérance scolaires des adultes dans l'enseignement technique. *Lien social et Politiques*, 54, 75-89. <https://doi.org/10.7202/012861ar>
- Fairchild, E. E. (2003). Multiple roles of adult learners. *New Directions for Student Services*, 102, 11-16. <https://doi.org/10.1002/ss.84>
- Gauthier, M., Leblanc, P., Côté, S., Deschenaux, F., Girard, C., Laflamme, C., Magnan, M.-O. et Molgat, M. (2006). La migration des jeunes au Québec : rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec. Observatoire Jeunes et société, Centre Urbanisation, culture et société, Institut national de la recherche scientifique (INRS). <https://espace.inrs.ca/id/eprint/2601/1/RapportNational.pdf>
- Howard Sims, C. et Barnett, D. R. (2015). Devalued, misunderstood, and marginalized: Why nontraditional students' experiences should be included in the diversity discourse. *Online Journal of Workforce Education and Development*, 8(1), article 2. <https://opencuilib.siu.edu/ojwed/vol8/iss1/2/>
- Keith, P. M. (2007). Barriers and Nontraditional Students' Use of Academic and Social Services. *College Student Journal*, 41(4), 1123-1127.
- Langrehr, K. J., Phillips, J. C., Melville, A. et Eum, K. (2015). Determinants of nontraditional student status: A methodological review of the research. *Journal of College Student Development*, 56(8), 876-881. <https://doi.org/10.1353/csd.2015.0090>
- Lapointe Therrien, I. et Richard, É. (2021). Les étudiants adultes au collégial : les comprendre pour mieux les soutenir. *Pédagogie collégiale*, 35(1), 16-24. https://educinfo.xmlui/bitstream/handle/11515/38214/Revue-Automne2021-Vol.35-1_LapointeTherrienRichard.pdf
- Markle, G. (2015). Factors Influencing Persistence Among Nontraditional University Students. *Adult Education Quarterly*, 65(3), 267-285. <https://doi.org/10.1177/0741713615583085>
- Richard, É. (2018, 7 mai). La recherche sur les étudiants adultes : un défi conceptuel, une pertinence indéniable [communication par affiche]. 86e congrès de l'ACFAS, Chicoutimi, QC, Canada. <https://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/86/enjeux-recherche/3/c>
- Richard, É. (2022). Qui sont les personnes étudiantes adultes à l'enseignement supérieur collégial québécois? *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 24(3), 123-144. <https://doi.org/10.7202/1100380ar>
- Richard, É., Tardif, S., Gaudreault, M.M., et Savard, C. (2023). Enquête sur la réussite à l'enseignement collégial, à partir des données du SPEC 1 2021 : rapport de recherche spécifique portant sur les étudiantes et les étudiants de 24 ans et plus. ÉCOBES – Recherche et transfert, CRISPESH, IRIPIL. <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2023/04/enqueteraussite-rapport-24ansplus.pdf>
- Richard, É. et Veilleux, J. (2023). Et si le PARES permettait de prévenir le décrochage des étudiantes et étudiants adultes au collégial? *Pédagogie collégiale*, 37(1). <https://educinfo.xmlui/bitstream/handle/11515/39018/Richard-Veilleux-37-1-23.pdf>



Signes de vie

DOSSIER



Les voies alternatives de la recherche

Le CREMIS, créature bicéphale

Produire l'égalité

Crédit: mecessi

Le CREMIS et les voies alternatives de la recherche en santé et services sociaux

Jean-Vincent Bergeron-Gaudin
 Professionnel de recherche au CREMIS

DOSSIER

Crédit: Aditya Wardhana



« Un CHU c'est un CHU [...] on les connaît bien », répondait le ministre Christian Dubé aux partis d'opposition, qui le questionnaient sur les différentes désignations possibles pour reconnaître les infrastructures de recherche au sein des établissements de santé et de services sociaux.

Ces échanges ont eu lieu dans le contexte de l'adoption de la *Loi visant à rendre le système de santé et services sociaux plus efficace* en décembre 2023. Dernière en date d'une longue suite de réformes managériales menées dans ce secteur depuis une vingtaine d'années (Grenier et Bourque, 2018), cette loi annonce un réaménagement organisationnel important du système. Sur le plan de la recherche, elle prévoit un resserrement des « désignations universitaires », soit les catégories qui ont été développées pour administrer les infrastructures de recherche intégrées à des établissements. Dans le domaine des services sociaux, la nouvelle loi retient une seule désignation, celle d'institut universitaire (IU), alors que l'ancienne loi incluait également la désignation de centre affilié universitaire (CAU).

Ce changement n'a pas été débattu en commission parlementaire. Durant la période consacrée à l'examen des deux articles traitant des désignations universitaires (sur les quelque 1200 articles contenus dans le projet de loi 15), les échanges ont surtout porté sur les infrastructures de recherche dans le domaine de la santé, en premier lieu les centres hospitaliers universitaires (CHU). Les discussions autour des infrastructures de recherche dans les services sociaux ont été, en revanche, beaucoup plus évasives. Cette prédominance de la santé sur le social n'est pas nouvelle, et trouve écho dans la longue histoire des

désignations universitaires dans le système de santé et des services sociaux au Québec. Depuis les années 1990, les désignations IU et CAU ont été utilisées pour soutenir le développement de la recherche dans les services sociaux et rattraper le retard dans ce domaine, comparativement aux services de santé. À l'origine, la désignation CAU a été conçue spécifiquement pour les centres locaux de services communautaires (CLSC) responsables d'offrir les services sociaux de première ligne. Malgré sa richesse, cette forme de recherche « dans l'État social » demeure aujourd'hui méconnue et peu documentée (Rhéaume, 2009; Suárez-Herrera, White et Battaglini, 2013; Sallée, 2022; Godrie, 2023).

Cet article explore cette forme de recherche à partir de l'exemple du CREMIS, un CAU développé initialement au CLSC des Faubourgs au centre-ville de Montréal. À l'occasion de l'anniversaire de ses 20 ans, le CREMIS a mené une démarche visant à retracer son parcours et à réaliser, plus largement, une socio-histoire¹ des désignations universitaires dans les services sociaux. S'appuyant sur une collecte documentaire et une série d'entretiens avec des acteurs-trices ayant exercé différentes fonctions (chercheurs-euses, gestionnaires, coordonnateurs-trices, etc.), cet article revient sur les principales phases de son développement.

Malgré les contraintes institutionnelles, le CREMIS a réussi à tracer des voies alternatives pour la recherche au sein du système de santé et des services sociaux. Par sa programmation axée sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté, ce CAU a mis en place un modèle de recherche permettant de réfléchir de manière

critique aux conditions de production des inégalités et de contribuer au développement de pratiques d'intervention pour les réduire. En utilisant sa désignation universitaire comme un cadre pour créer de nouvelles relations entre différents types d'acteurs-trices et de savoirs (scientifiques, pratiques et expérientiels), le CREMIS démontre qu'il est possible de rendre les services de santé et les services sociaux plus sensibles aux rapports sociaux inégalitaires.

Les conditions préalables à l'émergence

Bien qu'il ait été fondé officiellement en 2004, le CREMIS a bénéficié d'un ensemble de conditions préalables à sa création. Les premiers constats sur le faible niveau de financement de la recherche sociale appliquée et la quasi-absence d'infrastructures dans ce domaine remontent à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, présidée par Jean Rochon. Dans son rapport paru en 1988, la Commission souligne que « la recherche en santé au Québec est en progression, alors que la recherche sociale appliquée est nettement sous-développée dans tous ses aspects » (Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1988, p. 634).

Dans ce contexte et suivant l'adoption de la Politique de la santé et du bien-être² en 1992, le Conseil québécois de recherche sociale (CQRS) met sur pied un premier programme pour soutenir la formation d'équipes travaillant en partenariat sur des problèmes sociaux jugés prioritaires (par exemple, l'itinérance). Certains établissements du réseau deviennent partenaires de ces équipes de recherche. C'est le cas notamment du CLSC des Faubourgs, qui contribue à la création du Collectif de recherche en itinérance (CRI) en 1994. Formé de chercheurs-euses, d'intervenantes et de gestionnaires provenant des milieux communautaire et institutionnel, le CRI fait déjà le pari qu'il est possible de produire de nouvelles connaissances en alliant ces différent-es acteurs-trices (Roy et Hurtubise, 2007).

La mise en place de la désignation CAU à la fin des années 1990 marque un pas de plus dans l'intégration de la recherche aux services sociaux de première ligne. Au-delà des équipes en partenariat, cette décision vise à rapprocher davantage la recherche du développement et de l'évaluation des pratiques, en ancrant des infrastructures dans les établissements (MSSS, 2005). La désignation CAU s'inspire directement de l'expérience du CLSC Côte-des-Neiges et de son Centre de recherche et de formation qui fonctionne déjà depuis quelque temps comme une unité intégrée (Rhéaume, 2009). Cette désignation est rendue possible en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Pour l'obtenir, les CLSC doivent soumettre leur candidature au ministère, en identifiant un « créneau d'expertise » dans lequel ils comptent mener des activités de recherche et d'enseignement. En l'espace de quelques années, un total de six CLSC reçoivent ainsi une désignation CAU³.

Le CLSC des Faubourgs obtient ce statut en 2001, entre autres en faisant valoir sa participation aux activités du CRI. Le créneau identifié à l'époque est la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce choix est cohérent avec la décision du CRI de réfléchir au-delà de l'itinérance et d'aborder plus largement ces questions (Roy et Hurtubise, 2007). Pour les gestionnaires du CLSC, il semble important que la thématique choisie rejoigne le travail de l'ensemble des professionnel·les de l'établissement qui interviennent auprès de différentes populations. Dans ses premières années, le CAU fonctionne cependant en grande partie à travers les activités du CRI.

La fondation (2004-2006)

La création du CREMIS en 2004 est étroitement liée à la nomination, la même année, de Christopher McAll comme directeur scientifique du CAU du CLSC des Faubourgs. Professeur en sociologie à l'Université de Montréal, McAll a déjà collaboré avec le CLSC, notamment dans le cadre d'une recherche sur la pauvreté au centre-ville de Montréal (McAll et al., 2001). Il a également été directeur adjoint du Centre de recherche et de formation du CLSC Côte-des-Neiges, qui a inspiré la désignation CAU.

L'arrivée d'un sociologue spécialisé dans l'analyse des rapports sociaux inégalitaires comme directeur scientifique mène à l'adoption d'une nouvelle programmation axée sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. Partant du créneau de la pauvreté et de l'exclusion sociale, cette programmation doit permettre de développer de nouvelles connaissances sur les causes de ces problèmes, soit les inégalités sociales et les discriminations qui affectent les personnes dans ces situations. Elle doit également permettre de développer de nouvelles pratiques d'intervention — dans ce cas-ci, des pratiques alternatives de citoyenneté au sens large.



Crédit: Giorgio Trovato

DOSSIER

« Dans son rapport paru en 1988, la Commission souligne que "la recherche en santé au Québec est en progression, alors que la recherche sociale appliquée est nettement sous-développée dans tous ses aspects". »

Les premières années sont consacrées à la mise en relation des différent-es acteurs-trices du CREMIS. Le centre bénéficie d'un financement de démarrage du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), qui a remplacé le Conseil québécois de recherche sociale (CQRS) quelques années plus tôt. Il est composé de plusieurs chercheurs-euses du CRI, qui coexiste en parallèle comme équipe partenariale sur l'itinérance, et qui poursuit ses activités pendant quelques années. De nouveaux-elles chercheurs-euses, provenant des diverses universités (notamment l'Université de Montréal, l'UQAM et l'Université Concordia), se joignent également au centre, et élargissent les perspectives sur les différentes populations sujettes aux inégalités sociales (jeunes sans emploi, résident-es d'habitation à loyer modique, personnes aux prises avec un problème de santé mentale, etc.).

Le CREMIS devient très rapidement le CAU d'un établissement de plus grande taille, à la suite de l'adoption du projet de loi 25⁴ et de la création des centres de santé et de services sociaux (CSSS) en 2004. Le CLSC des Faubourgs, qui compte quelques centaines d'employé-es, est alors fusionné à d'autres CLSC et différents centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) pour former le CSSS Jeanne-Mance, qui compte désormais 1200 employé-es (Godrie, 2023). Cette réorganisation du système provoque des délais dans le renouvellement du financement du CREMIS et de la désignation universitaire du nouvel établissement.

La consolidation (2007-2013)

Malgré les reports, le CREMIS passe avec succès à travers son premier processus de renouvellement. Comme pour les autres CAU, cette démarche se déroule en deux temps : une demande de financement d'infrastructure de recherche est d'abord déposée au FQRSC puis, suivant une évaluation scientifique positive, le CSSS soumet à son tour un dossier de candidature au ministère pour voir sa désignation universitaire renouvelée (Godrie, 2023). Ce processus s'échelonne sur un an, et prend fin en 2007.

Cette reconnaissance permet au CREMIS de se consolider. À l'image de sa double évaluation, scientifique et administrative, son financement repose sur une subvention de cinq ans, accordée par le FQRSC, ainsi qu'une contribution financière du CSSS Jeanne-Mance. À cette période, le centre regroupe une quinzaine de chercheurs-euses universitaires, un chercheur gouvernemental à la santé publique et une chercheuse d'établissement. À cela s'ajoutent une dizaine de praticien-nes chercheurs-euses, des professionnel-les du CSSS qui consacrent une partie de leur temps de travail à des projets de recherche.

Cette phase de consolidation est marquée par l'apparition de nouvelles composantes permettant au CREMIS de déployer pleinement sa programmation. En 2008, le centre se dote de sa propre revue (*Revue du CREMIS*) dédiée à la publication de textes en lien



Crédit: Fabio Santantello Bruun

avec les inégalités sociales et les pratiques alternatives permettant de les réduire⁵. En 2011, le centre met aussi en place une nouvelle équipe de recherche, financée par le FQRSC et dirigée par Christopher McAll, sur les *Pratiques de participation citoyenne dans la recherche et l'action sur les inégalités sociales* (Équipe PRAXCIT, 2011). À travers différents terrains d'enquête, les membres de cette équipe s'interrogent sur les effets que peut avoir la participation citoyenne sur les inégalités sociales. Pour ce faire, ils et elles documentent des espaces participatifs déjà existants (comme des comités d'usagers-ères) et en initient de nouveaux (comme des démarches de création collective), (Godrie et al., 2018). Les activités de cette équipe marquent l'embauche d'une première coordonnatrice de recherche au CREMIS.

Parmi les projets réalisés à cette période, mentionnons la démarche « Au-delà des étiquettes ». Conduit par différent-es chercheurs-euses et praticien-nes chercheurs-euses du centre, ce projet vise à comprendre comment la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes percevant de l'aide sociale peuvent les mener à perdre leur logement. Ce questionnement est exploré à partir des trajectoires de vie de 40 personnes qui vivent dans un logement précaire ou dans la rue. Lors de la diffusion des résultats, les témoignages recueillis sont repris sous forme de scènes théâtrales pour montrer le poids qu'exercent les étiquettes à l'aide sociale. Le projet est développé en collaboration avec la compagnie de théâtre *Mise au jeu* et fait l'objet d'une tournée provinciale, organisée avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Celle-ci permet de rejoindre près de 400 personnes (personnes en situation de pauvreté, intervenant-es du milieu communautaire et du système de santé et services sociaux, agent-es d'aide sociale, etc.) dans huit régions différentes, en 2008 et en 2009 (McAll et al., 2012).

Durant ces années, le CREMIS organise aussi plusieurs ateliers internationaux de recherche et d'action sur les inégalités sociales. Tenus au Québec et dans différentes villes en France et en Belgique, ces ateliers réunissent pendant une semaine des personnes qui vivent des inégalités (par exemple, des jeunes de la rue) ou qui agissent en solidarité avec des personnes dans ces situations (par exemple, des travailleurs-euses communautaires). Pour favoriser le croisement des différents types de savoirs (scientifiques, pratiques et expérientiels), la composition des groupes est variée et inclut, notamment, des intervenant-es et des gestionnaires du CSSS Jeanne-Mance. Tout au long de la semaine, les participant-es réfléchissent aux inégalités et aux pratiques qui permettent de renforcer leurs capacités d'agir face à celles-ci. Les ateliers culminent par un événement public où les personnes présentent le fruit de leurs réflexions, aussi sous une forme théâtrale.

À travers ces expériences, le CREMIS peaufine son approche, à la fois critique des inégalités, axée sur la co-construction des connaissances et tournée vers l'action. Pendant cette période, il participe également à une table de concertation regroupant les six CAU. Cette instance permet d'échanger sur le modèle de recherche que ces centres sont en train de mettre en place dans leurs établissements respectifs. Le milieu est toutefois rapidement bouleversé par de nouveaux événements.

La reconfiguration (2014-2019)

En vue du second renouvellement de ces infrastructures, le ministère annonce en 2013 que les CAU pourraient postuler pour obtenir la désignation « institut universitaire » dans leur créneau d'expertise. Ce changement de statut viendrait avec une hausse potentielle de leur financement, mais aussi des exigences accrues à leur endroit (en termes de rayonnement, de développement de pratiques de pointe, etc.). À peine un mois avant le dépôt des candidatures, le ministère revoit ses directives et précise que seuls les CAU qui déposent des demandes sur des thématiques prioritaires pour le gouvernement pourront accéder au statut d'institut. Les deux thématiques ciblées alors sont les communautés culturelles et la première ligne en santé et services sociaux.

Incité par l'Université de Montréal à laquelle il est affilié, le CREMIS décide de tenter sa chance sur la thématique de la première ligne. Marie-Dominique Beaulieu, médecin et professeure spécialisée en soins de première ligne à l'Université de Montréal, se joint à la demande de financement à titre de codirectrice scientifique avec Christopher McAll. Dans des délais très courts, les deux codirecteurs-trices développent une programmation axée sur les inégalités sociales, les maladies chroniques et les populations vulnérables, et recrutent de nouveaux-elles chercheurs-euses, issu-es notamment du domaine de la santé. Mais la demande, rédigée dans l'urgence, ne convainc pas le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC). En 2014, le CREMIS est alors reconduit comme CAU. En fait, sur les six CAU existants (qui n'ont pas nécessairement tous postulé pour devenir des instituts), trois changent de désignation. La dynamique de collaboration qui prévalait entre eux et autour de ce modèle de recherche est affectée par cet épisode et la table de concertation des CAU est dissoute.

La désignation CAU du CSSS Jeanne-Mance est renouvelée officiellement en 2015. L'annonce est faite tout juste avant l'entrée en vigueur du projet de loi 10⁶ et d'une nouvelle réorganisation complète du système de santé et services sociaux. Encore une fois, le CREMIS se retrouve dans un établissement de plus grande taille, le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, qui compte 13 000 employé-es (Godrie, 2023). Au sein du nouvel établissement, le CREMIS n'est plus la seule infrastructure de recherche, et rejoint d'autres centres et instituts du domaine de la santé et du domaine social qui sont également rattachés au CIUSSS⁷.

À travers cette séquence, le CREMIS entame une reconfiguration. En 2016, la programmation est réorganisée par champs thématiques (savoirs et participation citoyenne, santé et inégalités sociales, itinérance, État social, etc.) pour favoriser une plus grande collégialité dans l'animation des activités scientifiques. Les membres se regroupent en fonction de leur domaine de recherche et d'intervention autour d'un certain nombre de porteurs-euses dans chaque champ.



Crédit: Khara Woodsbo

Crédit: Tim Hufner



La programmation prévoit aussi des axes plus transversaux, comprenant des analyses critiques sur les milieux de vie et l'intervention, le développement de pratiques alternatives visant la réduction des inégalités et la co-construction des savoirs. À contre-courant de la recherche calquée sur « l'expertise de pointe », le centre continue de défendre la transversalité et une lecture plus globale des rapports sociaux inégalitaires.

Pendant ces années, le CREMIS répond pour la première fois à des mandats ministériels en itinérance. Portés par des chercheurs-euses et plusieurs employés du centre, notamment une nouvelle coordonnatrice au transfert des connaissances, ces mandats permettent de développer des ressources servant à outiller les intervenant-es en lien avec des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Ils donnent lieu, entre autres, à la publication d'un guide sur les bonnes pratiques en itinérance qui mise sur la posture et le jugement clinique plutôt qu'une approche standardisée du phénomène. Le guide accorde une grande importance au contexte des interventions et aux particularités de l'itinérance chez différentes populations (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, personnes immigrantes, etc.). Il montre que l'amélioration des pratiques dans un champ comme l'itinérance passe aussi par des outils qui stimulent la réflexivité des intervenant-es.

Un autre exemple de mandat ministériel est l'organisation du premier colloque national en itinérance, en 2017. Cet événement réunit près de 600 personnes, incluant des intervenant-es des milieux communautaire et institutionnel, des chercheurs-euses ainsi que des représentant-es du gouvernement. Au moyen d'une multitude d'ateliers, il permet à ces actrices de réfléchir aux responsabilités collectives face à l'itinérance et aux pratiques croisées à développer ou à renforcer. Cette reconnaissance de la part du ministère de l'expertise du CREMIS dans ce champ n'est d'ailleurs pas sans rappeler la genèse du CAU du CLSC des Faubourgs.

Vers la fin de cette période, les deux codirectrices scientifiques décident l'un-e après l'autre de quitter leurs fonctions pour entamer leur préretraite. Un cycle de financement s'achève et le temps est venu de préparer la prochaine demande de renouvellement. Ayant rejoint le CREMIS depuis quelque temps, Nicolas Sallée, professeur en sociologie à l'Université de Montréal, est nommé directeur scientifique en 2018. Le lien historique entre ce département et le CAU est ainsi conservé.

La même année, le CREMIS accueille aussi une autre structure de recherche du CIUSSS spécialisée dans le domaine de la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme. Ce changement apporte des forces supplémentaires et permet l'ouverture d'un nouveau champ dans la programmation autour des capacités, des normes sociales et de l'intervention. Cette reformulation de la problématique dans ce champ illustre bien le regard critique du centre, et sa volonté de réfléchir aux conditions de production des inégalités plutôt que selon une approche par « clientèles ».

À ce moment, le CREMIS n'a jamais été aussi bien pourvu en nombre d'employé-es. Il compte au total quatre chercheurs-euses d'établissement, une coordonnatrice de recherche, une coordonnatrice au transfert des connaissances, une spécialiste de l'évaluation et un technicien en recherche.

L'incertitude et le report constant du renouvellement (2020-2024)

Dès 2019, le CREMIS est prêt à se lancer dans son troisième renouvellement. Or, encore à ce jour, ce processus n'a pas été déclenché. Dans les dernières années, le centre a dû composer avec l'incertitude et le report constant de son renouvellement. Cette situation s'explique évidemment par la pandémie de COVID-19 qui a canalisé une grande part de l'attention et des ressources du système de santé et des services sociaux, mais aussi par l'adoption récente du projet de loi 15 qui, comme nous l'avons vu en introduction, prévoit des modifications aux désignations universitaires dans le domaine social.

Ce survol de l'histoire du CREMIS montre que les reports dans le renouvellement des CAU ont été assez fréquents au fil du temps. Le fait que le projet de loi 15 ne retienne que la désignation IU reflète la volonté du gouvernement, déjà perceptible lors du renouvellement de 2014, d'orienter les manières de faire de la recherche en milieu de pratique. Tout se passe comme si le modèle des CAU, étroitement lié à la mission originelle des CLSC et aux services sociaux de première ligne, trouvait difficilement sa place dans un système complètement reconfiguré après vingt ans de réformes managériales et de fusions d'établissements. L'ancrage territorial, les échanges entre différents types de savoirs, les partenariats avec le milieu communautaire, tous des traits forts du modèle des CAU depuis ses débuts (Rhéaume, 2009; Suárez-Herrera, White et Battaglini, 2013), semblent perdre en reconnaissance à l'intérieur d'un système centralisateur qui tend à uniformiser.

L'expérience du CREMIS montre pourtant l'intérêt de conserver des désignations universitaires, qui permettent non seulement une diversité de pratiques et de conceptions de la recherche, mais aussi qui laissent des marges de manœuvre pour ouvrir des espaces de co-construction entre chercheur-euses, intervenant-es et personnes concernées par les enjeux abordés. Si le CREMIS a pu, à certains moments, percer des « brèches » dans les inégalités sociales (McAll, 2017) et diffuser une culture de la « réflexivité critique » au sein du réseau (Sallée, 2022), c'est parce qu'il a remis en question les façons de faire et qu'il a cherché des voies alternatives à la recherche en santé et services sociaux. Les travaux en socio-histoire de l'action publique révèlent souvent ces usages différenciés des catégories administratives par les acteurs-rices, comme le CREMIS s'est approprié de manière singulière la désignation CAU.

Le défi reste de poursuivre dans ces voies alternatives. Il faudra sans doute répéter que rendre le système de santé et des services sociaux plus « efficace », pour reprendre l'intitulé de la nouvelle loi, passe aussi par un approfondissement de la réflexion sur les rapports sociaux inégaux qui interfèrent sur ce système et sur les moyens de les atténuer.

Notes

1. La socio-histoire de l'action publique renvoie à un ensemble de travaux développés depuis les années 1980, principalement en France, qui combinent les outils de la sociologie et de l'histoire pour aborder les politiques publiques. Cette tradition de recherche se distingue, entre autres, par son approche inductive, son recours à des informations de première main (par exemple, des archives), ses interprétations en termes de processus et sa volonté de saisir les institutions par les acteurs-trices qui les font exister (Payre et Pollet, 2013).

2. La Politique de la santé et du bien-être fixe les orientations gouvernementales et les stratégies pour améliorer la santé et le bien-être de la population québécoise. Elle fait suite aux constats de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, qui déplore l'absence d'objectifs communs entre les différents services (MSSS, 1998).

3. Les CLSC ayant obtenu une désignation CAU sont : le CLSC Côtes-Neiges (1998), le CLSC Sherbrooke (1998), le CLSC Haute-Ville-des-Rivières (1999), le CLSC Nord de l'Île (2001), le CLSC des Faubourgs (2001) et le CLSC René-Cassin (2002), (MSSS, 2005).

4. Pour plus de détails sur le projet de loi 25 : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2003/2003C21F.PDF

5. Pour une recension détaillée des articles parus dans la revue depuis sa création, voir le texte de Christopher McAll, Produire l'égalité : la Revue du CREMIS entre critique sociale et créativité citoyenne, dans le présent numéro.

6. Pour plus de détails le projet de loi 10 : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2015/2015C1F.PDF

7. Les autres structures du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ayant une désignation universitaire sont : l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD), l'Institut de gériatrie de Montréal (IUGM), l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUF) et l'Institut sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM).



Crédit : Waranont Joe

Références

- Équipe PRAXCIT (2011). Co-construire les connaissances. *Revue du CREMIS*, 4(2), 38-43. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/co-construire-les-connaissances>
- Godrie, B. (2023, 13 septembre). Centres affiliés universitaires : chroniques d'un modèle subversif de production des connaissances. *Magazine de l'Acfas*. <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2023/09/centres-affilies-universitaires>.
- Godrie, B., Ouellet, G., Bastien, R., Bissonnette, S., Gagné, J., Gaudet, L., Gonin, A., Laurin, I., McAll, C., McClure, G., Régimbal, F., René, J.-F. et Tremblay, M. (2018). Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). <https://doi.org/10.7202/1051406ar>
- Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (1988). Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Québec, Gouvernement du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4005836>
- Grenier, J. et Bourque, M. (dir.) (2018). *Les services sociaux à l'ère managériale*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- McAll, C. (2017). Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 89-117. <https://doi.org/10.7202/1042807ar>
- McAll, C., Awad, J., Desgagnés, J.-Y., Gagné, J., Godrie, B., Keays, N., Plante, M.-C. et Stoetzel, N. (2012). *Au-delà du préjugé. Trajectoires de vie, pauvreté et santé*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- McAll, C., Fortier, J., Ulysse, P.-J. et Bourque, R. (2001). *Se libérer du regard : agir sur la pauvreté au centre-ville de Montréal*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2005). *Rapport du comité sur l'organisation universitaire des services sociaux. Le développement de la mission universitaire dans les établissements du domaine des services sociaux*. Québec, Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001280>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (1998). *La Politique de la santé et du bien-être*. Québec, Gouvernement du Québec. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1992/92_713.pdf
- Payre, R. et Pollet, G. (2013). *Socio-histoire de l'action publique*. Paris, La Découverte.
- Rhéaume, J. (2009). La sociologie clinique comme pratique de recherche en institution. Le cas d'un centre de santé et services sociaux. *Sociologie et sociétés*, 41(1), 195-215. <https://doi.org/10.7202/037913ar>
- Roy, S. et Hurtubise, R. (2007). Introduction. Dans Roy, S. et Hurtubise, R. (dir.), *L'itinérance en questions* (p. 1-26). Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Sallée, N. (2022) Défendre l'utilité critique des sciences sociales. La sociologie à l'épreuve de son voisinage disciplinaire au Québec. *Socio-logos*, 16. <https://doi.org/10.4000/socio-logos.5555>
- Suárez-Herrera, J. S., White, D. et Battaglini, A. (2013). La recherche participative en CSSS-CAU. Le cas du partenariat ARIMA comme réseau innovateur de traduction des savoirs. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 73-88. <https://doi.org/10.7202/1020822ar>



Une tête à l'Université, l'autre dans l'État

Le CREMIS, créature bicéphale

D'après une entrevue réalisée avec :

Nicolas Sallée
Directeur scientifique du CREMIS

Daphné Morin
Cheffe de service du CREMIS

Propos recueillis par Jean-Vincent Bergeron-Gaudin, professionnel de recherche au CREMIS

Depuis maintenant 20 ans, le CREMIS navigue entre culture scientifique et pratiques (alternatives) en santé et services sociaux. Daphné Morin et Nicolas Sallée, respectivement cheffe de service et directeur scientifique du CREMIS, nous offrent une incursion dans les coulisses de cette entité bicéphale à l'identité singulière, à l'aune des enjeux politiques actuels qui marquent le réseau public de la santé et des services sociaux.

Le CREMIS a pour particularité de développer une programmation scientifique sur les inégalités sociales tout en remplissant une mission universitaire au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. Comment cette particularité s'incarne-t-elle, et qu'est-ce qu'elle représente, pour vous, comme intérêt et comme défi?

La particularité du CREMIS s'incarne dans son double financement. D'abord, un financement du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), qui constitue en quelque sorte le garant de notre autonomie scientifique. Et ensuite un financement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en vertu de la mission de « centre affilié universitaire » du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Non seulement on occupe des locaux du CIUSSS, au sein du CLSC des Faubourgs, mais en plus une partie de notre équipe interne, autrement dit l'équipe qui fait vivre quotidiennement le CREMIS (cheffe de service, coordonnatrices de recherche et de mobilisation et transfert des connaissances, chercheurs-euses d'établissement, etc.), est payée par le CIUSSS. Résultat, le CREMIS dispose d'une direction bicéphale. D'un côté, une direction scientifique, que Nicolas assume actuellement. De l'autre, une direction que l'on peut – faute de mieux – dire administrative, assumée actuellement par Daphné dans le cadre de la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) du CIUSSS. Évidemment, cette distinction entre ce qui relève du scientifique, d'un côté, et de l'administratif, de l'autre, est très réductrice tant ces éléments sont liés dans notre travail quotidien. Mais ce qu'il y a d'important, et c'est en cela que la distinction a du sens, c'est que l'un de nous deux est employé de l'Université, et l'autre est employée du CIUSSS. C'est ce double ancrage, un pied dans le



Crédit: Joe Dudeck

champ scientifique, l'autre dans le réseau public de la santé et des services sociaux, qui fait tout l'intérêt du CREMIS. Si on perd l'un, on n'est plus qu'un service de recherche du ministère. Si on perd l'autre, on n'est plus qu'un centre de recherche universitaire parmi les autres. Mais c'est aussi de là, inévitablement, que viennent ses principaux défis, quand les finalités du champ scientifique divergent de celles du réseau public, ou quand nos exigences d'autonomie sont mises à l'épreuve d'attentes ministérielles ou institutionnelles. Le meilleur exemple, c'est les défis que l'on rencontre quand on nous propose de construire des projets (de recherche et/ou de mobilisation et de transfert des connaissances) sur mandat du MSSS, donc avec de l'argent du ministère et une feuille de route négociée. Notre objectif principal consiste alors à traduire les propositions ministérielles en projets qui font sens au regard de notre programmation scientifique et, peut-être plus fondamentalement, de nos principes et de notre identité. Cette traduction est un défi passionnant, mais il est loin d'aller de soi, tant peuvent diverger nos lectures, nos finalités, nos temporalités et parfois même notre langage.

De nombreux projets de recherche sont menés au CREMIS, par des chercheurs-euses et des équipes variées, dans différents champs. Par-delà cette diversité, quels sont les principes ou les approches qui vous rassemblent ?

Ce qui nous rassemble d'abord, c'est la transversalité de notre regard sur les rapports sociaux inégalitaires, que l'on parle de rapports d'âge, de classe, de genre, de race, de sexualité ou encore de capacité, entre autres enjeux. On s'intéresse non seulement aux effets de ces rapports sociaux sur les parcours de vie, mais également sur les facteurs (politiques, organisationnels, pratiques, etc.) qui contribuent à les (re)produire ou, au contraire, à les réduire et à produire de l'égalité. Cette transversalité du regard nous paraît cruciale, car elle nous permet de penser le monde social au-delà d'un strict découpage par thématiques ou par populations. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de la sociologie, nous semble-t-il, que de cultiver le doute face aux catégories qui nous sont quotidiennement imposées : la « délinquance », la « santé mentale », l'« itinérance », etc. Sans présumer que ces catégories sont nécessairement mauvaises, la sociologie permet de montrer comment elles sont construites pour mieux les déconstruire, et prendre de la distance avec elles. La catégorie de l'itinérance, par exemple, est nourrie par un ensemble de processus structurels. On pense notamment à l'encadrement des populations marginalisées par diverses institutions de contrôle, comme la police, la psychiatrie, les tribunaux ou les centres jeunesse, qui contribuent non seulement à leur stigmatisation, mais aussi à leur marginalisation. Mais derrière ces dynamiques communes, elle cache aussi des réalités sociales différentes, qui appellent des réponses différentes, selon que l'on s'intéresse à des femmes, des hommes, des personnes migrantes ou issues des Premières Nations. Si le regard que l'on adopte est parfois dit « critique », ce n'est donc pas parce qu'il est militant, mais parce qu'il ne prend rien comme allant de soi, et c'est autour de cette distance critique que l'on bâtit notre autonomie scientifique.

Ce qui nous rassemble aussi, c'est la manière dont on combine cette exigence d'autonomie scientifique avec un ancrage assumé dans la réalité qui nous entoure, auprès des intervenant-es comme, autant que possible, auprès des populations concernées. D'où l'importance que l'on accorde à une visée de non-hiérarchisation des savoirs académiques, professionnels et d'expérience.

Cela dit, cette non-hiérarchisation peut prendre des formes différentes, plus ou moins participatives et partenariales, selon les types de projets, les profils des chercheurs-euses et les épistémologies au sein desquelles ils et elles s'inscrivent. Ce point nous permet de mentionner le rôle qu'a joué Baptiste Godrie à la direction scientifique du CREMIS, tandis que Nicolas bénéficiait d'une année d'étude et de recherche en 2019-2020. On parle de lui ici car Baptiste, présent depuis la création du CREMIS, développe des travaux importants sur les injustices épistémiques, la participation sociale, et plus généralement les liens entre production du savoir et inégalités sociales — autant de questions qui constituent des dimensions centrales de notre programmation scientifique.

Ce qui nous rassemble, enfin, c'est une attention constante portée à l'utilité des recherches que l'on produit, dans une visée de réduction des inégalités, ou de production de l'égalité. Mais, là aussi, il y a une diversité des formes de l'utilité. Il peut s'agir de développer de nouvelles pratiques, ou de documenter des pratiques existantes, pour en légitimer ou en pérenniser l'existence. Il peut aussi s'agir de créer des espaces de formation, d'échanges et de réflexivité sur les rapports sociaux inégalitaires, ainsi que de nourrir les jugements professionnels et, plus généralement, la critique sociale.



Crédit: Ben Allan



Crédit: JBL

Le fait d'être situé au centre-ville de Montréal a certainement influencé l'évolution du CREMIS. Quels liens faites-vous entre sa programmation et son territoire?

Le CREMIS a été créé en 2004 pour remplir la mission de « centre affilié universitaire » (CAU) qu'avait obtenu, trois années plus tôt, le CLSC des Faubourgs, situé en plein centre-ville de Montréal, dans un quartier fortement marqué par la pauvreté et l'exclusion sociale. On peut mentionner deux expériences de recherche qui reflètent cet ancrage territorial, et qui constituent à leur manière la « préhistoire » du CREMIS. On doit d'abord évoquer la création, au milieu des années 1990, du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI), dont de nombreux-euses membres ont ensuite rejoint le CREMIS : Céline Bellot, Roch Hurtubise, Marcelo Otero, Shirley Roy, Mario Poirier, et on en oublie sûrement... Daphné elle-même y a appris le métier de chercheuse! À la base, le CRI vient justement d'une initiative du CLSC, pour faire face aux nombreux problèmes que ses intervenant-es rencontraient sur le territoire. Jacques Gagné, le directeur général du CLSC, avait alors approché Danielle Laberge, professeure de sociologie à l'UQAM, pour proposer un partenariat de recherche. Soutenu par le CQRS, ancêtre du FRQSC, le CRI réunissait des universités (dont l'UQAM), un CLSC (celui des Faubourgs) et un regroupement d'organismes communautaires en itinérance à Montréal (le RAPSIM).

On peut ensuite souligner la recherche menée à la fin des années 1990 par Christopher McAll, qui allait fonder le CREMIS quelques années plus tard, sur ce qu'il avait nommé les « profils de la pauvreté » aux Habitations Jeanne-Mance, et qui concentrerait en quelque sorte les problématiques du territoire. En plaçant au cœur de sa programmation scientifique l'étude des inégalités sociales et des pratiques destinées à les réduire, le CREMIS s'est inscrit dans ce double sillage. Cet ancrage territorial est aujourd'hui encore très important, mais il faut ajouter au moins deux choses. D'abord, les recherches menées au CREMIS ne se limitent pas au centre-ville de Montréal.

Le CREMIS a une responsabilité provinciale, et plusieurs de ses membres sont d'ailleurs employé-es d'universités situées en dehors de Montréal, que l'on pense à l'Université Laval à Québec, à l'Université du Québec en Outaouais ou encore à l'Université de Sherbrooke. De nombreux projets du CREMIS incluent aussi des volets internationaux, de façon à situer les réalités observées localement dans des constats plus globaux, et à les comparer à d'autres contextes socio-culturels et politiques, ainsi qu'à d'autres configurations institutionnelles, organisationnelles ou professionnelles. Ensuite, l'écosystème institutionnel dans lequel s'inscrit le CREMIS a beaucoup évolué depuis sa création. Dès 2004, le CLSC des Faubourgs a été fusionné au sein du CSSS Jeanne-Mance, qui regroupait alors trois CLSC et plusieurs CHSLD. En 2015, le CSSS Jeanne-Mance a lui-même été fusionné au sein du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-Montréal, qui regroupe non seulement deux CSSS (donc d'autant plus de CLSC et de CHSLD), mais également deux hôpitaux et divers autres services de soin et de services sociaux (en particulier — mais pas seulement — le Centre jeunesse de Montréal).

Avec cette fusion, le pôle de recherche en milieu de pratique s'est par ailleurs considérablement étendu, avec l'intégration de plusieurs instituts universitaires (Jeunes en difficulté, Dépendance, Réadaptation physique, Gériatrie) et centres de recherche (CRISP², CRIR³ et CRIUGM⁴). Tout cela a nécessité pour le CREMIS de repenser sa place dans une institution beaucoup plus transversale, qui couvre un territoire beaucoup plus vaste qu'auparavant. Pour donner un ordre de grandeur, le CLSC des Faubourgs comptait environ 700 employé-es au début des années 2000. Aujourd'hui, le CIUSSS du Centre-Sud compte plus de 23 000 employé-es. Certes, le CREMIS est toujours logé dans l'enceinte du CLSC des Faubourgs, qui a seulement déménagé de quelques rues durant l'été 2015. Si les thématiques que l'on traite et le regard que l'on adopte sont aujourd'hui encore pleinement empreints de cette localisation spécifique, il est probable que le lien étroit qui unissait le CREMIS à son territoire au début des années 2000 se soit un peu distendu avec le temps.

Est-ce que vous pouvez nous dire quelques mots des membres qui composent le CREMIS, en expliquant notamment le rôle que jouent les chercheurs-euses d'établissement?

Le CREMIS est d'abord composé d'un ensemble de professeur-es qui agissent à titre de membres réguliers-ères. La plupart des professeur-es sont employé-es d'universités à travers le Québec, mais on compte aussi parmi nous deux professeur-es de collège, issu-es des départements de sociologie des cégeps du Vieux-Montréal et de Victoriaville. La plupart des professeur-es évoluent dans des départements de sociologie et de travail social, mais d'autres disciplines sont également représentées : sciences infirmières, ergothérapie, dentisterie, administration publique, et même art dramatique. On a aussi – c'est important de le préciser – un ensemble de membres collaborateurs-trices, pour la plupart employé-es dans des universités hors Québec, ce qui reflète la diversité de nos réseaux au Canada (en particulier à Ottawa) et en Europe (France, Belgique, Pays-Bas, Catalogne, etc.).

Nos quatre chercheurs-euses d'établissement, à la différence des autres membres, sont employé-es à temps plein par le CIUSSS pour développer leur programmation de recherche au sein du CREMIS et, plus spécifiquement, pour travailler en proximité avec les praticien-nes du milieu. Ils et elles sont aussi professeur-es associé-es dans divers départements universitaires, ce qui leur permet de diriger des étudiant-es aux cycles supérieurs, ou de demander un certain nombre de subventions de recherche. La liste des départements auxquels ils et elles sont affilié-es reflète assez bien notre interdisciplinarité : Nadia Giguère, docteure en anthropologie, est professeure associée au département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'Université de Montréal, Lisandre Labreque-Lebeau, docteure en sociologie, est professeure associée au département des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais, Jean-Baptiste Leclercq, docteur en sociologie, est professeur associé au département de sociologie de l'Université de Montréal et Guillaume Ouellet, docteur en sociologie, est professeur associé à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal. Les chercheurs-euses d'établissement occupent une position névralgique au sein du CREMIS. En quelque sorte, ils et elles assurent la présence quotidienne de la recherche universitaire au sein du CIUSSS, et incarnent mieux que tout autre chercheur-euse universitaire le trait d'union entre le champ scientifique et les milieux de pratique. Un pont également soutenu par les travaux d'Anne-Marie Ouimet, notre agente de planification, de programmation et de recherche (APPR) spécialiste en évaluation, notamment sur nos approches et réalisations en mobilisation et transfert de connaissances. En fonction de leurs champs d'expertise et de leur programmation scientifique, les chercheurs-euses d'établissement développent de nombreux projets, pour la plupart financés par des agences de recherche autonomes, en s'appuyant sur les divers partenariats qu'ils et elles tissent autour de leurs champs d'expertise.

Pourtant, et malgré cette centralité, au CREMIS comme dans l'ensemble des centres de recherches comparables à l'échelle du Québec, les chercheurs-euses ne bénéficient pas de la reconnaissance statutaire pourtant exigée dans le cadre de référence du ministère, et qu'appelle leur niveau de qualification. Autrement dit, il n'y a pas de statut de « chercheur-euse » dans la nomenclature du MSSS, et ce n'est pourtant pas faute de le réclamer. Il nous semble que cela témoigne à la fois d'une certaine méconnaissance du fonctionnement quotidien des centres de recherche en milieu de pratique, et peut-être aussi d'un déficit de culture scientifique au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. Enfin, on compte aussi parmi nos membres réguliers-ères deux personnes extrêmement importantes pour le fonctionnement quotidien du centre, et même, plus généralement, pour la réalisation de la mission universitaire au sein du CIUSSS : Catherine Jauzion, coordonnatrice de recherche, et Rachel Benoit, coordonnatrice à la mobilisation et au transfert des connaissances.

Il y a aussi, parmi les membres, des praticien-nes-chercheurs-euses. Pouvez-vous nous dire quelques mots de leur rôle?

Oui en effet, et c'est peut-être cette catégorie de membres qui nous distingue le plus d'un centre de recherche universitaire classique. Les praticien-nes-chercheurs-euses occupent différents postes au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Au CREMIS, on a deux médecins, une psychologue, une ex-infirmière, un psychoéducateur, un organisateur communautaire et un spécialiste en activités cliniques. Ce sont des personnes cruciales pour nous, qui constituent en quelque sorte nos antennes dans les milieux de pratique et nos meilleur-es allié-es pour développer des projets, en nous servant de liaison avec les équipes et en nous nourrissant des préoccupations qui agitent les terrains.



Crédit: Gilbert Beltran



Crédit: mcccxi

Un bon exemple (mais il y en aurait d'autres!), c'est le projet amorcé il y a plusieurs années par Nadia Giguère (chercheuse d'établissement) avec David Barbeau (médecin et praticien-chercheur). Leur projet est né des constats de David quant aux maux ressentis par les médecins chargé-es d'attester de la présence de limitations fonctionnelles à l'emploi pour permettre l'accès de certain-es de leurs patient-es à des programmes d'aide sociale plus généreux. Le projet de recherche qui en a découlé, sur les pratiques des médecins et leur rôle dans la reproduction des inégalités sociales, a non seulement donné lieu à diverses publications académiques, mais également à la diffusion plus large de ces connaissances à travers un dossier web et à la création d'une formation médicale accréditée. Celle-ci se déploie encore aujourd'hui et a pour objectif général « de promouvoir l'évaluation réflexive des limitations fonctionnelles à l'emploi des prestataires et de réduire les inégalités d'accès au Programme de solidarité sociale⁵ ». Ce projet permet, au fond, de souligner l'importance croisée des chercheurs-euses d'établissement et des praticien-chercheurs-euses. Malheureusement, dans les faits, l'implication de ces derniers-ères n'est pas si simple. En fait, elle est même de moins en moins aisée avec le temps. Elle se heurte notamment au défi de les « dégager » de leurs équipes cliniques pour pouvoir participer à des activités de recherche. Là encore, il semble y avoir du chemin à parcourir pour renforcer la culture scientifique au sein du réseau.

Pour conclure, quelle est l'importance de souligner les 20 ans du CREMIS?

D'abord parce qu'un anniversaire, ça se fête! Mais c'est aussi un moment important pour nous rassembler, et pas seulement pour produire un bilan de ce qu'on a produit depuis 20 ans, mais aussi pour nous demander où on souhaite aller collectivement, les postures que l'on souhaite affirmer, les questions que l'on souhaite explorer. Depuis quelque temps, on voit par exemple émerger des thématiques qui n'ont jamais été totalement délaissées au CREMIS, mais qui mériteraient certainement d'être creusées. Parmi elles, on en nommera trois, même s'il y en aurait bien d'autres : la question du racisme, tel qu'il s'exprime historiquement dans nos institutions publiques, la question du logement, dont la crise actuelle nous rappelle l'importance cruciale dans l'accroissement

des inégalités sociales et, enfin, la question des liens entre justice sociale et justice climatique, qui constitue l'un des défis majeurs de notre époque. Il faut dire aussi que cet anniversaire arrive à un moment politique singulier, marqué par l'adoption récente du projet de loi 15 qui constituera probablement une nouvelle étape dans le long processus de bureaucratisation du réseau public de la santé et des services sociaux. Ce projet de loi acte également (et ce n'est pas une mince affaire!) la disparition, d'ici 2026 ou 2027, de la mission de « centre affilié universitaire » (CAU) que le CREMIS remplit depuis sa création. Cette mission — ou cette « désignation », comme on la nomme officiellement — avait été spécifiquement créée pour les CLSC dans les années 1990, tandis que la désignation « institut universitaire » (IU) couvrait les services sociaux spécialisés, à l'image par exemple des Centres jeunesse. Concrètement, cela veut dire que, pour continuer à exister, le CREMIS va devoir se transformer en IU dans les prochaines années, ce qui n'est peut-être pas dramatique, mais qui ne va pas non plus totalement de soi. On dit cela parce que si la désignation CAU partage plusieurs critères avec la désignation IU, elle s'en était aussi distinguée. Pour ne prendre qu'un exemple, l'un des critères d'évaluation des IU par le MSSS concerne le développement de « pratiques de pointe », une notion qui, telle qu'elle a été initialement forgée, repose théoriquement sur une conception descendante de l'utilité de la recherche, calquée sur celle des sciences biomédicales. Les CAU ont au contraire cherché à promouvoir une conception ascendante de l'utilité de la recherche, au moyen de liens construits dans la durée avec les milieux de pratique et les populations concernées, et où les savoirs de chacun-e et les contextes de leur développement sont au cœur des travaux. Entre nous, on parle ainsi parfois d'un « modèle CAU ». Bien sûr, on ne dit pas que dans les faits, et tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, les IU ne valorisent pas aussi cette seconde approche. Mais il va falloir être vigilant-es pour que la disparition de la désignation CAU n'entraîne pas avec elle le modèle de recherche qui s'est forgé dans son sillage.

Les 20 ans du CREMIS constituent donc, dans ce contexte particulier marqué par l'incertitude, voire l'inquiétude, une manière de faire valoir l'importance des thématiques que l'on traite et des principes qui nous rassemblent.

DOSSIER

« Il n'y a pas de statut de "chercheur-euse" dans la nomenclature du MSSS, et ce n'est pourtant pas faute de le réclamer. Il nous semble que cela témoigne [...] d'un déficit de culture scientifique au sein du réseau public de la santé et des services sociaux. »



Crédit : Ryan Richards

Le CREMIS sur le chemin de nos trajectoires – Nicolas Sallée

J'ai rejoint le CREMIS comme chercheur en 2016, un peu moins de trois ans après mon recrutement comme professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal. J'ai été formé en sciences sociales en France, jusqu'à ma thèse de sociologie soutenue en 2012. Ma thèse portait sur l'histoire et les mutations du traitement des jeunes délinquant-es, que j'avais construit à la frontière d'une sociologie de l'État (et des liens noués entre l'État social et l'État pénal), et d'une sociologie de la profession d'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse – l'équivalent français des Centres jeunesse. Ce thème de recherche, que j'ai poursuivi en arrivant au Québec, me rapprochait assez naturellement du Centre international de criminologie comparée (CICC), situé à l'Université de Montréal, que je connaissais déjà pour y avoir passé quelques mois à la fin de ma thèse, et au sein duquel je suis toujours chercheur collaborateur.

Mais j'hésitais, car j'avais le désir d'inscrire un peu plus fermement mon travail dans la discipline sociologique. Le CREMIS, que j'ai connu grâce à Christopher McAll, constituait une belle opportunité pour ça, avec son regard transversal sur les inégalités sociales. Moi qui arrivais d'un parcours universitaire somme toute relativement classique, j'ai vite été conquis par la possibilité de faire un pas de côté par rapport au strict champ académique, en intégrant un centre de recherche en milieu de pratique logé au cœur du réseau public de la santé et des services sociaux. Ne serait-ce que la localisation du CREMIS, en plein centre-ville, au sixième étage du CLSC des Faubourgs, me fascinait. Je garde un souvenir marquant des premiers événements que l'on a organisés dans le cadre du champ « droit, justice et inégalités sociales » du CREMIS, que j'ai co-porté avec Emmanuelle Bernheim de 2017 à 2022. Je repense notamment à un séminaire organisé autour des travaux de Martin Gallié sur les expulsions locatives. La présence, dans le public, non seulement de chercheurs-euses et d'étudiant-es, mais également de travailleurs-euses sociaux-ales, de représentant-es de la Ville de Montréal, d'intervenant-es et de militant-es communautaires, parmi lesquel-les plusieurs personnes concernées, avait suscité des échanges vifs et passionnants.

Cette localisation, en plein cœur du réseau, était d'autant plus pertinente pour moi et pour mes propres travaux de recherche que, contrairement à la France où la Protection judiciaire de la jeunesse relève du ministère de la Justice, le traitement québécois des jeunes délinquant-es relève justement du MSSS. Peu de temps avant mon arrivée au CREMIS, j'ai ainsi compris que le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, auquel le CLSC des Faubourgs est administrativement rattaché depuis 2015, est également celui qui loge l'ensemble des directions, des services et du personnel du Centre jeunesse de Montréal. En rejoignant le CREMIS, je me rapprochais donc considérablement de mes terrains de recherche! J'ai ensuite accepté, à partir de juin 2018, de prendre la direction scientifique du CREMIS. Ce n'était pas une décision évidente pour moi, mais parmi toutes les raisons qui m'ont poussé à accepter, je crois qu'une des principales était la perspective de comprendre, comme observateur participant, les conditions de possibilité de la production d'un savoir critique depuis le cœur même de l'État social.

Le CREMIS sur le chemin de nos trajectoires – Daphné Morin

Je suis entrée au CREMIS en 2017 pour y assumer des fonctions de gestionnaire. C'est un poste que j'occupais déjà depuis 2012, pour l'équipe de la direction de la recherche du CIUSSS en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI/TSA), qui a depuis été intégrée au sein du CREMIS⁶. Toutefois, mon lien avec le CREMIS et ses membres remonte à de nombreuses années, au moment même où l'ancêtre du CLSC des Faubourgs, le CLSC Centre-Ville, a voulu renforcer le rôle de la recherche dans le développement de ses pratiques d'intervention.

Pour ce faire, il s'est alors tourné vers le département de sociologie de l'UQÀM, où je travaillais déjà comme professionnelle de recherche en lien avec le Groupe de recherche et d'analyse sur les pratiques et les politiques pénales (GRAPPP) : à ce moment-là, je m'intéressais notamment au phénomène de la judiciarisation en santé mentale, dans la foulée des vagues de désinstitutionalisation psychiatrique. Cette initiative a donné lieu à la création du CRI, au sein duquel s'est consolidé mon intérêt pour les questions liées aux rapports de pouvoir entre les groupes sociaux, pour les processus de contrôle et d'exclusion sociale, ainsi que pour l'importance du partenariat de recherche avec les groupes concernés, notamment les équipes du CLSC des Faubourgs (Itinérance, Urgence psychosociale-Justice, etc.) et des organismes membres du RAPSIM.

C'est aussi là que j'ai appris le métier de chercheuse, à faire du terrain ou, devrais-je dire, des terrains : judiciarisation/incarcération et phénomène de l'itinérance, femmes et itinérance, accès aux services de santé et aux services sociaux, femmes incarcérées et santé mentale, entre autres. Forte d'une dizaine d'années d'expérience en recherche partenariale, et engagée dans une perspective sociocritique, j'ai poursuivi mon parcours de recherche au CRDITED, où j'ai mené des recherches sur les rapports au système pénal des populations associées à la déficience intellectuelle ou à l'autisme, avant d'y accepter un poste de gestionnaire en 2012. Le CRDITED ayant été intégré au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en 2015, mon arrivée au CREMIS en 2017 allait presque de soi.

La thématique générale du CREMIS, saisie sous l'angle des rapports sociaux inégaux, tout comme la volonté de travailler en partenariat de recherche avec les groupes concernés, se situait dans la continuité directe de mes intérêts, de mes valeurs, de mes perspectives et de mes expériences. Cette nouvelle tâche constituait en même temps un défi de taille, associé au besoin d'affirmer et de consolider le modèle de recherche sociale développé au CREMIS depuis 2004 et qui, à l'aube de l'importante réforme connue par le réseau de la santé et des services sociaux en 2015, devait se réinventer.



Notes

1. Voir l'encadré « Le CREMIS sur le chemin de nos trajectoires »
2. Centre de recherche en santé publique
3. Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain
4. Centre de recherche de l'Institut universitaire en gériatrie de Montréal
5. Voir le site web de Réseau-1 Québec : <https://reseau1quebec.ca/formation-sur-laide-sociale-ses-formulaires-et-le-role-des-medecins-analyse-de-ses-effets-sur-la-pratique-medecale>
6. C'est en 2015 que cette équipe a été intégrée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Avant cette date, elle était intégrée au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) de Montréal.

La Revue du CREMIS entre critique sociale et créativité citoyenne

Produire l'égalité

Christopher McAll
Professeur, sociologie, Université de Montréal
Membre du CREMIS

DOSSIER

Depuis 20 ans, les membres et personnes collaboratrices du CREMIS se consacrent à faire avancer les connaissances sur les inégalités sociales et les discriminations, tout en contribuant au développement de pratiques alternatives de citoyenneté. Dans le présent texte, je propose d'analyser les textes parus dans la *Revue du CREMIS*, à la lumière de la mission de notre centre. Les 296 articles publiés jusqu'à ce jour dans la revue, fondée en 2008, constituent autant de traces laissées par cette activité engagée. Mais quels liens peut-on faire entre cette production d'articles et la réalisation de la mission initiale du centre? S'agit-il d'une mission accomplie (ou en voie de l'être) ou d'une cible lointaine?

Bien-être, mal-être et la production de l'égalité

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord s'interroger sur ce que veulent dire *inégalités sociales* et *pratiques alternatives de citoyenneté*. En 2008, au début d'une recherche effectuée au CREMIS sur le bien-être des personnes âgées et le soutien à domicile, un article signé par deux chercheuses et des auxiliaires intervenant à domicile paraît dans la *Revue*. Les auteures soulignent la nécessité de tenir compte des « dimensions matérielles et relationnelles du bien-être » [1], d'autant plus que le mal-être relationnel occasionné par l'isolement des aînés-es n'est pas nécessairement accompagné par des manquements sur le plan matériel. Pendant le projet, à la lumière des témoignages des personnes soutenues à domicile et des auxiliaires, d'autres dimensions du bien-être ont émergé, dont l'importance pour les personnes de prendre leurs propres décisions (le bien-être décisionnel), de se sentir bien dans l'espace et le temps (le bien-être spatio-temporel), et d'être bien dans leur corps et leur esprit (le bien-être corporel). En 2014, les chercheuses impliquées publient un autre article dans la revue sur l'importance de tenir compte de ce « bien-être en cinq dimensions » pour ne pas réduire les personnes soutenues à domicile à des corps à héberger, soigner, laver et nourrir — un regard déshumanisant qui correspond à l'âgisme.

Le groupe de chercheurs-euses spécialisé-es en « inégalités sociales et insécurité alimentaire », associé au CREMIS, constate un processus similaire de « réduction identitaire » vis-à-vis des personnes ayant besoin de soutien alimentaire, et qui peuvent être réduites à autant de bouches à nourrir. En fait, des processus comparables de réduction identitaire s'avèrent centraux dans la plupart des rapports sociaux inégalitaires, où de tels préjugés peuvent se traduire par des actes discriminatoires (traitements différentiels) qui constituent un mécanisme clé dans la (re)production des inégalités sociales. Dans ce sens, une *pratique alternative de citoyenneté* serait une pratique non réductionniste qui reconnaît la personne dans sa globalité, c'est-à-dire, dans les cinq dimensions de son bien-être. En 2020, des chercheuses collaboratrices du CREMIS à l'Université de Barcelone appliquent ce raisonnement en faisant la distinction entre les pratiques *traditionnelles*, *nouvelles* et *alternatives* dans l'aide alimentaire à Barcelone, les pratiques *alternatives* étant fondées sur les cinq dimensions du bien-être telles que définies ici [2].



Crédit: Beth Macdonald



Crédit : Waramont Joe

À ces cinq dimensions du bien-être (matérielle, relationnelle, corporelle, décisionnelle et spatio-temporelle), correspondent, logiquement, les cinq dimensions du *mal-être*, qui peuvent être interprétées comme correspondant aux cinq dimensions des inégalités sociales elles-mêmes. Pendant que le *mal-être* se référerait à l'appréhension *subjective* des rapports sociaux inégalitaires (tels que perçus et ressentis par les personnes qui les subissent), le terme *inégalités sociales* peut être compris en référence à l'appréhension *objective* de ces mêmes rapports. Si les cinq dimensions du mal-être correspondent effectivement aux cinq dimensions des inégalités sociales, reconnaître les cinq dimensions du *bien-être* d'une personne peut vouloir dire la reconnaître comme une *égale* sur ces cinq dimensions, et donc peut être perçu comme producteur d'égalité.

D'où la question principale posée dans ce compte-rendu des articles parus dans la *Revue du CREMIS* : est-ce que les programmes, interventions et pratiques qui font l'objet des articles de la revue depuis 2008 produisent du mal-être (et donc de l'inégalité), du bien-être (de l'égalité), ou les deux en même temps? Et, dans tous les cas, lesquelles de ces cinq dimensions sont-elles affectées, et de quelle manière?

Documenter le mal-être

Sur les 296 articles de la revue publiés à ce jour, 14 % traitent principalement des inégalités sociales subies et ressenties. Sur le plan relationnel, par exemple, on souligne le poids des inégalités portées par les jeunes jugé-es déviant-es (« jusqu'aux limites de l'inénarrable » [3]), de la solitude des jeunes qui ne sont ni au travail ni aux études (les NEET) et qui peuvent souhaiter que « quelqu'un m'attende quelque part » [4], de la « vulnérabilité sexuelle » [5] de certain-es jeunes, du « risque suicidaire » des « jeunes des minorités sexuelles » [6], de la difficulté de « se sentir chez soi » face à l'« homophobie en milieu scolaire » [7], des « chemins contrastés » [8] des jeunes européennes dans le passage à la vie adulte, ou encore de l'expérience variée de « vivre une pandémie » [9] chez de jeunes Québécois-es.

On repère aussi du mal-être dans l'expérience de la pandémie de familles immigrées sans papiers durant le confinement en France, documentée (à distance) dans le « Journal des premiers jours » [10], tandis que la nostalgie pour le pays perdu, accentuée par l'expérience d'être immigrante à Montréal, fait l'objet des « souvenirs de la Kabylie » [11]. L'expérience des travailleurs-euses temporaires migrant-es au Québec n'est pas en reste, appelant « respect et résistance » [12], tout comme celle de leurs confrères et consœurs en Colombie-Britannique, dont on raconte les « histoires de travail » [13] dans la vallée de l'Okanagan. Il est aussi question de « l'impossible passage » [14] vers les nouvelles formes d'emploi atypique au Québec et, dans une contribution inédite à partir d'observations faites sur place en Chine, des conditions de travail insoutenables dans la nouvelle « usine du monde » [15].

Par ailleurs, le mal-être (sur toutes les cinq dimensions) des personnes en situation d'itinérance occupe une place centrale dans la revue, avec 22 % de tous les articles portant sur cette question. On fait référence à des « ruptures sociales et des expériences de fragilisation » [16] qui mènent vers l'itinérance, aux « déracinements » [17] et à la « précarité résidentielle en région » [18] comme facteurs contributifs, aux enjeux de la « mixité, non-mixité et vulnérabilités de genre » [19] dans l'expérience des femmes en situation d'itinérance en France et au Québec, et à l'importance d'entendre les voix de celles et ceux qui ont dû « passer par là » [20] et qui font face au « casse-tête » [21] de la survie dans la rue, incluant la « pratique de la mendicité ordinaire » [22] sous les regards (ou l'absence de regards) des passant-es, des commerçant-es et des policiers-ères. L'étiquette homogénéisante (et réductrice) de *itinérance* (ou du « sans-abrisme » [23], en Europe) cache une diversité de « trajectoires de vie » [24], comme le souligne un article faisant le bilan du premier colloque national sur l'itinérance organisé par le CREMIS (à la demande du Gouvernement du Québec) en 2017. L'auteur souligne la nécessité de voir la « diversité de populations sans domicile ou à risque de l'être » et d'éviter ainsi de contribuer à leur réduction identitaire, elle-même productrice d'inégalité.

DOSSIER

L'État dans la mire des critiques

Le quart de tous les articles publiés dans la revue porte sur la critique des politiques et programmes qui peuvent contribuer au maintien des inégalités et du mal-être ressenti, avec un accent particulier sur les systèmes d'aide (ou d'assistance) sociale et les systèmes de justice. Dans le cas de l'assistance sociale, on critique, entre autres, « le contrôle des allocataires d'aide sociale en France » [25], les « tours de vis » [26] dans la matière au Québec depuis les années 1960 et le « dilemme éthique » [27] des médecins qui doivent décider de l'employabilité des personnes et de leur accès (ou non) à un barème d'assistance plus élevé. Ce dernier dilemme fait l'objet du tout premier numéro de la revue en 2008 et continue à occuper les esprits avec la difficile évaluation de la contrainte sévère à l'emploi » [28] et « les sables mouvants de l'incitation au travail dans les politiques d'assistance sociale » [29]. D'autres articles décrivent le « démantèlement » [30] ou la « reconfiguration de l'État social » [31], la « nouvelle gestion publique » [32] et son impact sur les populations marginalisées, et les « contre-offensives de classe » [33] qui ont mené à la suppression des CLSC au Québec comme entités distinctes. Toutes ces stratégies gouvernementales peuvent être perçues comme potentiellement productrices de mal-être et d'inégalité, souvent malgré les bonnes intentions des intervenant-es (dont les médecins et agent-es d'aide sociale) responsables de les mettre en place, qui peuvent vouloir « sortir du carré de l'emploi » [34] pour mieux venir en aide aux personnes.

« une pratique alternative de citoyenneté serait une pratique non réductionniste qui reconnaît la personne dans sa globalité, c'est-à-dire, dans les cinq dimensions de son bien-être »



Crédit: Beth Macdonald

Les « institutions juridiques » [35] et leur rôle dans la reproduction des inégalités sont aussi au centre des critiques, y compris la « judiciarisation des populations itinérantes » [36], les « jugements d'expulsion à la chaîne » [37] dans le domaine du logement, les rapports entre « jeunes Noirs et système de justice » [38], et la question complexe des procédures de « justice face à des violences du passé lointain » [39]. Tout aussi complexe en termes de reconnaissance et de souffrance, sont les « autorisations judiciaires de soins » [40] qui mettent les intervenant-es devant le dilemme entre coercition dans l'intérêt perçu de la personne et respect de son autonomie. Ce, tandis que les difficultés que peuvent avoir certaines populations à assumer, justement, cette autonomie, combinées au risque de tomber dans les mailles de la justice (et d'être surreprésentées en prison), sont traitées dans le cas des rapports entre le système pénal et les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement – rapports qui exigent de tenir compte du « regard de l'autre » [41]. Si l'État et les systèmes mis en place sont dans la mire de ces critiques, le rôle joué par les discriminations et les stigmatisations dans les interactions du quotidien est aussi omniprésent, que ce soit à l'égard de « l'étranger » [42], de l'« orientation sexuelle » [43], ou de la pauvreté en lien avec le « non-recours » [44] aux soins et aux services. Ici est souligné – comme dans le cas de l'aide sociale – le rôle des acteurs-trices et intervenant-es de terrain dans la reproduction des inégalités.

Des pratiques portées de manière autonome

Alors que 39 % des articles parus dans la revue portent sur la (re)production des inégalités et du mal-être, 51 % de tous les articles font état de pratiques qui contribuent, à un niveau variable, à la production de l'égalité et du bien-être. Je fais la distinction ici entre les pratiques décrites qui concernent les soins et services, qui font l'objet de 30 % de tous les articles, et celles qui font état de la participation citoyenne, qui représentent 21 % des articles.

Dans le premier cas, il y a d'abord les pratiques qui sont portées de manière autonome par les populations concernées, en réaction à une société inégalitaire et discriminatoire. Par exemple, plusieurs articles concernent l'action collective autochtone vouée à créer ou à protéger des espaces à l'abri des groupes dominants, que ce soit par le biais de la « Maison autochtone de Montréal » [45], des « Centres d'amitié autochtones du Québec » [46] (créés initialement par des femmes autochtones exclues de leurs communautés d'origine), ou du « Cercle consultatif en santé des Autochtones de Montréal » qui a l'objectif de « décoloniser le système de santé » [47]. Décoloniser peut vouloir dire revenir au concept de santé holistique cher aux peuples autochtones, par exemple, au « cercle de la vie » [48] prôné par le peuple Cris, ou au « projet de santé communautaire » [49] autochtone menacé par l'Église catholique au Guatemala, dans lequel a été impliqué un médecin praticien-chercheur du CREMIS.



Crédit: Emily Karakish

Toujours dans un esprit de résistance à la stigmatisation et aux inégalités, un groupe s'organise en santé mentale « ailleurs et autrement » [50], tandis que des personnes vivant la double réduction identitaire associée à l'homophobie et au racisme s'organisent de leur côté pour être « gai, noir, *out* et bien » [51]. Le bien-être, et l'égalité qui en fait partie, sont surtout *entre pairs*, et rendus possibles par un espace d'exception qui ne fait que souligner, par son existence, les vents contraires qui soufflent autour. De manière semblable, des pratiques de squattage documentées à Montréal et à Barcelone s'effectuent face à un marché de logement en déroute, s'agissant, dans un cas, d'un squat démantelé devant les médias montréalais après un « malentendu » [52] et, dans l'autre, d'un « saut créatif » [53] dans un quartier populaire barcelonais. Des actions de squattage semblables, mais à une tout autre échelle, sont documentées à Itzapalapa (Mexico) et Cité-de-l'Éternel (Port-au-Prince), où l'enjeu soulevé est celui d'« autonomie ou instrumentalisation » [54] — c'est-à-dire la volonté d'autonomie de la population sans terre et sans logement confrontée à l'instrumentalisation politique de leurs actions.

D'autres articles font état d'une même créativité quand le marché du travail n'offre pas de possibilités à des populations vivant dans — ou forcées vers — la marge, menant, par exemple, à la création de coopératives de travail autour de la récupération et du recyclage au Québec et au Brésil qui permettent, dans un cas, de « repenser le travail à la marge » [55] et, dans l'autre, de combiner « autogestion et résistances » [56]. Des actions autonomes semblables, en réaction à une situation où les horizons de travail sont fermés, se retrouvent dans le cadre d'un « incubateur » [57] d'emplois alternatifs face au déclin industriel d'une ville québécoise en région, et dans le cas de « coopératives communautaires italiennes » [58] — dans une Toscane également frappée par la désindustrialisation — qui jouent un rôle central dans la « renaissance des campagnes », tel que documenté par un chercheur collaborateur du CREMIS à l'Université de Sienne.

Des ponts créés à l'égard des populations

Ces différents exemples d'autonomie et de résistances font état d'initiatives ou de luttes collectives pour créer des espaces d'exception afin d'avoir accès à une certaine égalité et bien-être — ne serait-ce qu'entre pairs — dans une société qui ne garantit ni l'un ni l'autre. D'autres liens et espaces d'exception sont créés afin de donner accès à des soins, services ou conditions de vie à des populations qui en sont exclues ou qui y ont difficilement accès. Il peut s'agir, par exemple, de construire un « pont » entre les services et les familles avec enfants autistes par le biais de la « pratique d'intervention pivot » [59] ou de chercher à améliorer le bien-être de populations stigmatisées et marginalisées en instaurant des relations d'égal-e à égal-e sur le plan humain, même si les statuts sociaux en jeu peuvent rappeler constamment les deux mondes qui sont en confrontation.

Malgré cette distance en termes de statuts sociaux et la présence de multiples obstacles, il y a plusieurs exemples de pratiques d'intervention et d'accompagnement qui changent la donne et qui semblent réellement produire de l'égalité et améliorer le bien-être, dans certains cas, sur toutes les cinq dimensions. Il peut s'agir, par exemple, de redécouvrir le « sentiment d'exister » [60] dans le cadre du projet Chez-soi mis sur pied pour des personnes en situation d'itinérance ayant des troubles mentaux (leur offrant un logement, un supplément de revenu et l'accompagnement d'une équipe professionnelle dédiée), ou, dans un autre cas, de « liens qui soutiennent et qui stabilisent » [61], permettant à des personnes avec une déficience intellectuelle de vivre dans la communauté. L'« approche de collaboration » [62] au sein d'une unité de vie en CHSLD avec une « visée d'auto-détermination », semble aussi changer la donne en permettant aux personnes concerné-es d'exister à part entière, malgré certaines difficultés de communication.

En regardant les articles de près, il y a de multiples cas où des chercheurs-euses documentent les différentes stratégies mises en place afin de créer des ponts vers plus d'égalité et de bien-être, tout en faisant état de certaines contraintes que les personnes peuvent avoir. Le constat principal cependant est que les contraintes se situent davantage au niveau de la société et des préjugés – dont la réduction identitaire – que des personnes elles-mêmes. C'est pour participer au démantèlement de ces contraintes qu'a été mise sur pied, par exemple, une clinique pour les jeunes de la rue en tout « respect et confidentialité » [63], qu'a été créé le programme d'intervention psychosociale en milieu scolaire « bien dans mes baskets » [64], qui réussit à ouvrir des voies à des jeunes à risque, tout en reconnaissant leur pleine humanité et autonomie, qu'a été ouvert l'organisme qui constitue un lieu de *passage* sécuritaire vers une sortie de rue à ses « passagères » [65] – des femmes en situation d'itinérance – ou qu'ont été formées les équipes mixtes entre services de police et d'intervention, offrant des « possibilités inédites » pour « colmater les failles » [66].

Il n'y a pas suffisamment de place ici pour faire état de la soixantaine d'articles portant sur ce type de pratiques qui toutes, d'une manière ou d'une autre, ont un impact sur une ou plusieurs dimensions du bien-être. Reconnaître les personnes dans leur globalité, de manière non-réductionniste, demande de prendre en compte les savoirs expérientiels, par exemple en favorisant « l'intégration de patientes accompagnatrices dans l'équipe de soins des patientes atteintes d'un cancer du sein » [67], ou dans l'« intervention par les pairs-aidants auprès des jeunes de la rue » [68], où les pairs-aidant-es constituent l'équipe d'intervention en tant que telle. Ces pratiques ont pour trait commun de vouloir asseoir les relations sur une base plus égalitaire, caractérisée par la reconnaissance d'autrui dans sa pleine humanité, malgré les contraintes imposées par le temps, les ressources disponibles, les préjugés ambiants et les orientations disciplinaires et de formation.



Crédit : Yura Timoshenko



Crédit: Marianne Bos

Profils d'intervenant-es hors normes

La mise en place et le maintien de ces pratiques que l'on peut qualifier d'*alternatives*, productrices, jusqu'à un certain point, d'égalités et de bien-être, exigent de passer outre ces contraintes, souvent avec l'aide de gestionnaires de différents niveaux qui prennent le risque de permettre l'expérimentation de pratiques hors normes, sans nécessairement tout dire à leurs supérieur-es hiérarchiques. Ironiquement, pour un système de soins et de services sociaux ayant l'obligation légale de pourvoir à la santé et au bien-être des populations, reconnaître les personnes dans les cinq dimensions de leur bien-être semble exiger des personnes qui interviennent qu'elles s'écartent des normes en vigueur, et innovent par rapport aux pratiques professionnelles prévues ou imposées. Par exemple, dans « le long parcours » [69], un psychiatre raconte sa découverte, après sa formation, de l'impact des inégalités sociales et des conditions de travail sur la santé mentale, à l'aide, entre autres, d'un stage dans un centre communautaire de santé. Celui-ci existe toujours, et son histoire a d'ailleurs fait l'objet d'un autre article de la revue, sur la « médecine sociale » [70] dans un quartier populaire.

Au centre de la plupart des pratiques alternatives décrites dans la revue, on retrouve des intervenant-es impliqué-es dans un « chaos créateur » [71] (selon un médecin œuvrant dans un centre de pédiatrie sociale), en ayant la possibilité de « faire autrement » [72] (en tant qu'infirmières de proximité), en se mettant « dans les souliers de l'autre » [73] (en tant qu'orthophoniste), en voyant l'intervention « sous un autre jour » [74] (dans le cas des troubles délirants dans l'espace public), ou en assurant « une présence » [75] humaine et solidaire auprès des personnes nécessitant des soins à domicile. Il s'agit d'autant d'interventions engagées et créatrices, produisant de l'égalité par des pratiques dont le caractère hors norme et alternatif en dit long sur les systèmes en place. C'est dans ce contexte que le rôle des chercheurs-euses peut être de « documenter la créativité » [76], alors que la créativité elle-même fait l'objet de pratiques expérimentales documentées par la recherche, une autre particularité du CREMIS en tant que lieu de rencontres entre les savoirs.

Expérimenter la créativité

Le caractère multidisciplinaire du CREMIS — 21 disciplines représentées lors du renouvellement en 2013 — et la coprésence de savoirs fondés sur la recherche, l'intervention et l'expérience de vie, ont donné lieu à un croisement permanent de savoirs, et à des processus créatifs ouvrant la voie à la coproduction d'autres « visions du monde » [77]. En tout, 61 articles sont consacrés à documenter cette créativité citoyenne, elle-même parfois productrice d'un bien-être relationnel réciproque construit dans des espaces-temps d'exception, avec un sentiment inédit d'autonomie collective et la volonté de reconnaître la valeur équivalente (ou égale) des savoirs et des personnes en présence. Si ces articles font état de multiples espaces d'exception où il y a « créativité sociale » [78] et où le partage des histoires de vie permet « l'alchimie des mémoires » [79], ce qui ressort c'est l'importance de documenter les méthodes utilisées pour favoriser l'ouverture de ces fenêtres sur un autre monde.

Cette créativité peut se vivre dans une équipe de recherche multidisciplinaire avec la rencontre improbable entre intervenant-es de la santé et des services sociaux et chercheurs-euses en sciences sociales qui se donnent la « liberté de créer » [80], comme il peut s'agir de « liaisons dangereuses » [81] développées à travers le temps entre chercheurs-euses universitaires et personnes assistées sociales. Dans ce dernier cas, pour les personnes assistées sociales, il faut « se mouiller » [82], se jeter dans le bain, être prêt-es à « marcher sans carte » [83], comme dans le cas des ateliers internationaux du CREMIS tenus au Québec, en France, « en route vers Wattrelos » [84], et en Belgique — « si un meilleur existe, il n'est peut-être pas ailleurs » [85]. Des expérimentations théâtrales sont au centre de ces pratiques, que ce soit par le biais de « l'école de l'ethno-théâtre » [86] avec des jeunes en milieu scolaire, par le théâtre d'intervention « à la belle étoile » [87], au « son de la forêt » [88] pour un groupe mixte d'autochtones et de non-autochtones s'échappant brièvement de la grande ville et de ses

pièges, ou pour explorer les soins de fin de vie, « si un jour je meurs » [89]. Sont documentés aussi le « film autobiographique comme action de citoyenneté autonome » [90], le hip-hop et le slam qui permettent de « dire ce qu'on vit » [91], ainsi que des « ateliers universitaires de design participatif » avec des populations marginalisées [92].

La coproduction ou la co-invention de savoirs et de pratiques est au centre de ces articles, avec la confrontation/collaboration entre « savoirs d'expérience et savoirs professionnels » [93], le choc des cultures, les « champs à défricher » [94], donnant lieu parfois à un nouveau « pouvoir d'agir » [95], comme dans le cas de l'insécurité alimentaire à Québec et celui des « terrains bruxellois au sol fécond » [96], où les populations concernées définissent leurs propres besoins en termes d'aide alimentaire. Ces expérimentations citoyennes sont loin d'être terminées, d'autant plus que « regagner du pouvoir sur sa vie » [97], pour des populations vivant la « pauvreté et l'exclusion sociale » [98], nécessite que les personnes détentrices des savoirs dominants lâchent du lest, que les populations marginalisées puissent « se dire » au lieu d'« être dites » [99], comme les « jeunes en milieu rural » [100] et les « femmes judiciarisées » [101].

Signes de vie

En lisant ces 296 articles à la lumière de la mission originale du CREMIS, je suis tenté de conclure que la promesse des premiers jours a été tenue, mais que le travail ne fait que commencer. Sans le savoir, la *Revue du CREMIS* a suivi un chemin semblable à celui proposé par Peter Kropotkine pour la revue *Le Révolté*, dont il a pris les commandes à Genève dans les années 1880. Selon lui, la « critique de ce qui existe » est nécessaire afin de « défaire les racines du mal », mais il est aussi nécessaire de « garder un œil sur les milliers de signes de la vie nouvelle », de documenter « la germination de nouvelles formes de la vie sociale » ouvrant sur une « nouvelle ère » [102].





Références

- [1] Fournier, A., McAll, C., Alarie Fraser, A., Bergevin, D., Lauzon, D., Lévesque, M.-P., Mercier, G., Ouellette, C., Robertson, F., St-Pierre, J., Collectif d'auteur-es. (2008). Les dimensions matérielles et relationnelles du bien-être. *Revue du CREMIS*, 2(2), 38-43. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-dimensions-materielles-et-relationnelles-du-bien-etre>
- [2] Lobet Estany, M., Durán Monfort, P., Magaña González, C.R., Muñoz Garcia, A., et Piola Simioli, E. (2020). Précarisation alimentaire et bien-être : réponses et pratiques pour lutter contre l'insécurité alimentaire à Barcelone. *Anthropology of Food*, 15, 2-21. <https://doi.org/10.4000/aof.11112>
- [3] Bastien, R., Tremblay, L. et Dumais, L. (2009). Jeunes, éducation et société : aux limites de l'inénarrable. *Revue du CREMIS*, 2(3), 6-10. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/jeunes-education-et-societe-aux-limites-de-linenarrable>
- [4] Van de Velde, C. (2016). Visages et expériences des « NEET » : « J'aimerais que quelqu'un m'attende quelque part ». *Revue du CREMIS*, 9(1), 27-32. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/visages-et-experiences-des-neet-jaimerais-que-quelquun-mattende-quelque-part>
- [5] Arpin, E. (2017). Normes genrées et rapports intimes : la vulnérabilité sexuelle des jeunes. *Revue du CREMIS*, 10(2), 43-47. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-vulnerabilite-sexuelle-des-jeunes>
- [6] Chamberland, L. et Bédard, I. (2013). Les jeunes des minorités sexuelles : le risque suicidaire. *Revue du CREMIS*, 6(1), 8-12. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-jeunes-des-minorites-sexuelles-le-risque-suicidaire>
- [7] Richard, G. et Chamberland, L. (2011). Se sentir chez soi. *Revue du CREMIS*, 4(1), 7-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/se-sentir-chez-soi>
- [8] Van de Velde, C. (2012). Le sort des jeunes européennes : chemins contrastés. *Revue du CREMIS*, 5(1), 4-9. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/le-sort-des-jeunes-europeennes-chemins-contrastes>
- [9] Van de Velde, C., Blais, A., Boudreault, S., Hardy, C., Konaté, K., Lagier, L., Lary, S., Maglioni, M. et Trigueros, P. (2022). Être jeune et vivre une pandémie. *Revue du CREMIS*, 13(1), 4-9. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/etre-jeune-et-vivre-une-pandemie>
- [10] Laé, J.-F. et Overney, L. (2023). Les Exilés et la pandémie en 2020. *Journal des premiers jours*. *Revue du CREMIS*, 14(1), 47-51. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-exiles-et-la-pandemie-en-2020>
- [11] Montgomery, C., Xenocostas, S., Mahfoudh, A., Stoetzel, N. et LeGall, J. (2009). L'alchimie des mémoires : souvenirs de la Kabylie. *Revue du CREMIS*, 2(3), 16-19. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lalchimie-des-memoires-souvenirs-de-la-kabylie>
- [12] Choudry, A., Hanley, J., Jordan, S., Schragge, É. et Stigman, M. (2009). Conditions de travail, justice, immigration : respect et résistance. *Revue du CREMIS*, 2(4), 7-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/conditions-de-travail-justice-immigration-respect-et-resistance>
- [13] Aguiar, L., Tomic, P. et Trumper, R. (2010). Histoires de travail : dans la vallée de l'Okanagan. *Revue du CREMIS*, 3(4), 30-33. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/histoires-de-travail-dans-la-vallee-de-lokanagan>
- [14] Thiot, M. (2010). Histoires de travail : l'impossible passage. *Revue du CREMIS*, 3(4), 16-22. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/histoires-de-travail-limpossible-passage>

- [15] Hsu, Yon (2010), « Histoires de travail : l'usine du monde », *Revue du CREMIS*, 3(4), 23-29. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/histoires-de-travail-lusine-du-monde>
- [16] MacDonald, S.-A., Côté, P.—B., Houde, S., Fontaine, A. et Greissler, E. (2022). Saisir l'itinérance au prisme des ruptures sociales et des expériences de fragilisation. *Revue du CREMIS*, 13(2), 35-41. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/saisir-litinerance-au-prisme-des-ruptures-sociales-et-des-experiences-de-fragilisation>
- [17] Fournier, A., Hurtubise, R., McAll, C. et Rose, M.-C. (2013). Pauvreté en région et migration rural-urbain : déracinements. *Revue du CREMIS*, 6(1), 46-51. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/pauvrete-en-region-et-migrations-rural-urbain-deracinements>
- [18] Fournier, A., Rose, M.—C., McAll, C., et Hurtubise, R. (2015). Mobilité et précarité résidentielle en région : bouger pour être. *Revue du CREMIS*, 8(2), 40-47. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/mobilite-et-precarite-residentielle-en-region-bouger-pour-etre>
- [19] Maurin, M. (2021). Les femmes en situation d'itinérance en France et au Québec : mixité, non-mixité et vulnérabilités de genre. *Revue du CREMIS*, 12(2), 26-32. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-femmes-en-situation-ditinerance-en-france-et-au-quebec-mixite-non-mixite-et-vulnerabilites-de-genre>
- [20] Reid, C., Keays, N. et Godrie, B. (2010). Passer par là. *Revue du CREMIS*, 3(1), 21-25. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-souffrance-psychique-et-les-lieux-du-social-passer-par-la>
- [21] Ménard, M.-A. (2010). Le cercle de l'exclusion sociale : casse-tête. *Revue du CREMIS*, 3(3), 46-49. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/le-cercle-de-l'exclusion-sociale-casse-tete>
- [22] Perreault-Mandeville, É. (2023). Ne pas déranger : Prati-quer la mendicité ordinaire. *Revue du CREMIS*, 14(2), 43-48. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/ne-pas-deranger-pratiquer-la-mendicite-ordinaire>
- [23] Moriau, J. (2021). La lutte contre le sans-abrisme à Bruxelles : injustice spatiale et désagrégation des politiques sociales. *Revue du CREMIS*, 12(2), 9-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-lutte-contre-le-sans-abrisme-a-bruxelles-injustice-spatiale-et-desagregation-des-politiques-sociales>
- [24] McAll, C. (2019). Accepter de voir : la diversité de populations sans domicile ou à risque de l'être. *Revue du CREMIS*, 11(1), 41-47. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/accepter-de-voir-la-diversite-de-populations-sans-domicile-ou-a-risque-de-letre>
- [25] Dubois, V., Charron, C., Leclercq, J.—B., Sallée, N., Couvy, C. et Handfield, S. (2022). Les spirales de la rigueur : le contrôle des allocataires d'aide sociale en France. *Revue du CREMIS*, 13(1), 16-20. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-spirales-de-la-rigueur-le-contrôle-des-allocataires-daide-sociale-en-france>
- [26] Jetté, N. et Bissonnette, S. (2012). L'aide sociale de 1961 à 2012 : tours de vis. *Revue du CREMIS*, 5(2), 40-46. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/laide-sociale-de-1961-a-2012-tours-de-vis>
- [27] Plante, M.-C. (2008). Double jeu : le dilemme éthique des médecins avec les personnes à l'aide sociale. *Revue du CREMIS*, 1(1), 16-20. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/double-jeu-le-dilemme-ethique-des-medecins-avec-les-personnes-a-laide-sociale>
- [28] Giguère, N., Handfield, S. et Barbeau, D. (2017). Évaluer la contrainte sévère à l'emploi : travail interdisciplinaire et processus complexes. *Revue du CREMIS*, 10(2), 16-23. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/travail-interdisciplinaire-et-processus-complexes>
- [29] Desbiens, A., Dupuis, M.-J. et Gagné, D. (2022). Les « sables mouvants » de l'incitation au travail dans les politiques d'assistance sociale. *Revue du CREMIS*, 13(1), 21-27. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-sables-mouvants-de-lincitation-au-travail>
- [30] Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ), Boucher, M., Bissonnette, S., Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) et Savard, T. (2017). Démantèlement de l'État social et lutte à la pauvreté : Quelle place pour la défense collective des droits? *Revue du CREMIS*, 10(1), 14-18. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/demantelement-de-letat-social-et-lutte-a-la-pauvrete-quelle-place-pour-la-defense-collective-des-droits>
- [31] Leclercq, J.-B. (2014). L'« organisation communautaire » au Québec et la reconfiguration de l'État social : le tournant. *Revue du CREMIS*, 7(1), 49-55. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/l-organisation-communautaire-au-quebec-et-la-reconfiguration-de-letat-social-le-tournant>
- [32] Côté, P.-B., MacDonald, S.-A. et Renard-Robert, G. (2019). L'intervention auprès de populations marginalisées et nouvelle gestion publique : renverser la subordination. *Revue du CREMIS*, 11(2), 16-20. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/l'intervention-aupres-de-populations-marginalisees-et-nouvelle-gestion-publique-renverser-la-subordination>
- [33] Plourde, A. (2019). Revendications et contre-offensives de classe : l'État social québécois et la transformation des CLSC (1971-1981). *Revue du CREMIS*, 11(1), 4-10. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/revendications-et-contre-offensives-de-classe-letat-social-quebecois-et-la-transformation-des-clsc-1971-1981>
- [34] Charron, C. (2019). L'aide sociale et les transformations du rapport à l'État : sortir du carré de l'emploi. *Revue du CREMIS*, 11(2), 21-25. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/laide-sociale-et-les-transformations-du-rapport-a-letat-sortir-du-carre-de-letat>
- [35] Bernheim, E. et Sallée, N. (2016). Droits, justice, inégalités sociales : les institutions juridiques et la reproduction des inégalités. *Revue du CREMIS*, 9(2), 28-34. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/droits-justice-inegalites-sociales-les-institutions-juridiques-et-la-reproduction-des-inegalites>
- [36] Bellot, C. et Sylvestre, M.-E. (2012). La judiciarisation des populations itinérantes : pratiques de profilage. *Revue du CREMIS*, 5(1), 10-16. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-judiciarisation-des-populations-itinerantes-pratiques-de-profilage>
- [37] Gallié, M. (2017). Des jugements d'expulsion à la chaîne : l'accès à la justice à l'épreuve de l'industrie judiciaire. *Revue du CREMIS*, 10(2), 9-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lacces-a-la-justice-a-lepreuve-de-lindustrie-judiciaire>
- [38] Bernard, L. et McAll, C. (2010). Jeunes Noirs et système de justice : la mauvaise conseillère. *Revue du CREMIS*, 3(1), 7-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/jeunes-noirs-et-systeme-de-justice-la-mauvaise-conseillere>
- [39] Bérard, J. et Sallée, N. (2023). Les silences de l'inceste. La justice face à des violences du passé lointain. *Revue du CREMIS*, 14(2), 24-29. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-silences-de-linceste>
- [40] Dumais-Michaud, A.-A. (2022). Les autorisations judiciaires de soins : perdre son droit de refuser des soins. *Revue du CREMIS*, 13(1), 10-14. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-autorisations-judiciaires-de-soins-perdre-son-droit-de-refuser-des-soins>

- [41] Ouellet, G. et Morin, D. (2013). Saisir de façon pluridisciplinaire la problématique DITED-Justice : le regard de l'autre. *Revue du CREMIS*, 6(1), 28-32. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/saisir-de-facon-pluridisciplinaire-la-problematique-dited1-justice-le-regard-de-lautre>
- [42] Carde, E. (2010). Identités stigmatisées et discriminations : l'étranger. *Revue du CREMIS*, 3(2), 27-31. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/identites-stigmatisees-et-discriminations-letranger>
- [43] Leblond, D. et Godrie, B. (2012). Orientation sexuelle, intervention et hétéronormativité : quelqu'un dans votre vie? *Revue du CREMIS*, 5(2), 4-9. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/orientation-sexuelle-intervention-et-heteronormativite-quelquun-dans-votre-vie>
- [44] Warin, P. (2010). Ciblage, stigmatisation et non-recours. *Revue du CREMIS*, 3(2), 16-22. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/ciblage-stigmatisation-et-non-recours-1>
- [45] Peñafiel, M. (2015). Au-delà de l'urgence : la Maison autochtone de Montréal. *Revue du CREMIS*, 8(2), 4-8. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/au-dela-de-lurgence-la-maison-autochtone-de-montreal>
- [46] Goulet, J., Lainé, A., Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec et Fournier, A. (2010). Mouvement des Centres d'amitié autochtones : porter la cause. *Revue du CREMIS*, 3(3), 4-8. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/mouvement-des-centres-damitie-autochtones-porter-la-cause>
- [47] Héroux Brazeau, S., Benoît, R., Couvy, C., Cunningham, J. et Sallée, N. (2022). Décoloniser le système de santé : aperçu des travaux du Cercle consultatif en santé des Autochtones de Montréal. *Revue du CREMIS*, 13(2), 16-22. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/decoloniser-le-systeme-de-sante>
- [48] Besner, V. (2009). Le cercle de la vie : rencontre avec Annie Bearskin et Héliène Denoncourt. *Revue du CREMIS*, 2(1). <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/le-cercle-de-la-vie-rencontre-avec-annie-bearskin-et-helene-denoncourt>
- [49] Barbeau, D. et Fournier, A. (2008). Reconnaissance, justice et peuples autochtones : un projet de santé communautaire menacé par l'Église catholique au Guatemala. *Revue du CREMIS*, 1(1), 32-34. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/reconnaissance-justice-et-peuples-autochtones-un-projet-de-sante-communautaire-menace-par-leglise-catholique-au-guatemala>
- [50] Action Autonomie. (2009). Stigmatisation, inégalités et santé : ailleurs et autrement. *Revue du CREMIS*, 2(2), 4-5. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/stigmatisation-inegalites-et-sante-ailleurs-et-autrement>
- [51] Musanganya, A. et Besner, V. (2010). Orientation sexuelle et discriminations : gai, noir, out et bien. *Revue du CREMIS*, 3(3), 9-12. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/orientation-sexuelle-et-discriminations-gai-noir-out-et-bien>
- [52] Charest, R. (2009). Marginalité et politique : le malentendu. *Revue du CREMIS*, 2(3), 4-5. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/marginalite-et-politique-le-malentendu>
- [53] Estany, M. (2009). Marginalité et politique : le saut créatif. *Revue du CREMIS*, 2(2), 17-21. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/marginalite-et-politique-le-saut-creatif>
- [54] Louis, I. (2009). Marginalité et politique : autonomie ou instrumentalisation? *Revue du CREMIS*, 2(2), 22-25. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/marginalite-et-politique-autonomie-ou-instrumentalisation>
- [55] Bordeleau, F. (2016). La coopérative de récupérateurs des Valoristes : repenser le travail à la marge. *Revue du CREMIS*, 9(2), 40-44. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-cooperative-de-recuperateurs-les-valoristes-repenser-le-travail-a-la-marge>
- [56] Yerochewski, C. (2011). Autogestion et résistances. *Revue du CREMIS*, 4(1), 29-34. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/autogestion-et-resistances>
- [57] Fournier, A. (2011). Déclin industriel et action anti-pauvreté : l'incubateur. *Revue du CREMIS*, 4(4), 39-44. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/declin-industriel-et-action-anti-pauvrete-lincubateur>
- [58] Berti, F. (2019). Coopératives communautaires italiennes : le « Welfare rural » et la renaissance des campagnes. *Revue du CREMIS*, 11(1), 11-16. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/cooperatives-communautaires-italiennes-le-welfare-rural-et-la-renaissance-des-campagnes>
- [59] Labrecque-Lebeau, L. (2020). La pratique d'intervention pivot en autisme : coordonner les réalités. *Revue du CREMIS*, 12(1), 4-8. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-pratique-dintervention-pivot-en-autisme-coordonner-les-realites>
- [60] McAll, C., Lupien, P.-L., Guttierrez, M., Fleury, A., Robert, A. et Rode, A. (2013). L'impact du projet Chez soi du point de vue des participants : le sentiment d'exister. *Revue du CREMIS*, 6(2), 10-16. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/limpact-du-projet-chez-soi-du-point-de-vue-des-participants-le-sentiment-dexister>
- [61] Handfield, S. (2017). Accompagnement psychosocial en déficience intellectuelle et itinérance : des liens qui soutiennent et qui stabilisent. *Revue du CREMIS*, 10(2), 30-36. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/des-liens-qui-soutiennent-et-qui-stabilisent>
- [62] Régimbal, F., Gonin, A., Centre Paul-Émile-Léger et Deschênes, M. (2016). L'approche de collaboration au sein de l'unité de vie La Clé des champs : une visée d'autodétermination. *Revue du CREMIS*, 9(1), 4-10. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lapproche-de-collaboration-au-sein-de-lunite-de-vie-la-cle-des-champs-une-visee-dautodetermination>
- [63] Haley, N., Cyr, G., Florito, J. et Godrie, B. (2010). Les dix ans de la Clinique des jeunes de la rue : respect et confidentialité. *Revue du CREMIS*, 3(3), 41-45. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/les-dix-ans-de-la-clinique-des-jeunes-de-la-rue-respect-et-confidentialite>
- [64] Laberge, S., Dusseault, M., Simard, S., Langlois, M. et Lapointe, L. (2010). Intervention, jeunes et milieu scolaire : bien dans mes baskets. *Revue du CREMIS*, 3(2), 42-45. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/intervention-jeunes-et-milieu-scolaire-bien-dans-mes-baskets>
- [65] Boucher, V. (2011). Passagères. *Revue du CREMIS*, 4(2), 48-50. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/passageres>
- [66] Rose, M.-C., Baillergeau, É., Hurtubise, R. et McAll, C. (2013). Équipe mixte policiers-intervenants : colmater les failles. *Revue du CREMIS*, 6(1), 21-27. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/equipe-mixte-policiers-intervenants-colmater-les-failles>
- [67] Schmit, J., Pomey, M.-P., Roux, E. et Côté, M.-A. (2023). L'intégration de patientes accompagnatrices dans l'équipe de soins des patientes atteintes d'un cancer du sein au CHU de Montréal : un nouveau levier pour agir sur les inégalités sociales de santé? *Revue du CREMIS*, 14(1), 26-31. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lintegration-de-patientes-accompagnatrices-dans-lequipe-de-soins-des-patientes-atteintes-dun-cancer-du-sein-au-chu-de-montreal>



Crédit: knarf

DOSSIER

- [68] Richard, G. et MacLorin, C. (2011). L'intervention par les pairs-aidants auprès des jeunes de la rue : entre deux mondes. *Revue du CREMIS*, 4(4), 16-20. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lintervention-par-les-pairs-aidants-aupres-des-jeunes-de-la-rue-entre-deux-mondes>
- [69] Plante, M.-C., et McAll, C. (2010). Le long parcours. *Revue du CREMIS*, 3(2), 4-7. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/le-long-parcours>
- [70] Mariette, A. et Pitti, L. (2022). Contester le pouvoir médical : médecine sociale et santé communautaire en quartiers populaires. Retour sur les années 1970 au Québec et en France. *Revue du CREMIS*, 13(2), 23-28. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/contester-le-pouvoir-medical>
- [71] Harper, S. et Besner, V. (2009). L'enfance encerclée : un chaos créateur. *Revue du CREMIS*, 2(4), 31-34. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lenfance-encerclée-un-chaos-createur>
- [72] Richard, L., et Gendron, S. (2014). La pratique infirmière d'interface en contexte de vulnérabilité sociale : faire autrement. *Revue du CREMIS*, 7(2), 4-10. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-pratique-infirmiere-dinterface-en-contexte-de-vulnerabilite-sociale-faire-autrement>
- [73] Adam-Côté, H. et Camara, S. (2013). L'intervention auprès des familles en orthophonie : dans les souliers de l'autre. *Revue du CREMIS*, 6(2), 18-23. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lintervention-aupres-des-familles-en-orthophonie-dans-les-souliers-de-lautre>
- [74] Rose, M.-C. et Hurtubise, R. (2014). Troubles délirants, intervention policière et espace public : sous un autre jour. *Revue du CREMIS*, 7(1), 22-28. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/troubles-delirants-intervention-policiere-et-espace-public-sous-un-autre-jour>
- [75] Lauzon, D. et Ricouart, M.-A. (2014). Soutenir à domicile : une présence. *Revue du CEMIS*, 7(2), 52-55. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/soutenir-a-domicile-une-presence>
- [76] Farinas, L. (2009). Documenter la créativité : le travail de liaison en itinérance. *Revue du CREMIS*, 2(1), 31-36. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/documenter-la-creativite-le-travail-de-liaison-en-itinerance>
- [77] Schäppi, P. (2012). L'intervention auprès des jeunes : visions du monde. *Revue du CREMIS*, 5(1), 34-39. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lintervention-aupres-des-jeunes-visions-du-monde>
- [78] Leclercq, J.-B. (2017). Créativité sociale en temps de crise : Savoirs et engagement dans un centre sociocommunautaire autogéré à Barcelone. *Revue du CREMIS*, 10(1), 20-27. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/creativite-sociale-en-temps-de-crise-savoirs-et-engagement-dans-un-centre-sociocommunautaire-autogere-a-barcelone>
- [79] CREMIS. (2009, été). *L'Alchimie des mémoires* (Revue du CREMIS, volume 2, numéro 3). <https://cremis.ca/publications/revues/lalchimie-des-memoires>
- [80] Gagné, J. (2008). La liberté de créer : co-produire des connaissances. *Revue du CREMIS*, 1(2), 25-30. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/la-liberte-de-creer-co-produire-des-connaissances>
- [81] Desgagnés, J.-Y., Jetté, N. et McAll, C. (2022). Liaisons dangereuses : regards croisés sur les collaborations entre la recherche universitaire et le Front commun des personnes assistées sociales. *Revue du CREMIS*, 13(1), 35-40. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/liaisons-dangereuses>
- [82] Bissonnette, S. (2014). Croisement des savoirs en recherche et classes sociales : se mouiller. *Revue du CREMIS*, 7(2), 26-31. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/croisement-des-savoirs-en-recherche-et-classes-sociales-se-mouiller>
- [83] Fleury, A. (2010). Marcher sans carte. *Revue du CREMIS*, 3(4), 49-51. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/marcher-sans-carte>
- [84] Lupien, P.-L. (2011). Jeunes et discriminations : en route vers Watrelos. *Revue du CREMIS*, 4(4), 45-51. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/jeunes-et-discriminations-en-route-vers-watrelos>
- [85] Gonçalves, M. (2016). 17ème Atelier international de recherche et d'actions sur les inégalités sociales et les discriminations du CREMIS, Bruxelles 2016 : si un meilleur existe, il n'est peut-être pas ailleurs. *Revue du CREMIS*, 9(1), 42-51. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/17eme-atelier-international-de-recherche-et-dactions-sur-les-inegalites-sociales-et-les-discriminations-du-cremis-bruxelles-2016-si-un-meilleur-existe-il-nest-peut-etre-pas-ailleurs>

- [86] Gendron-Langevin, M. (2012). À l'école de l'ethno-théâtre : « Dans l'fond-là... ». *Revue du CREMIS*, 5(3), 23-27. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/a-lecole-de-lethnotherapie-dans-lfond-la>
- [87] Gaudet, L. (2009). L'alchimie des mémoires : à la belle étoile ». *Revue du CREMIS*, 2(3), 24-28. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/lalchimie-des-memoires-a-la-belle-etoile/>
- [88] Lupien, P.-L. (2010). Identités stigmatisées et discriminations : le son de la forêt ». *Revue du CREMIS*, 3(2), 32-36. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/identites-stigmatisees-et-discriminations-le-son-de-la-foret>
- [89] Gendron-Langevin, M., Vachon, M., Côté, A. et Grenier, C. (2021). Invitation au théâtre : Si un jour je meurs, ce ne sera pas une surprise. *Revue du CREMIS*, 12(2), 33-39. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/invitation-au-theatre-si-un-jour-je-meurs-ce-ne-sera-pas-une-surprise>
- [90] Bastien, R. et Lacasse, B. (2023). Le film autobiographique comme action de citoyenneté autonome. *Revue du CREMIS*, 14(2), 36-42. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/le-film-autobiographique-comme-action-de-citoyennete-autonome>
- [91] MacLorin, C. (2012). Hip hop, slam et culture urbaine : dire ce qu'on vit. *Revue du CREMIS*, 5(2), 23-26. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/hip-hop-slam-et-culture-urbaine-dire-ce-quin-vit>
- [92] Vallerand, O. (2023). Enseigner la conception avec des populations marginalisées : potentiels et enjeux éthiques d'ateliers universitaires de design participatif. *Revue du CREMIS*, 14(1), 10-16. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/enseigner-la-conception-avec-des-populations-marginalisees>
- [93] Godrie, B. (2015). Un projet expérimental dans le champ de la santé mentale : savoirs d'expérience et savoirs professionnels. *Revue du CREMIS*, 8(1), 4-8. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/un-projet-experimental-dans-le-champ-de-la-sante-mentale-savoirs-dexperience-et-savoirs-professionnels>
- [94] Karazivan, P., Berkesse, A., Flora, L. et Dumez, F. (2014). Savoirs expérientiels et sciences de la santé : des champs à défricher. *Revue du CREMIS*, 7(1), 29-33. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/savoirs-experientiels-et-sciences-de-la-sante-des-champs-a-defricher>
- [95] CREMIS. (2019, automne). *Pouvoirs d'agir* (Revue du CREMIS, volume 11, numéro 2). CREMIS. <https://cremis.ca/publications/revues/pouvoirs-dagir>
- [96] Myaux, D., Serré, A., Hubert, H.-O. et Vleminckx, J. (2016). Recherche-action participative et accès à l'alimentation durable : des terrains bruxellois au sol fécond. *Revue du CREMIS*, 9(1), 11-18. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/recherche-action-participative-et-acces-a-lalimentation-durable-des-terrains-bruxellois-au-sol-fecond>
- [97] Despars, M. (2009). Itinérance, pauvreté et exclusion sociale : regagner du pouvoir sur sa vie. *Revue du CREMIS*, 2(2), 9-10. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/itinerance-pauvrete-et-exclusion-sociale-regagner-du-pouvoir-sur-sa-vie>
- [98] Hurtubise, R., Keays, N. et Roy, S. (2008). Itinérance, pauvreté et exclusion sociale : et si les pratiques m'étaient contées... *Revue du CREMIS*, 1(2), 35-40. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/itinerance-pauvrete-et-exclusion-sociale-et-si-les-pratiques-metaient-contees>
- [99] CREMIS. (2023, automne). *Se dire, ou être dite* (Revue du CREMIS, volume 14, numéro 2). <https://cremis.ca/publications/revues/se-dire-ou-etre-dit-e>
- [100] Richard, J. (2017). Exister dans le paysage : la voix des jeunes marginalisés en milieu rural. *Revue du CREMIS*, 10(1), 33-38. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/exister-dans-le-paysage>
- [101] Mensah, M., Chesnay, C., Foray, C. K. et Fournier, L. (2023). Témoignages publics et représentations culturelles de femmes judiciairisées. *Revue du CREMIS*, 14(2), 30-35. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/temoignages-publics-et-representations-culturelles-de-femmes-judicialisees>
- [102] Kropotkin, P. (1899). *Memoirs of a Revolutionist*. Dover Publications, p.418-419 (ma traduction)



Le sport d'équipe comme levier à l'émancipation

« Échappatoire de vie »

Jonatan Lavoie
Maîtrise en sociologie,
Université de Montréal



Crédit: Andrew Schultz

RETOURS

« Je préfère les problèmes de joueurs de basket que les problèmes de la rue. » (M9)

Cette phrase, en apparence si simple, résume la complexité des expériences de certain-es jeunes étudiant-es athlètes issus-es des quartiers défavorisés. Pour celles et ceux dont les parents n'ont pas un haut niveau de scolarité, qui ont grandi en HLM¹ ou en famille d'accueil, qui ont immigré ou qui font partie d'une deuxième génération d'immigration en sol québécois, on oublie parfois que la voie des activités périscolaires² n'est pas une option qui va de soi.

La probabilité restreinte de faire partie d'une équipe sportive à cause de ressources sociales et matérielles limitées fait en sorte que les choix et les aspirations de ces jeunes se referment, leur donnant ainsi accès à un pouvoir « diminué » sur leur propre vie (Lahire, 2019). Ces activités présentent pourtant plusieurs avantages pour la santé et le développement, en plus d'offrir des opportunités sociales réellement porteuses de sens, comme l'illustre la relation privilégiée entre les entraîneurs-euses et les sportifs-ves, qui peuvent grandement aider à l'épanouissement des jeunes (Pour 3 points, 2017). On pourrait donc considérer les inégalités sociales comme des « murs » qui délimitent les champs de possibilités des jeunes, tout en s'intéressant à la création de « brèches » dans ces murs qui protègent et renforcent les inégalités (McAll, 2017). Dès lors, les loisirs, comme l'activité sportive, ne devraient plus être considérés comme un privilège, mais plutôt comme un outil pour favoriser l'égalité des chances et permettre à des adolescent-es de tendre vers un idéal de vie désirable (Sen, 2000).

Cet article revient sur les principales conclusions de mon mémoire de maîtrise en sociologie³, portant sur l'expérience d'ancien-nés participant-es à un programme d'intervention psychosociale par le sport offrant un accompagnement à des jeunes qui présentent de multiples facteurs de risques liés au décrochage scolaire, à la délinquance ou à l'exclusion sociale.

Cette équipe de basketball œuvre au sein d'une école publique dans un quartier marqué par de fortes disparités socioéconomiques à Montréal. Elle a toutefois la chance de travailler en étroite collaboration avec le CIUSSS⁴ de son quartier et le CREMIS⁵. Cet accompagnement implique la production de travaux de recherche. L'une de ces enquêtes suggère qu'à travers les activités et les expériences vécues au sein de cette équipe sportive, notamment le fait de retrouver un pouvoir décisionnel et d'être valorisé-es dans leurs prises de décisions concernant leurs objectifs et leur avenir, les participant-es développent des habiletés de vie dites « prosociales », comme la capacité de prendre des décisions collectives et inclusives. Un transfert de ces habiletés s'effectuerait même à d'autres sphères de leur vie, entre autres au sein de leurs communautés d'appartenance. Des témoignages illustrent d'ailleurs une volonté d'aider et d'influencer positivement leurs communautés respectives à l'aide d'actions concrètes, ce qui renforce l'idée que ce type de programme contribuerait favorablement au développement des jeunes en tant qu'« acteurs positifs de changement » et de « citoyens productifs » (Simard, Laberge, et Dusseault, 2014).

La multitude de facteurs restreignants qu'engendrent les inégalités sociales balise les aspirations comme celles de faire partie d'une équipe de basketball au secondaire ou de suivre des études postsecondaires. Le principe de parité de participation (Fraser, 2004) offre toutefois des pistes de solutions concrètes donnant les moyens aux personnes de pleinement participer aux activités qu'ils et elles valorisent, et d'« interagir avec les autres en tant que pairs » (Fraser, 2004, p. 7), en toute égalité. C'est une perspective utile dans un contexte où « les inégalités matérielles s'accroissent, tant sur le plan des revenus et de la propriété, que sur le plan de l'accès à l'éducation ou aux loisirs » (Fraser, 2004, p. 14). Selon cette idée, pour surmonter ces obstacles, deux conditions sont nécessaires : la redistribution et la reconnaissance qui, ensemble, favorisent la pleine participation.

Je me suis inspiré d'une approche globale (McAll, Fournier et Godrie, 2014) pour étudier ce principe, en abordant la réalité et les expériences des participant-es à travers cinq dimensions interreliées : les conditions matérielles de vie, l'insertion ou non dans des relations sociales, les conditions de santé mentale et physique, le pouvoir de décision et la manière dont les personnes peuvent se projeter dans le temps présent et dans l'avenir, tout en vivant avec leur passé. Cette approche est utile afin de s'interroger sur la conception du « bien-être » chez les populations souvent exclues ou discriminées, en essayant, dans la mesure du possible, de « saisir la personne dans sa globalité », selon différentes dimensions de sa vie.

En plus de représenter une « échappatoire » de vie pour certain-es, ce programme offre des opportunités matérielles et sociales considérables, qui contribuent au bien-être et au cheminement des répondant-es. Dans cet article, nous nous pencherons plus particulièrement sur la question du sens qu'a pris le sport dans la vie de ces personnes, des opportunités qui se sont présentées à elles et eux en termes de redistribution matérielle et d'inclusion, ainsi qu'au rôle que peut jouer la pratique sportive pour favoriser l'égalité des chances.



Crédit: DEAR

Démarche d'enquête

L'objectif général de ce projet de recherche était de répondre aux questions suivantes : *quelles ont été, selon les participant-es, les conséquences de leur participation au programme en termes de possibilités d'action, de rapports sociaux et d'intégration, de reconnaissance et d'opportunités? Et quels sont les effets à court terme de leur participation à un programme d'intervention psychosociale par le sport sur leurs aspirations de vie et leurs réalisations?*

Pour analyser les effets à court et moyen terme de ce programme, j'ai rencontré 15 personnes (5 filles et 10 garçons)⁶, âgées de 18 à 33 ans, afin de reconstituer leurs parcours et comprendre leurs expériences. Notons que certain-es d'entre elles et eux ont pris part au programme il y a une dizaine d'années, alors que d'autres viennent de le quitter. Les participant-es ont des profils variés, ils et elles ne sont pas toujours issus-es de milieux défavorisés, à risque de décrochage scolaire, de délinquance ou d'exclusion.

Je suis entré en contact avec ces personnes à l'aide du coordonnateur du programme, qui m'a donné une liste d'ancien-nés participant-es ayant manifesté leur intérêt par le biais d'une publication sur les réseaux sociaux. Bien que le fait qu'ils et elles acceptent de participer à cette enquête pourrait porter à croire qu'ils et elles aient tous et toutes connu une expérience généralement positive, j'ai pu constater que ce n'était pas toujours le cas.

Contrat d'équipe

Le programme étudié est armé d'un fort soutien collectif, qui permet d'offrir près de 90 suivis personnalisés par année. Plusieurs bénévoles ainsi que vingt intervenant-es, dont quatre travailleurs-euses sociaux-ales, interviennent tant au niveau individuel (ou auprès de la famille des jeunes), qu'au niveau communautaire, selon une approche articulée autour des dimensions scolaires, sportives et sociales.

Les intervenant-es tirent également profit de la mixité sociale au sein des équipes, en utilisant le groupe comme outil d'intervention. Ils et elles créent ensemble un contrat d'équipe qui pose des règles et des objectifs communs, et déterminent les moyens d'atteindre ces objectifs, ainsi que les conséquences en cas de non-respect de ces règles.

Les participant-es au programme disposent ainsi d'un espace d'autonomie, de délibération et de création pour construire ensemble la culture de leurs groupes, prendre la parole pour s'influencer les un-es et les autres, ou exprimer leur mécontentement envers leurs co-équipiers-ères. Ceci représente une importante différence par rapport à un programme sportif typique, où ce sont généralement les entraîneurs-euses qui décident des orientations et des objectifs de leurs équipes respectives.



En demeurant ouverts à tous-tes les étudiant-es de l'école secondaire, les critères de sélection de ce programme ne se réduisent pas aux aptitudes sportives ou à la qualité des résultats scolaires. Il est davantage question d'un engagement au respect des valeurs du programme, ainsi qu'au contrat d'équipe que les athlètes et les entraîneurs-euses établissent ensemble. Ces jeunes sont donc conscient-es de ce qu'il faut faire pour avoir le droit de jouer au basketball, une activité qui pour certain-es représente « vraiment un jouet »⁷, auquel ils et elles tiennent.

Le sens du sport

En comparant les expériences, on comprend que le sens pris par le sport dans la vie des participant-es a varié dans le temps. Par exemple, pour certain-es, le basketball était à l'origine un « passe-temps », une façon d'avoir du plaisir entre ami-es. Avec le temps, pour la majorité d'entre elles et eux, un esprit de compétition s'est développé, leur permettant de se faire recruter par des équipes civiles ou collégiales. Mais pour d'autres, ce sport revêt un sens bien plus large.

« Je voyais que je servais à quelque chose. J'étais grand puis on me donnait beaucoup d'attention. [...] Je ne comprenais pas, j'avais pas l'expérience, mais j'étais bon pour prendre les rebonds, puis donner des blocs. [...] Je peux faire des affaires bien, on crie parce que je fais des bonnes choses. » (M6)

La pratique du basketball a permis à ce participant, qui n'avait jamais pratiqué ce sport avant ses 16 ans, qui a traversé plusieurs déracinements d'école, des déménagements, des allers-retours entre le Québec et son pays natal en Afrique centrale, de trouver sa place et d'avoir le sentiment de *servir à quelque chose*. De manière générale, les participant-es considèrent cette expérience sportive comme étant un espace d'« apprentissage ». Même si, parfois, ils et elles font « des bêtises », les interventions personnalisées des entraîneurs-euses et leur motivation à s'améliorer dans le sport et à l'école font en sorte qu'ils et elles n'ont « pas reculé », tout en tirant des « leçons » qui dépassent la pratique du sport, car c'est plus « *deep* »⁸, pour reprendre les mots d'un participant.

« Sur le terrain, c'était comme une échappatoire. Personne ne les forçait à jouer au basket. On voulait jouer au basket. C'est ce qui a poussé certains joueurs à se forcer à s'améliorer en classe pour pouvoir rester dans l'équipe. » (M7)

Comme l'explique ce participant, l'engagement des jeunes à respecter les valeurs de l'équipe implique des efforts constants en classe, pour s'améliorer. Il nous introduit aussi à la métaphore de l'« échappatoire », cette idée que leur participation au programme leur offre un espace permettant d'affronter les défis rencontrés à l'adolescence. L'expression d'échappatoire (ou celle de « *safe space* »⁹) est centrale à cette recherche, car elle désigne le sens qu'a pris le sport dans la vie de plusieurs participant-es, dont les récits mettent en lumière la contribution importante et généralement positive de cette expérience dans leur quotidien.

Ouvrir les champs des possibles

« Moi, j'ai des souvenirs de seulement 2 ans au secondaire et ce n'était pas très glorieux. Ça m'a quand même fait continuer au cégep [...]. Ils sont commandités, c'est des champions, tu peux faire Team Québec. Ils reçoivent des bourses, je veux dire, ils sont mis de l'avant. En plus, le coach peut t'aider dans la vie si tu as des problèmes » (M8).

Ce participant nous introduit à la redistribution matérielle et sociale, correspondant à une des deux conditions nécessaires au principe de la « parité de participation ». On parle ici d'un moyen concret pour surmonter les barrières, afin d'accéder pleinement à une expérience sportive dans un cadre scolaire.

« Ça ne nous coûtait rien » (F5). Pour faire du sport, il faut d'abord pouvoir payer les frais d'inscription et se procurer du matériel de qualité. Pour un coût moindre qu'en magasin, le programme offre aux participant-es « des souliers, le sac de sport et l'uniforme au complet », ce qui fait une différence pour certain-es participant-es qui n'auraient pas « pu jouer » autrement. Des repas d'équipe sont également fournis avant les matchs, et certain-es participant-es ont bénéficié d'un

soutien alimentaire sous forme de dons à rapporter à la maison, ou de « cartes de la cafétéria » remplies. Des participant-es ont aussi expliqué qu'on leur avait offert de « petits emplois » au sein de l'école pour amasser de l'argent de poche, sans oublier les bourses d'études remises par le programme à la fin des parcours à l'école secondaire.

La redistribution n'est pas que matérielle, elle se fait également sous la forme de ressources sociales, notamment apportées par le double chapeau des entraîneur-es qui tiennent aussi le rôle d'intervenante-es psychosociales.

« [Un entraîneur] a été mon travailleur social vu que j'avais beaucoup de problèmes de famille et j'avais compris pour moi que c'était important d'avoir du suivi. [...] Donc, le basket m'a donné accès à un travailleur social. » (F2)

Le fait d'avoir accès à un suivi à l'adolescence a été souligné par plusieurs participant-es comme un apport positif du programme. Même après avoir quitté leur équipe, plus de la moitié des participant-es est revenue chercher un soutien auprès des intervenant-es, sous forme d'écoute, de conseils ou d'un coup de pouce pour se sortir de situations complexes. Par exemple, une participante, mère monoparentale dans une situation précaire, a contacté son ancien entraîneur du secondaire qui l'a redirigée vers une intervenante en CLSC¹⁰ : « C'est une psychologue ou une travailleuse sociale, je pense, qui me suivait. Elle connaissait un organisme. Elle m'a donné l'information, j'ai appliqué. Ça pris un an et demi pour avoir ma place, mais j'ai eu ma place » (F2). On lui a trouvé un appartement subventionné, son enfant a obtenu une place en CPE¹¹ et elle a pu bénéficier d'un suivi psychosocial, en plus d'être embauchée comme entraîneuse au sein de son ancien programme de basketball, l'aidant ainsi à continuer ses études vers les cycles supérieurs et à ne « pas stresser » devant sa situation complexe.

Avoir sa gang

« L'aspect avec [ce programme de basketball], c'était le relationnel. J'ai vraiment aimé comment on nous a développé dans ce sens-là, de vraiment se supporter les uns, les autres. [...] J'ai remarqué aussi qu'il y a beaucoup de gens qui ont des difficultés comme moi-même. » (M6)

L'approche basée sur la considération des réalités vécues par les participant-es et les intérêts communs liés au basketball leur ont permis de se sentir écouté-es, compris-es et important-es pour leur équipe. Ceci nous amène alors à une seconde condition énoncée par Fraser pour atteindre une parité de participation : la reconnaissance.

Plusieurs ont abordé cette « famille » où l'on se comprend mutuellement, qui représente « une gang » au sein de laquelle ils et elles bâtissent des relations de confiance. Le fait de « vivre des situations semblables », d'être « tous ensemble à essayer de s'en

sortir » et d'« essayer d'avoir un diplôme, de se faire recruter à l'autre niveau » unit les participant-es et contribue à développer un sentiment d'appartenance au groupe. Leur comportement social est alors affecté par l'influence de ce groupe. Plusieurs participant-es ont par exemple expliqué ne plus avoir eu besoin que les entraîneur-es leur rappellent d'étudier, car ils et elles avaient cette responsabilité mutuelle, les amenant à former des groupes d'étude pour aller à la bibliothèque et à solliciter des plus âgé-es pour les « aider ».

Cherchant par ailleurs à « avoir une meilleure image » auprès des autres, certain-es coéquipier-es expriment par exemple leurs désapprobations au regard de certains comportements de leurs pairs, qui portent atteinte aux valeurs, aux normes et à l'image du groupe. Cette image, ils et elles veulent la rendre glorieuse. Plusieurs participant-es ont expliqué que dans le quartier, à l'école et sur les autres terrains sportifs, la stigmatisation pèse parfois lourdement, se manifestant sous forme d'insultes, de préjugés ou même de comportements nonchalants de la part d'enseignant-es. Tentant alors de « ne pas faire trop de stupidités », ils et elles mettent de l'avant le « respect », nécessaire auprès du personnel scolaire, des arbitres, des entraîneur-es et des équipes adverses.



« [Mon entraîneur] connaissait mon milieu, il savait. Il connaissait nos profils, il savait ce qu'on faisait en dehors » (M5). Comme l'explique ce participant, la reconnaissance émane également des entraîneurs-euses, sensibles aux réalités des jeunes. Des participant-es confient, par exemple, que leur contexte de vie leur apportait parfois un sentiment de stress au quotidien et que, dans leur quartier, des dangers pouvaient les guetter, comme celui de se « faire tirer », de « prendre une balle perdue » ou de finir avec un « casier judiciaire ». Ainsi, il était parfois préférable de garder ces étudiant-es « sur le terrain » et de leur rappeler qu'on avait « besoin » d'elles et eux « lundi », assurant alors aux personnes concernées la présence et le soutien d'adultes au sein de l'école. La reconnaissance au regard des situations parfois dangereuses dans lesquelles peuvent se retrouver certaines de ces jeunes leur offre ainsi un sentiment de protection, permettant parfois d'amoinrir certaines conséquences de leurs actes. Par exemple, un participant raconte qu'après une altercation policière, on l'a « déposé » à son école au lieu de le conduire au « poste », et on lui aurait expliqué qu'« avant d'avoir des vrais problèmes », il serait préférable qu'il « parle avec [son entraîneur] ».

Ce sentiment d'avoir une gang, d'avoir de la reconnaissance de leurs coéquipiers-ères et de leurs entraîneurs-euses, est venu s'ajouter à la redistribution sociale et matérielle, consolidant ainsi la réussite scolaire du groupe et incitant les jeunes plus à risque d'aller vers la délinquance à s'éloigner de la rue.

Sport et égalité des chances

Pour ne donner que quelques exemples de leurs trajectoires, plusieurs sont devenu-es des entraîneurs-euses à leur tour, d'autres ont continué leurs études vers les cycles supérieurs et d'autres encore sont devenu-es des entrepreneurs-euses sociaux-ales, par exemple en produisant de la musique afin de pousser les jeunes à s'exprimer. En bref, plusieurs d'entre elles et eux tentent, à leur tour, d'aider les autres.

En nous appuyant sur le principe de la parité de participation, on comprend que ce programme a offert aux participant-es une activité plaisante, parfois une échappatoire ou un espace d'apprentissage. Mais c'est en surmontant des barrières sociales et matérielles, et en développant le sentiment de faire partie d'une gang ou d'une famille, que ces jeunes ont senti qu'on les reconnaissait à leur juste valeur et qu'ils et elles ont pu prendre pleinement part à cette activité sportive.

Une lecture selon l'approche globale nous oblige toutefois à considérer la nuance dans ces expériences. Entre autres, trois participant-es (sur quinze) n'ont pas parlé de l'inclusion à cette équipe comme étant uniquement positive. Deux d'entre elles et eux se sont même sentis exclus. Ils ont expliqué qu'ils n'apportaient pas le même degré de priorité à leur pratique du basketball que leurs coéquipiers-ères, qu'ils n'avaient pas le sentiment de représenter le public cible du programme, car ils ne présentaient pas de



Crédit: Tran Phu

RETOURS

retard scolaire ou de trouble du comportement et qu'ils avaient une condition familiale et socioéconomique plus stable que les autres. La troisième participante a été renvoyée de l'école secondaire, et ainsi privée de jouer pour l'équipe, à cause d'agissements problématiques récurrents et de situations de vols.

Des défis se sont également présentés après que les participant-es ont quitté le programme et obtenu leurs diplômes. Cette transition, qui demande son lot d'adaptation à toutes et tous les étudiant-es, n'a pas été facile, particulièrement entre l'école secondaire et le cégep. Entre autres, certain-es participant-es ont continué à avoir des difficultés scolaires, financières ou psychosociales. La majorité des participant-es ont reçu des bourses d'études, contribuant parfois à une stabilisation économique en les aidant à payer les frais scolaires après le secondaire. Toutefois, certain-es participant-es pour qui ces bourses n'étaient pas assez élevées ont dû sacrifier leur temps libre, incluant souvent la pratique du sport, pour travailler durant leurs études postsecondaires. Plusieurs participant-es ont également vécu de grandes difficultés après avoir été autant encadré-es au secondaire. Certain-es ont parlé de complications scolaires, d'autres ont témoigné de relations sociales parfois moins positives qu'au sein de leur équipe de basketball. Plusieurs participant-es ont par ailleurs accédé à des programmes sportifs très compétitifs, allant même jusqu'à la NCAA¹², sans que l'on se soucie autant de leur développement. Face à cette multitude de défis, ils et elles ont dû trouver des moyens de s'adapter à ces nouvelles réalités et de négocier avec ces contraintes sociales qui faisaient partie de leurs vies.

« Même après avoir quitté leur équipe, plus de la moitié des participant-es est revenue chercher un soutien auprès des intervenant-es, sous forme d'écoute, de conseils ou d'un coup de pouce pour se sortir de situations complexes. »

Malgré ces complexités, cette recherche souligne des apports positifs de ce programme en termes d'opportunités matérielles et sociales, voire de redistribution et d'inclusion. Dans le contexte de ségrégation scolaire qui caractérise le système d'éducation québécois, ce programme offre aux jeunes un espace de parité de participation et favorise la possibilité de tendre vers une vie qui fait sens pour elles et eux. Dans les faits, l'influence positive de leur équipe au secondaire, ainsi que le soutien de leurs entraîneuses, a servi de tremplin leur permettant de s'inscrire différemment dans le monde social.

Cette expérience vécue à l'école secondaire a finalement ouvert des portes dans un monde qui semblait assez fermé – un constat significatif – et offre une réflexion sur la place du sport comme outil pour favoriser l'égalité des chances. Dans d'autres situations, et au sein d'autres programmes, il aurait pu être question de théâtre ou d'art visuel, pourvu que l'activité en question suscite l'intérêt et permette de rejoindre les étudiant-es. Ici, les protagonistes se sont tournés vers la pratique du sport à la fois comme ancrage au sein d'une communauté, et comme piste de décollage vers de nouvelles opportunités.

Notes

1. Habitation à loyer modique.
2. Une activité complémentaire à l'enseignement scolaire.
3. Sous la direction de Christopher McAll et de Fahimeh Darchinian. Lavoie, J. (2022). « Échappatoires de vie » : l'intervention psychosociale par le sport en milieu scolaire. Mémoire de maîtrise en sociologie. Université de Montréal. <https://doi.org/1866/28199>
4. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.
5. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté.
6. Ce choix vient de la proportion d'équipes féminines et masculines au sein du programme qui est de 1 pour 3.
7. Dans le sens que pour elles et eux, le sport est un jeu auquel ils tiennent particulièrement.
8. Le participant utilise le terme *deep* pour expliquer que la pratique du basketball allait au-delà des activités sportives et du développement de compétences sportives, car il a l'impression que son expérience sportive a favorisé son développement global à l'adolescence et que ce qu'il a appris dans le sport était toujours utile dans sa vie en général.
9. L'expression *safe space* a aussi été utilisée par des participant-es, sans que ce soit un équivalent direct avec cette *échappatoire*, elle relève d'un espace où les répondant-es se sentent bien, à l'écart des autres sphères de leur vie.
10. Centre local de services communautaires.
11. Centre de la petite enfance.
12. La National Collegiate Athletic Association regroupe les meilleures équipes sportives pour les étudiant-es en Amérique du Nord.

Références

- Fraser, N. (2004). Justice sociale, redistribution et reconnaissance. *Revue du MAUSS*, 23(1), 152-164. <https://doi.org/10.3917/rdm.023.0152>
- Lahire, B. (2019). *Enfances de classe*. Éditions du Seuil.
- McAll, C. (2017). Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 89-117. <https://doi.org/10.7202/1042807ar>
- McAll, C., Fournier, A., et Godrie, B. (2014). Vivre et survivre à domicile : le bien-être en cinq dimensions. *Revue du CREMIS*, 7(2), 4-8. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/vivre-et-survivre-a-domicile-le-bien-etre-en-cinq-dimensions/>
- Pour 3 points. (2017). *Première cohorte de coaches P3P. Un coup d'envoi vers la réussite. Rapport d'évaluation du programme de formation de Pour 3 Points*. <https://pour3points.ca/wp-content/uploads/2018/12/2017-02-15-Rapport-%C3%A9valuation-impact-P3P-2017.pdf>
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Éditions du Seuil.
- Simard, S., Laberge, S., et Dusseault, M. (2014). *Le processus de transfert aux autres sphères d'activités, d'habileté de vie développées en contexte sportif*. https://lereseau.co/storage/75/dossier_bdbm_transfert_document_synthese_simard.pdf



Crédit: Camila Camacho

L'exemple des jardins communautaires à Montréal

Faire face aux inégalités sociales

Hui Tian
Diplômée en sociologie,
Université de Montréal

En 1975, la Ville de Montréal soutenait la création de son premier jardin communautaire, aménagé par la communauté d'un quartier défavorisé, sur un terrain ravagé par un incendie. En aménageant ce type de terrain vacant en un jardin, les citoyen-nes expriment leur volonté de s'engager afin de lutter contre les injustices environnementales, à commencer par l'insécurité alimentaire, en milieu urbain.

Les jardins communautaires relèvent d'une longue histoire, empruntant diverses dénominations durant plus d'un siècle et demi. Ils sont apparus dans leur forme moderne au cours du 19^e siècle en réponse à l'urbanisation et à l'industrialisation des villes occidentales. En Angleterre, à l'époque de la Révolution industrielle, il devient urgent de répondre aux besoins alimentaires des travailleurs-euses pauvres des quartiers populaires. L'amélioration de leur santé, notamment, en dépend. Ainsi, on désignera ces jardins sous le vocable d'« *allotment gardens* » (Crouch, 1989). Les lotissements agricoles anglais, aménagés en périphérie des centres urbains, répondent aux besoins des ménages pauvres ayant dû émigrer vers les villes. Dans un premier temps, ils visaient la réduction de la pauvreté en accroissant l'offre alimentaire. Mais au fil du temps, ils deviendront des espaces de loisirs, supplantant la fonction de production alimentaire. En France, on parle de « jardins ouvriers » (Consalès, 2018).

Tandis qu'en Angleterre leur création repose sur des initiatives locales (avant que le gouvernement n'adopte une législation nationale), les jardins ouvriers français relèvent plutôt d'associations rattachées au milieu religieux. S'inscrivant d'emblée dans une perspective d'économie sociale, ils veulent répondre aux besoins pressants des déshérités ayant également migré vers les villes. Par la suite, ces jardins ont connu deux vagues d'expansion au cours des deux grands conflits mondiaux du 20^e siècle, sous l'appellation de « jardins de la liberté » (*Liberty Gardens*) et de « jardins de la victoire » (*Victory Gardens*). Les pratiques qu'on y observe ne relèvent plus exclusivement des classes populaires, mais rejoignent aussi les classes moyennes, voire moyennes supérieures.

Enfin, au cours des années 1970, une nouvelle vague d'engouement pour l'agriculture urbaine a fait naître les jardins que l'on considère habituellement comme les premiers jardins communautaires contemporains, grâce aux initiatives citoyennes qui les caractérisent. Ceux-ci se définissent notamment par la présence de membres bénévoles, dont l'action est orientée vers la résolution de problèmes typiques des quartiers urbains centraux, définis sous les angles socio-économiques – y compris sur le plan alimentaire –, culturels et environnementaux (Birky et Strom, 2013; Bhatt et Farah, 2016).



Crédit: Gilbert Beltran

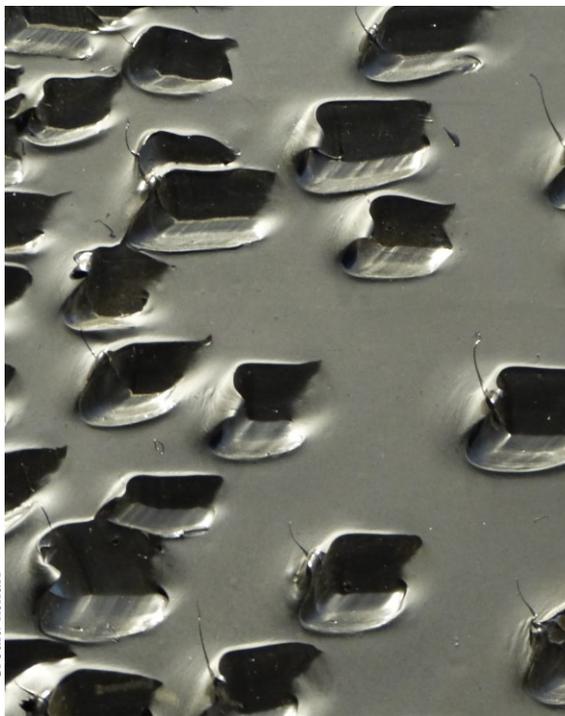
RETOURS

Démarche d'enquête

Durant trois mois, je me suis consacrée à l'observation participante dans une dizaine de jardins communautaires à Montréal. J'ai mené des visites régulières dans les jardins de l'arrondissement Ville-Marie, choisi en raison de sa diversité culturelle et démographique, et parce qu'il s'agit de l'arrondissement où sont apparus les premiers jardins communautaires de Montréal.

J'ai également mené une trentaine d'entretiens auprès des jardiniers-ères. Afin de représenter la diversité de leurs profils, j'ai rencontré à la fois des hommes, des femmes, des membres de la communauté LGBTQ+, mais aussi des immigrant-es dont plusieurs appartenaient à des minorités visibles. La majorité des participant-es était des personnes à faible revenu et résidant dans des quartiers traditionnellement défavorisés, notamment ceux du Centre-Sud. En dépit de la barrière linguistique — je pense à certaines participantes provenant de l'Asie du Sud parlant peu anglais ou français¹ —, je suis parvenue à recruter entre 2 et 4 participant-es dans chaque jardin. Les entretiens ont été menés en français ou en anglais, selon la préférence des participant-es et abordaient leurs motivations à participer aux initiatives de jardinage communautaire, la place du jardinage dans l'ensemble de leurs activités, leur expérience de jardinage et l'interprétation qu'ils et elles en font.

À noter, enfin, que la localisation des jardins à l'intérieur des quartiers est très variée. Plusieurs sont situés à proximité de logements sociaux — certain-es participant-es n'ont que quelques pas à faire à partir de leur résidence pour venir jardiner — tandis que d'autres jouxtent des immeubles à logements destinés à des occupant-es plus nanti-es.



Crédit: kcnarf

Comme l'a mentionné François Dubet : « Les inégalités et les injustices ne sont pas des faits, elles sont le produit d'activités normatives qui leur donnent du sens » (2006, p.13). Traditionnellement, les questions relatives aux injustices environnementales étaient centrées en priorité sur les enjeux d'exposition aux déversements de toxines, menaçant directement la santé des populations riveraines. Aujourd'hui, s'ajoute à la notion d'injustices environnementales la question de la viabilité de l'environnement, notamment abordée à travers des projets de création de parcs, d'espaces ouverts et d'agriculture urbaine (Anguelovski, 2013), ainsi que des préoccupations d'ordre social, dont l'enjeu de l'insécurité alimentaire².

Au cours des dernières décennies, plusieurs chercheurs-euses (voir notamment McAll, 2020) se sont intéressé-es aux pratiques sociales alternatives en tant qu'élément de réponse aux problèmes mettant en cause des injustices. Ma recherche sur les jardins communautaires montréalais³ s'inscrit dans cette lignée. En enquêtant dans une dizaine de jardins, j'ai pu explorer les manières dont les pratiques d'agriculture urbaine offrent aux citoyen-nes des perspectives et des moyens concrets d'agir contre l'injustice environnementale et les inégalités socio-économiques.

Dans la lignée des initiatives de production alimentaire biologique et locale, les nouveaux-elles jardiniers-ères mettent l'accent sur la fraîcheur, le goût, la qualité et la durabilité des produits. Pour les participant-es, les jardins communautaires deviennent un moyen quotidien et direct — voire une stratégie — pour lutter contre une industrie agroalimentaire envahissante et réduire l'empreinte écologique découlant de modèles de consommation qu'ils et elles considèrent comme révolus. Alors que la facture d'épicerie typique des Canadien-nes a augmenté d'environ 170 % au cours des deux dernières décennies (Dalhousie University et al., 2022), les jardiniers-ères communautaires, surtout ceux et celles habitant dans des logements sociaux, ont maintes fois exprimé leur gratitude pour la productivité de leur jardin, mentionnant qu'ils et elles n'avaient pas besoin d'acheter beaucoup de nourriture durant les mois d'été. Plusieurs ont également ajouté que la culture de leur jardin permettait d'avoir même des légumes en hiver. Par ailleurs, certain-es ont souligné que les pratiques de jardinage étaient des loisirs peu coûteux, accessibles à toutes et tous, indépendamment de leur statut socio-économique.

Toutefois, si l'insécurité alimentaire demeure un incitatif, elle n'est pas d'emblée le principal facteur explicatif de la création de ces jardins. L'engagement social pour et dans ceux-ci passe par la revitalisation communautaire, l'entraide sociale ainsi que l'ouverture à la diversité culturelle. C'est sur ce dernier point que porte le présent article. Tout en gardant en tête le contexte plus large dans lequel s'inscrivent les enjeux environnementaux et les problèmes socio-économiques, j'aborde ici les jardins sous l'angle de l'expérience des jardiniers-ères, et de leur engagement dans les rapports à la communauté et à la nature.

Communautés revitalisées

« Le triomphe du principe d'égalité⁴ désocialise l'expérience des inégalités dans une société restant fondamentalement inégalitaire, mais qui tend à produire des inégalités à travers une série d'épreuves individuelles et non plus d'enjeux collectifs, ou plus exactement, qui tend à masquer les enjeux collectifs derrière les épreuves personnelles » (Dubet, 2000, p. 49). Les pratiques de jardinage communautaire visent précisément à resocialiser les expériences communes que vivent les citoyen·es, à commencer dans leurs rapports à la nature.

Le sens du mot « communauté » dans la dénomination « jardins communautaires » véhicule une spécificité par rapport à d'autres types de jardins. Selon Draper et Freedman (2010), l'attribut « communautaire » va de pair avec la convergence d'individus de tous âges, origines ethniques et statuts socio-économiques, ici rassemblé·es dans le but de cultiver, notamment, des légumes ou fruits propres à la consommation. Cela suggère que les jardins communautaires sont avant tout des espaces sociaux à vocation inclusive, favorisant l'insertion et l'interaction sociale. En ce sens, les participant·es mentionnent souvent que leur jardin est naturellement devenu un lieu de rencontre unique. C'est ce dont un jardinier m'a fait part :

« On rencontre des gens. Ce gars vient d'Afrique du Nord et il est très, très gentil. Donc, on discute. Chaque fois qu'il est là, on poursuit notre discussion. C'est vrai, nous rencontrons des gens ici. Et lorsqu'on les revoit, on sait qu'on partage au moins une passion, celle du jardinage. Oh, deux en fait! Le jardinage, c'est une chose, mais étant donné qu'ils vivent dans le coin, nous faisons partie de la même communauté élargie »⁵.

Nombre d'entre elles et eux témoignent de l'appréciation de leur jardin, soulignant à quel point ils et elles trouvent cet environnement accueillant, inclusif et non discriminatoire, indépendamment de leur statut socio-économique, leur profession ou leur tradition culturelle. Les jardins offrent à chacun·e la possibilité de réduire les barrières sociales entre les jardiniers·ères. En tant que « *citizens of the garden* » (Tian, 2022), ils et elles sont encouragé·es à laisser de côté leurs différences, partageant une même passion : l'amour du jardinage. Cela passe d'emblée par les échanges nombreux entre participant·es, que ce soit à travers des conseils pour la plantation, la gestion des parasites, le recours aux engrais ou encore le partage de fruits et légumes. Le partage des conseils de jardinage facilite souvent le renforcement de liens sociaux, incluant des relations d'entraide.

Comme l'ont noté certain·es chercheurs·euses, les jardiniers·ères n'accordent pas toutes et tous la même signification à leur expérience de la communauté, lorsqu'ils et elles s'engagent dans le jardinage (Duchemin et al., 2010; Pascoe et Howes, 2017). Trois groupes me sont apparus vulnérables à l'isolement social et ont exprimé un sentiment très favorable à l'idée de reconstruire une communauté grâce aux pratiques de jardinage.



Crédit: Alexander Grey

En premier lieu, il s'agit des hommes et des femmes retraité·es et ayant vécu leur enfance à la campagne. Comme une jardinière l'a mentionné : « Avant, j'étais jeune, je ne pensais pas à ça. J'allais au magasin et j'achetais mes légumes. Aujourd'hui, c'est plus que ça, c'est un milieu de vie, le jardinage [...] ».

En deuxième lieu, ce sont les membres de la communauté LGBTQ+. Ils et elles se sentent très à l'aise de participer aux activités collectives prévues pour l'entretien d'espaces partagés. Ils et elles ressentent un accueil chaleureux, se sentent accepté·es à travers leur différence et/ou leur identité et se disent très à l'aise de participer aux activités collectives. Les discriminations maintes fois véhiculées à leur sujet, notamment sur les réseaux sociaux, n'ont pas cours et n'ont plus leur place dans les collectifs de jardiniers·ères. Comme l'a souligné un participant·e : « Nous avons une si belle microsociété, c'est vraiment quelque chose qui me rend heureux. Des personnes différentes s'entendent bien ensemble. Nous étions trois homosexuels membres du comité, et cela ne posait aucun problème. [...] Une fois ici, nous sommes tous des citoyens du jardin ».

Troisièmement, ce sont les personnes issues de l'immigration, particulièrement lorsqu'elles sont non francophones, faisant parfois face à des difficultés d'intégration, et qui apprécient leur expérience dans ces jardins. Ils et elles se sentent à l'aise d'échanger avec d'autres jardiniers·ères, malgré la barrière de la langue ou les différences culturelles. Dans les jardins, la diversité culturelle est reconnue, voire appréciée par les autres. « Nous pratiquons des échanges avec des gens provenant de partout à travers le monde. C'est très intéressant [...] vous savez, lorsque les nouveaux jardiniers·ères arrivent, les anciens leur transmettent des conseils. Cela est très spontané, comme l'ont fait récemment Omar, Clémence, Jonathan et en particulier Clémence, très présente dans ce jardin depuis nombre d'années. Elle s'y connaît beaucoup en jardinage, elle est vraiment une bonne jardinière et approche les gens d'une manière très spontanée afin de les conseiller, leur dire comment procéder [...]. Je me suis senti tellement bien accueilli lorsque j'ai rejoint le jardin et je voulais passer ça aux autres ».

RETOURS

« les jardins communautaires sont avant tout des espaces sociaux à vocation inclusive, favorisant l'insertion et l'interaction sociale. En ce sens, les participant-es mentionnent souvent que leur jardin est naturellement devenu un lieu de rencontre unique. »

Les jardiniers-ères mettent en avant des valeurs comme l'échange, l'entraide, et l'esprit de partage. En partageant leur passion pour les plantes et le jardinage avec d'autres, ils et elles se sentent mieux inséré-es dans leur milieu de vie. En outre, tous et toutes n'ont pas les mêmes connaissances ni les mêmes compétences. À cet égard, la diversité culturelle est un élément clef. Il n'est pas rare d'observer des échanges entre participant-es qui apportent non seulement des éléments nouveaux de connaissance, mais aussi un partage d'expériences qui enrichissent la pratique du jardinage. Pour ces participant-es, cultiver des légumes issus de leur pays d'origine permet aussi de renforcer leur identité sociale et culturelle. Comme l'explique une jardinière d'origine iranienne : « Cette plante, elle ne se pousse pas ici. C'est une plante qu'on trouve en Iran. On ne la voit pas ici au Québec. Ça sent très bon. C'est une plante qui me fait penser beaucoup à l'Iran, à mon pays natal, et à mon enfance ». La culture alimentaire — *culture food* —, en relation à des traditions culinaires diverses se révèle dès lors un élément essentiel de l'expérience des participant-es, bien que cela soit souvent négligé lors des discussions autour de l'insécurité alimentaire (Ramsahoi et al., 2022).

Bien entendu, les pratiques de jardinage communautaire ne revêtent pas la même importance pour toutes et tous. Le besoin d'appartenance ne s'exprime pas toujours de la même manière dans le sens d'une communauté retrouvée à travers l'expérience du jardinage. Néanmoins, en créant un espace social accessible et ouvert — tout en étant sécuritaire, puisque seules les membres possèdent la clef pour y accéder —, les jardins communautaires mettent à la disposition des plus vulnérables des ressources permettant de briser l'isolement, voire de lutter contre l'exclusion sociale.

Cultures silencieuses

Pour ces jardiniers-ères, une autre dimension de l'expérience du jardin communautaire revêt une importance fondamentale : celle d'« entrer en contact avec la nature ». D'autres chercheurs-euses ont également noté que l'appréciation de la nature constitue une motivation cruciale pour les participant-es (Guitart et al., 2012). Le besoin, le désir et la joie de renouer avec la nature découlent du constat d'une pénurie d'espaces verts dans les milieux étudiés, ainsi que d'une prise de conscience de la relation entre la pratique individuelle et la transition vers un mode de vie axé sur la consommation alimentaire responsable. Comme l'a souligné un participant :

« Je suis en contact avec la nature. J'ai essayé de retrouver mon origine. C'est dans la nature et les bois, les origines des ancêtres, c'est la préhistoire, la vie de chasse et de pêche [...]. Puis, avec le changement climatique, pour moi c'est d'une importance vitale de cultiver ses légumes, et de ne pas aller au magasin pour acheter. Là, on mange direct, il n'y a pas de transport, on ne gaspille pas ».



Crédit: Santoshi Guraju

Par ailleurs, ces rapports à la nature comportent une dimension émotionnelle qui, jusqu'à maintenant, a été peu prise en compte dans les recherches sur les jardins communautaires. Elle a pourtant été exprimée par plusieurs participant-es et, pour certain-es, elle prend la forme d'un attachement très fort. C'est le cas d'une jardinière originaire de France, aujourd'hui retraitée. Elle est membre du même jardin depuis quelques dizaines d'années : « Mon jardin, c'est une partie de ma vie [...]. Si on enlève mon jardin? Non, je ne peux pas. Moi, pas de jardin? Non. Je vais être malheureuse si on m'enlève ça, si un jour on me dit que "non, on faisait plus le jardin". Ça va être dramatique ».

Pour Bendt et al. (2013), le désir d'entrer en contact avec la nature est indissociable de « l'extinction de l'expérience » avec celle-ci dans les villes contemporaines. Apparicio et al. (2016) mentionnent que sur l'île de Montréal, les personnes ayant un faible revenu, les chômeurs-euses et les personnes issues de minorités visibles habitent souvent des zones où la végétation est moins abondante. Il en résulte une injustice environnementale régulièrement associée à une injustice socio-économique, créant une « double inégalité » pour les populations concernées. Lorsque les personnes interrogées définissent leurs jardins en termes d'« oasis » ou de « refuge », l'attachement émotionnel et les valeurs relationnelles inscrites dans ces expressions doivent être considérées en fonction de la stigmatisation et/ou des stéréotypes associés aux conditions des locuteurs-trices.

Une meilleure compréhension de la façon dont les jardiniers-ères perçoivent et vivent la nature est alors requise. Si l'on a déjà tenté de comprendre l'origine de ce besoin ou de ce désir d'être en contact avec la nature, rappelant l'expérience des rapports à la nature durant l'enfance, les analyses prennent peu en compte la dimension relationnelle, comment elle est initiée ou vécue. Il est donc important de réitérer le fait que les participant-es à cette enquête vivent des réalités socio-économiques diverses, et que cela se reflète dans le vocabulaire auquel ils et elles ont recours pour parler de leur jardin, et ce faisant, de leurs rapports à la nature.

Certain-es participant-es considèrent leur jardin comme des lieux de nature idéalisés et le décrivent comme une « oasis », une « perle » ou un « Éden ». Par comparaison à des visites sporadiques dans des parcs nationaux par exemple, l'accessibilité immédiate à « la nature » grâce à la proximité des jardins communautaires favorise un autre type d'expérience, plus enrichissante. Comme le souligne une participante : « Oui, j'ai l'impression que c'est ma petite nature en ville. [...] Et oui, c'est mon petit coin, c'est tout près et en plus, c'est quelque chose qui m'appartient, j'ai des choses dedans, j'ai des tomates [...] ». Ce type de représentation caractérise avant tout les jardiniers-ères des classes moyennes. Ces derniers-ères tendent souvent à voir et décrire leur jardin sous l'angle de la « nature », alors que celles et ceux à faibles revenus ont rarement recours à cette expression.

Les jardiniers-ères immigrant-es à faible revenu ont tendance à parler de leur jardin dans un langage simple et concret. Lorsqu'ils et elles évoquent leur parcelle en mentionnant « mon jardin », ils et elles en parlent d'une manière plutôt désenchantée, soulignant au passage les avantages qu'ils et elles en retirent. Un participant, issu de l'immigration, explique comment sa pratique du jardinage se rattache à des avantages très concrets : « Durant l'été, nous n'achetons pas de légumes au marché. [...] Plus important encore, nous mangeons des légumes frais. »⁷. Le vocabulaire concret, pragmatique, utilisé afin de décrire leur jardin, suggère une relation plus utilitaire que symbolique avec « la nature ».

Pour ces jardiniers-ères, les « services » découlant de leur jardin sont avant tout matériels et pratiques, même si l'attachement émotionnel demeure présent. Ils et elles décrivent rarement leurs jardins en termes esthétiques ou environnementaux, contrairement à celles et ceux appartenant aux classes moyennes. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils et elles sont indifférent-es aux problèmes environnementaux. Au contraire, ils et elles pratiquent le jardinage avec beaucoup de précaution. La différence réside dans le fait qu'ils et elles ont moins tendance à parler des enjeux ou des répercussions environnementales de leurs pratiques.



Crédit: Santoshi Gurujii

Les jardins communautaires deviennent des espaces où les jardiniers-ères issus de l'immigration, se sentant parfois exclus de la culture dominante, font appel à une « culture réduite au silence » pour reprendre l'expression d'Efrat Eizenberg (2012, p. 770) : « L'aspect le plus physiquement marquant de la signification symbolique des jardins est leur configuration en tant que vecteur de culture au sein de la ville. La culture hégémonique se déploie dans l'espace, mettant en place des dispositifs qui marginalisent l'expression des autres cultures. Malgré cela, l'espace des jardins est réinvesti et utilisé afin de célébrer les cultures réduites au silence »⁸. Ces lieux permettent aux participant-es d'affirmer leur culture d'origine tout en exprimant une nouvelle identité dans l'espace urbain. C'est ce dont m'a fait part un jardinier, originaire du Bangladesh, qui souligne que le jardin lui fournit l'occasion d'évoquer ses origines religieuses tout en mentionnant que cela lui permet aussi de se connecter aux jardiniers-ères ayant d'autres valeurs :

« Beaucoup de gens ici, beaucoup de Bangladais sont religieux comme moi, mais la religion est une décision individuelle. Je suis musulman [...] cela fait partie de ma vie, mais ce à quoi je pense ne dérange personne. [...] Ici, chacun fait son propre jardin, nous sommes une communauté de jardiniers. Et nous sommes la communauté! Quelqu'un [est] de ma propre communauté, quelqu'un [est] d'une autre communauté, mais nous sommes la [même] communauté de jardinage »⁹.

Cela rejoint ce qui a été observé dans les jardins interculturels en Allemagne, qui célèbrent la diversité culturelle, et favorisent une reconnaissance des populations immigrées marginalisées, dont les valeurs sont souvent sous-estimées ou sous-représentées dans la société d'accueil (Müller, 2018). En cela, les jardins peuvent devenir des espaces égalitaires où les « cultures réduites au silence » sont réhabilitées. C'est ce dont témoignent aussi les expériences rapportées dans le cadre de ma recherche. Les nombreux échanges entre participant-es sont le reflet d'une réalité quotidienne où l'on se sent suffisamment en confiance pour communiquer ouvertement avec d'autres et éclairer, en quelque sorte, son « monde » sous un nouvel angle. Les propos d'une jardinière née au Québec en témoignent : « Ce que j'aime beaucoup de la communauté du Bangladesh, c'est ce qu'on apprend. Je n'ai jamais vu certains de ces légumes [...] pis, la quantité de coriandre qu'ils font pousser, la quantité de piments forts qu'ils font pousser [...] c'est très, très intéressant. [Ç]a nous ouvre. Ça nous ouvre sur le monde ».

Citoyen-nes du jardin

En transformant les schémas traditionnels d'aménagement, les espaces verts créés par des citoyen-nes engagé-es mettent en œuvre une réponse concrète à la redéfinition de l'environnement urbain (incluant les modes de vie et les rapports à la nature). En proposant et en aménageant des espaces verts inclusifs, ils et elles contribuent à réduire les injustices environnementales qui sont aussi des inégalités sociales. Ces espaces ne sont pas seulement des oasis de verdure, ils sont aussi des outils puissants, qui aident les communautés à repenser leur propre bien-être et celui de la planète.

Dans le cadre de ma recherche, les participant-es des classes moyennes considèrent les convictions écologiques comme faisant partie d'une responsabilité citoyenne. Œuvrer à enrichir la biodiversité ou réduire les îlots de chaleur sont des retombées auxquelles les pratiques du jardinage communautaire contribuent. Ces observations rejoignent celles faites par d'autres chercheurs-euses considérant que les jardiniers-ères plus jeunes et éduqué-es cherchent activement des moyens de surmonter la crise environnementale actuelle en adoptant des modes de vie alternatifs conformes à leurs valeurs et convictions (Audate et al., 2021), ce à quoi adhèrent également – bien que souvent d'une manière moins explicite – celles et ceux rattaché-es aux classes populaires.

À travers la pratique du jardinage communautaire, les citoyen-nes contribuent au développement de l'agriculture urbaine. Ils et elles proposent dès lors une voie pour faire face aux inégalités multidimensionnelles contemporaines. Au lieu de s'en remettre à d'autres ou d'attendre une réponse extérieure, ils et elles misent sur la coopération à travers des initiatives individuelles et collectives. Leur capacité à lutter contre les injustices environnementales se conjugue indéniablement à l'urgence de revoir les rapports sociaux à la nature.

Notes

1. Dans plusieurs cas, j'ai été en mesure de m'entretenir avec leurs conjoints, qui s'exprimaient couramment en anglais.
2. Je reprends à mon compte la définition de la sécurité alimentaire mise en avant lors du Sommet sur la sécurité alimentaire de 2009, mentionnant que celle-ci prévaut lorsque la population peut en tout temps avoir un accès physique, social et économique à des aliments sécuritaires, nutritifs et en quantité suffisante, leur permettant de répondre à ses besoins et préférences alimentaires, et de vivre une vie active et en santé. (World Summit on Food Security, 2009.) On parle d'insécurité alimentaire lorsque ces conditions ne sont pas au rendez-vous.
3. Cela a été exploré dans mon mémoire de maîtrise (Tian, 2022).
4. François Dubet fait référence ici à l'égalité des chances et des droits tels que mis en œuvre dans les processus de démocratisation.
5. Traduction de : « You meet people. So, this guy is from north Africa – very, very nice. So, we chat. Every time when he is around, we do chat. So, we meet people here. And, when you meet these people, you know that – at least you share one passion – which is gardening. Oh, two, actually! Gardening is one thing – also because they live around, so, we share the same extended community ».
6. Ce propos provient d'un jardinier s'identifiant comme étant homosexuel. Il a été élu en tant que président d'un jardin communautaire.
7. Traduction de : « During summer, we don't buy vegetables from the market. [...] But most importantly, we are eating fresh vegetables. »
8. Traduction de : « The most physically salient aspect of the symbolic meaning of the gardens is their constitution as carriers of the cultures within the city. The hegemonic culture expresses itself in space, deploying mechanisms that marginalize the expressions of other cultures. In spite of that, the space of the gardens is re-appropriated and used to celebrate their silenced cultures. »
9. Traduction de : « Many people here, many Bangladeshi people are religious like me, but religion is an individual decision. I'm Muslim [...] it's part of my life, but my mind doesn't disturb anybody. [...] Here, everybody does their own gardening, we're a garden community. And we're the community! Somebody [is] from my own community, somebody [is] from another community, but we are the [same] garden community. »

Crédit: Andri Wiss





Crédit: Ben Benwers

RETOURS

Références

- Anguelovski, I. (2013). New Directions in Urban Environmental Justice: Rebuilding Community, Addressing Trauma, and Remaking Place, *Journal of Planning Education and Research*, 33(2), 160-175. <https://doi.org/10.1177/0739456X13478019>
- Apparicio, P., Pham, T.-T.-H., Séguin, A.-M., et Dubé, J. (2016). Spatial distribution of vegetation in and around city blocks on the Island of Montreal: A double environmental inequity? *Applied Geography*, 76, 128-136. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2016.09.023>
- Audate, P. P., Cloutier, G., et Lebel, A. (2021). The motivations of urban agriculture practitioners in deprived neighborhoods: A comparative study of Montreal and Quito. *Urban Forestry & Urban Greening*, 62, 127171. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2021.127171>
- Bendt, P., Barthel, S., et Colding, J. (2013). Civic greening and environmental learning in public-access community gardens in Berlin. *Landscape and Urban Planning*, 109(1), 18-30. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2012.10.003>
- Bhatt, V., et Farah, L. M. (2016). Cultivating Montreal: A Brief History of Citizens and Institutions Integrating Urban Agriculture in the City. *UAR2 Urban Agriculture & Regional Food Systems*, 1(1), 1-12. <https://doi.org/10.2134/urbanag2015.01.1511>
- Birky, J., et Strom, E. (2013). Urban Perennials: How Diversification has Created a Sustainable Community Garden Movement in The United States. *Urban Geography*, 34(8), 1193-1216. <https://doi.org/10.1080/02723638.2013.784086>
- Consalès, J. N. (2018). Des jardins ouvriers au jardinage de rue : Pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille. In *Situ. Revue des patrimoines*, 37. <https://doi.org/10.4000/insitu.19252>
- Crouch, D. (1989). The Allotment, Landscape and Locality: Ways of Seeing Landscape and Culture. *Area*, 21(3), 261-267. <https://www.jstor.org/stable/20002756>
- Dalhousie University, University of Guelph, University of Saskatchewan, et University of British Columbia. (2022). Canada's Food Price Report 2022. Agri-Food Analytics Lab. <https://www.dal.ca/sites/agri-food/research/canada-s-food-price-report-2022.html>
- Draper, C., et Freedman, D. (2010). Review and Analysis of the Benefits, Purposes, and Motivations Associated with Community Gardening in the United States. *Journal of Community Practice*, 18(4), 458-492. <https://doi.org/10.1080/10705422.2010.519682>
- Dubet, F. (2006). *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*. Éditions du Seuil.
- Dubet, F. (2000). *Les inégalités multiples*. Éditions de l'Aube.
- Duchemin, E., Wegmuller, F., et Legault, A.-M. (2010). Agriculture urbaine : Un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. [Vertigo] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2), 0-0. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10436>
- Eizenberg, E. (2012). Actually Existing Commons: Three Moments of Space of Community Gardens in New York City. *Antipode*, 44(3), 764-782. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2011.00892.x>
- Guitart, D., Pickering, C., et Byrne, J. (2012). Past results and future directions in urban community gardens research. *Urban Forestry & Urban Greening*, 11(4), 364-373. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2012.06.007>
- Marche, G. (2015). What Can Urban Really Do About Gentrification? A Case-Study of Three San Francisco Community Gardens. *European Journal of American Studies*, 10(3), 13 p. <https://doi.org/10.4000/ejas.11316>
- McAll, C. (2020). Bringing equality down to earth: Food, identity reduction and the five dimensions of well-being. *Anthropology of Food*, S15. <https://doi.org/10.4000/aof.10958>
- Müller, C. (2018). Jardins interculturels : Regards sur un projet transculturel innovant en Allemagne. In *Situ. Revue des patrimoines*, 37. <https://doi.org/10.4000/insitu.19152>
- Pascoe, J., et Howes, M. (2017). A Growing Movement: Motivations for Joining Community Gardens. Dans C. A. Brebbia, J. Longhurst, E. Marco, et C. Booth (dir.), *Sustainable Development and Planning IX*, 226, 381-389. Wit Press. <https://doi.org/10.2495/SDP170331>
- Ramsahoi, C., Sonny, S. S. et Monk, J.M. (2022). Exploring Barriers to Food Security Among Immigrants: A Critical Role for Public Health Nutrition, *Canadian Journal of Dietetic Practice and Research*, 83(1), 68-74. <https://doi.org/10.3148/cjdp-2021-032>
- Tian, H. (2022). Citizens of the garden: the meaning and significance of community gardening. *Mémoire de maîtrise*, Université de Montréal. <https://doi.org/1866/28645>
- World Summit on Food Security (2009). Declaration of the World Summit on Food Security N 2, Rome, 16-18 November, <https://www.fao.org/wsfs/wsfs-list-documents/en/>

LE CREMIS FÊTE SES 20 ANS !

2004 - 2024



Programmation du 23 mai au 20 juin !

24 MAI

Jeunes et santé mentale: regards critiques et stratégies d'action

de 13h30 à 15h

27 MAI

La recherche dans l'État social: étudier les inégalités, produire de l'égalité?

de 9h à 16h30

30 MAI

CREMIS et organisation communautaire: retour sur 10 ans de collaboration

de 9h à 12h

31 MAI

Que retenir de 25 ans d'intervention psychosociale par le sport ?

Le cas de Bien dans mes baskets
de 9h à 16h30

3 JUIN

Situations de handicap et défis de sortie de violence conjugale:

le cas de la femme sourde en contexte d'intervention policière

de 13h à 15h

4 JUIN

Le paternalisme, actualité et contestations: justice, jeunesse et psychiatrie

de 9h à 16h

5 JUIN

Tribunaux spécialisés et tendances actuelles au Québec: portées et limites des modèles développés ?

de 11h30 à 13h30

6 JUIN

Écouter et se faire entendre: prévenir l'itinérance jeunesse

de 18h à 21h

11 JUIN

« Au-delà du préjugé », 15 ans après: une lutte à continuer

de 13h à 16h

13 JUIN

Cartographie participative et subversive: (ré)imaginer le quartier Ville-Marie

de 14h à 16h

13 JUIN

Décloisonner les savoirs: la recherche communautaire LGBTQ

de 17h à 19h30

17 JUIN

L'art vivant comme vecteur d'inclusion sociale ?

de 9h30 à 12h30

17 JUIN

Les pratiques alternatives de citoyenneté

de 9h à 16h30

18 & 19 JUIN

Territoires et systèmes alimentaires: réduction identitaire et approches globales - 1ère & 2e partie

de 9h à 16h30 les 2 journées

POUR PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR CONSULTER LES ACTES DES ÉVÉNEMENTS



CREMIS

Centre de recherche de Montréal
sur les inégalités sociales,
les discriminations et
les pratiques alternatives
de citoyenneté

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

